Ministère des Affaires Étrangères des Pays-Bas

L'ÉCONOMIE LOCALE DE SÉGOU

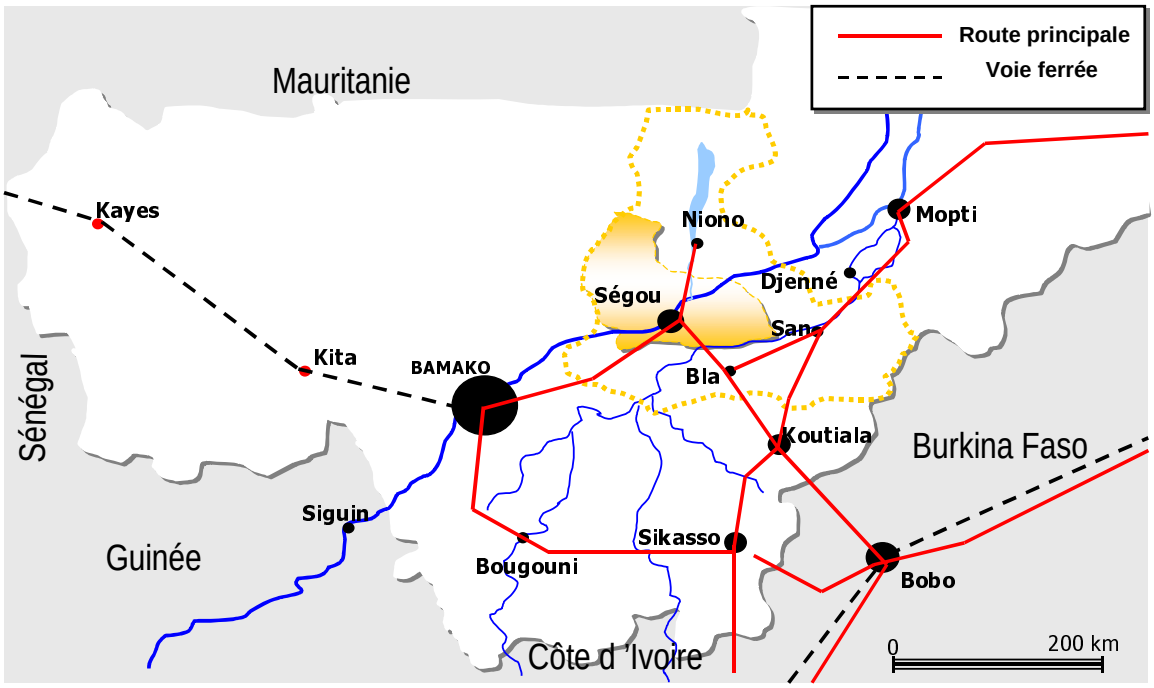

Rapport général

SAH/D(2002)524

Janvier 2002

OCDE

ORGANISATION DE COOPERATION ET DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

OECD

ORGANISATION FOR ECONOMIC CO-OPERATION AND DEVELOPMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DES PAYS-BAS

L'ÉCONOMIE LOCALE DE SÉGOU

Rapport général

Étude réalisée par :

Feu Moriba Traoré
M. Birama Diarra
M. N'Golo Diarra
M. Modibo Dolo
M. Cheick Kamaté
M. Yamadou Keita
Mme Ulla Messerich-Santara
Mme Barbara Perquin (facilitateur VNG)

ASSOCIATION DES COMMUNES NÉERLANDAISES (VNG)

Septembre 2000

A la mémoire de M. Moriba Traoré

P D M
01 3445, Cotonou (Bénin)
Tél. +229-30 05 60
Fax : + 229-30 19 76
E-mail : pdm@intnet.bj
Site web : http://www.pdm-net.org

Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest/OCDE
94, rue Chardon-Lagache
Paris (France)
Tél. +33(0)45 24 82 81
Fax : +33(0)45 24 90 31
Site web : http://www.oecd.org/sah

Table des matières

INTRODUCTION **5**

1. PEUPLEMENT ET DÉMOGRAPHIE **9**

1.1. HISTOIRE DE SÉGOU 9
1.1.1. Ségou, ville précoloniale *9*
1.1.2. Ségou, ville coloniale *12*
1.1.3. Ségou, ville post-coloniale *14*
1.1.4. Sécheresses et famines *15*
1.1.5. Conclusion *15*
1.2. DÉMOGRAPHIE 16
1.2.1. Contexte régional *16*
1.2.2. Croissance démographique du cercle de Ségou *17*
1.2.3. Evolution démographique et spatiale de la ville de Ségou *18*
1.2.4. Croissance urbaine *24*

2. GÉOPOLITIQUE ET ENVIRONNEMENT **26**

2.1. OCCUPATION DE L'ESPACE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 27
2.1.1. Les structures de développement *27*
2.1.2. Les Organisations Paysannes *29*
2.1.3. Les Infrastructures de transformation *30*
2.1.4. Les moyens de transport *31*
2.1.5. Les moyens de communication *32*
2.2. ENVIRONNEMENT 32
2.2.1. Description de l'environnement du cercle de Ségou *32*
2.2.2. Problèmes environnementaux *35*

3. ÉCONOMIE RURALE ET LE COMPLEXE PRIMAIRE **37**

3.1. INVENTAIRE DES PRODUCTIONS PRIMAIRES DANS LE CERCLE 38
3.1.1. Les productions agricoles *38*
3.1.2. L'élevage *40*
3.1.3. La pêche *42*
3.1.4. Les produits de cueillette *43*
3.2. REVENUS ET DÉPENSES DES MÉNAGES RURAUX 43
3.3. PERSPECTIVES POUR LE SECTEUR PRIMAIRE 44

4. RELATIONS VILLE-HINTERLAND **47**

4.1. LES RELATIONS AVEC LES SERVICES PUBLICS 48
4.2. LES RAISONS POUR LESQUELLES LES HABITANTS DE L'HINTERLAND VONT À SÉGOU 48
4.3. LES APPORTS DE LA VILLE À LA CAMPAGNE 49
4.4. LE PHÉNOMÈNE DE L'EXODE 49
4.5. LES RÉSULTATS DES ENQUÊTES MARCHÉS 49
4.6. LES RELATIONS ENTRE SÉGOU ET LA ZONE OFFICE DU NIGER 50

5. ECONOMIE URBAINE **53**

5.1. GÉNÉRALITÉS 53
5.2. SECTEUR PRIMAIRE 54
5.3. SECTEUR SECONDAIRE 55
5.3.1. Industrie et BTP *55*
5.3.2. Artisanat *61*
5.4. SECTEUR TERTIAIRE 70
5.4.1. Commerce *70*
5.4.2. Services privés *76*
5.4.3. Services publics *83*

6. ACCUMULATION DU CAPITAL **88**

6.1. CAPITAL URBAIN 89
6.1.1. Historique de la promotion de l'habitat *89*

6.1.2. Phénomène de l'urbanisation ... *91*
6.1.3. Foncier et structure de l'habitat ... *92*
6.1.4. Etat des Services urbains ... *93*
6.1.5. Industrie du bâtiment ... *95*
6.1.6. Situation de l'habitat locatif ... *96*
6.1.7. Valeur du capital public et privé : la ville de Ségou ... *97*
6.2. CAPITAL RURAL ... 98
6.2.1 Capital rural à usage public ... *98*
6.2.2. Capital rural à usage privé ... *98*
6.3. RESSOURCES FINANCIÈRES ... 99

7. ACTEURS DU DEVELOPPEMENT ... 100

7.1. ACTEURS PUBLICS ... 100
7.1.1. L'Etat ... *100*
7.1.2. Les bailleurs de fonds ... *100*
7.1.3. Les leaders ... *100*
7.1.4. La municipalité ... *100*
7.1.5. L'Office du Niger ... *103*
7.2. ACTEURS PRIVÉS ... 104
7.2.1. Les institutions financières ... *104*
7.2.2. Les ONG ... *107*
7.2.3. Les regroupements d'opérateurs économiques ... *109*
7.2.4. Les opérateurs privés ... *109*
7.2.5. Les groupes de pression ... *110*

8. COMPTES ECONOMIQUES LOCAUX ... 112

8.1. ANALYSE DU PLB ET SES EMPLOIS ... 112
8.2. COMMERCE EXTÉRIEUR ET BALANCE DES PAIEMENTS ... 113

9. VISION LONG TERME ... 115

9.1. POUR UNE ÉCONOMIE FORTE, DIVERSIFIÉE ET OUVERTE ... 115
9.2. PROJECTIONS MACRO-ÉCONOMIQUES ... 117
9.3. FILIÈRES ... 118
9.3.1. Agro-industrie ... *118*
9.3.2. Filière Artisanat : Tissage - Teinture - Poterie ... *119*
9.3.3. Tourisme et culture ... *120*
9.4. LE COÛT DE LA VILLE DE SÉGOU EN 2020 ... 121
9.4.1. L'éducation ... *121*
9.4.2. La santé ... *122*
9.4.3. Les autres équipements collectifs ... *123*
9.4.4. Les réseaux ... *124*
9.4.5. Les zones d'habitat et d'industries ... *124*
9.5. LA MOBILISATION DES RESSOURCES ... 125

ANNEXE 1 : PRINCIPAUX VILLAGES D'APPROVISIONNEMENT PAR AXE ... 127
ANNEXE 2 : PRIX MOYENS À LA CONSOMMATION URBAINE ET RURALE (F / KG) ... 128
ANNEXE 3 : ORIGINE ET DESTINATION DES PRODUITS ... 129
ANNEXE 5 : SYNTHÈSE ENQUÊTES MARCHÉS ORIGINES ET DESTINATIONS DES PRODUITS ... 132
ANNEXE 6 : SUPERFICIE ET PRODUCTION DES CULTURES VIVRIÈRES ... 133
ANNEXE 7 : AUTRES CULTURES ... 134
ANNEXE 8 : SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DES CULTURES MARAÎCHÈRES ... 135
ANNEXE 9 : SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DES FRUITS ET LÉGUMES EN 1998 ... 136
ANNEXE 10 : RÉPARTITION DES DIFFÉRENTES CULTURES ... 137
ANNEXE 11 : EVOLUTION DES SUPERFICIES ET PRODUCTIONS DES CULTURES ... 138
ANNEXE 12 : RÉPARTITION DES EMPLOIS DANS LA VILLE DE SÉGOU ... 139
ANNEXE 13 : STRUCTURES DE SANTÉ DE LA VILLE DE SÉGOU ... 143
ANNEXE 14 : CAPITAL PUBLIC URBAIN ... 145
ANNEXE 15 : BUDGET DE LA VILLE DE SÉGOU ... 146
ANNEXE 16 : CAPITAL PUBLIC ... 147
ANNEXE 17 : ABRÉVIATIONS CONCEPTS ET DÉFINITIONS ... 148
ANNEXE 18 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTÉS ... 149

SIGLES ET ACRONYMES

ADD	Action for Disability and Development
AFCRED	Appui aux Femmes en Crédit
AFD	Agence Française de Développement
AIPD	Association d'Appui à l'Initiative des Femmes pour le Développement
ALPHALOG	Association Libre pour la Promotion de l'Habitat et du Logement (ONG)
AMF	Association des Marchands Forains du Château
BAD	Banque Africaine de Développement
BDM	Banque de Développement du Mali
BHM	Banque de l'Habitat du Mali
BMCD	Banque Malienne de Crédits et de Dépôts
BNDA	Banque Nationale de Développement Agricole
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
BT	Basse Tension
BTP	Bâtiment, Travaux Publics
CAECE	Caisse Association d'Épargne et de Crédit des Entrepreneurs
CCD	Coordination des Commerçants Détaillants
CDV	Comité de Développement Villageois
CEE	Commission Économique Européenne
CID	Convention Internationale de Lutte contre la Désertification
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
CPAD	Commission Paysanne de Développement
CRAS	Coopérative Régionale des Artisans de Ségou
CSAR	Centre de Santé
CSCom	Centre de Santé Communautaire
DNSI	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique
DRAS	Direction des Affaires Sociales
DRPS	Direction Plan et Statistique
EDM	Énergie du Mali
FAAF	Fonds d'Appui aux Activités des Femmes
FAFPA	Fonds d'Appui à la Promotion Profession et par Apprentissage
FED	Fonds Européen de Développement
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
GF	Groupement Féminin
GIE	Groupe d'Intérêt Economique
GTZ	Coopération Technique Allemande
JPII	Fondation Jean Paul II
MA	Maître Artisan
MT	Moyenne Tension
ODR	Organisation du Développement Rural
OID	Organisation des Importateurs Détaillants
ON	Office du Niger
ORS	Office Riz Ségou
PAC	Programme d'Action Local
PAN	Programme d'Action National
PAR	Programme d'Action Régional
PFDVS	Projet Fonds de Développement Villageois de Ségou
PIB	Produit Intérieur Brut
PIL	Produit Intérieur Local
PIRL	Programme Inventaire des Ressources Ligneuses
PNAE	Programme National d'Action Environnementale
RAC	Réseau d'Animation et de Conseil
RN	Route Nationale
TES	Tableau Entrées-Sorties
VAL	Valeur Ajoutée Locale
VALI	Valeur Ajoutée Locale Informelle

INTRODUCTION

1. OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les objectifs assignés à l'étude de cas de Ségou sont ceux attachés aux études "ECOLOC" de façon générale, à savoir :

- Aider à préciser le concept d'économie locale par l'identification et la description de ses composantes principales, de ses mécanismes et modes de fonctionnement, les villes étant par vocation des lieux de production (et de productivité), d'enrichissement, et de gestion de l'économie.
- Réfléchir sur les conditions d'une relance durable de l'économie de la ville de Ségou en relation avec son hinterland en précisant les rôles respectifs des différents acteurs : administration locale, élus communaux, opérateurs économiques.
- Mettre en évidence les principales contraintes inhibitives de l'économie et les besoins — en particulier d'information et de formation — qui en découlent, tant pour les acteurs locaux que pour les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs.

2. CONSIDÉRATIONS MÉTHODOLOGIQUES

2.1. Zone d'étude

Il s'agissait d'arriver à une décision par rapport à la zone d'influence de la ville de Ségou d'une part, et par rapport aux limites de la ville elle-même (limites communales ou ville étendue ?). Il a été retenu d'entendre par ville de Ségou non la Commune de Ségou, mais plutôt la ville étendue, c'est-à-dire la commune plus les quartiers de Pélégana et de Sébougou qui sont aujourd'hui érigés en communes rurales, mais participent à tous points de vue (économique, social, culturel, voire urbain), et sur une base quotidienne, à l'animation et au fonctionnement du complexe urbain de Ségou.

Quant à la zone d'influence, elle a été définie pour comprendre l'ensemble du cercle de Ségou, compte tenu du fait qu'en plus des liens organiques de type administratif qui existent entre Ségou et les huit arrondissements du Cercle, il y a des liens économiques étroits et très vivants matérialisés par le fonctionnement de nombreuses foires hebdomadaires où les flux d'échanges entre Ségou et l'ensemble des marchés forains du Cercle sont importants.

Dans le document de cadrage, la zone proposée comprend à la fois les Cercles de Ségou et de Niono, en raison de l'importance du cercle de Niono pour l'économie locale de Ségou. Faute de moyens, il a été décidé de limiter la zone de l'étude au Cercle de Ségou, mais d'étendre le champ des investigations aux relations avec le Cercle de Niono, notamment celles qui concernent les flux des produits et des services, ainsi que la maîtrise du marché par les commerçants de Ségou.

2.2. Collecte des données

Les données de l'étude ont deux origines : la documentation existante, et les enquêtes conçues et réalisées dans le cadre de l'étude.

Les documents identifiés sont nombreux, mais le niveau d'agrégation des données (niveau régional, voire national) n'est pas toujours adéquat. De plus il n'existe pratiquement pas d'informations consolidées sur les activités économiques à l'exception du secteur agricole. Ces insuffisances ont été compensées par une série d'enquêtes et d'entretiens complémentaires menés par une équipe de 12 enquêteurs :

- 120 ménages urbains (environ 1% de la population), 80 ménages ruraux (à raison de 5 ménages par village et de 2 villages par arrondissement pour chacun des 8 arrondissements du cercle) ont été enquêtés. Les questions ont porté essentiellement sur la structure de ces ménages (population, niveau d'instruction, activités principales et secondaires), la structure des dépenses, les sources de revenus, les perceptions et attentes par rapport à l'avenir de la ville de Ségou, et par rapport aux relations de la ville avec son hinterland.
- En outre, 120 artisans (à raison de 3 artisans par branche pour les 40 branches les plus importantes), 50 commerçants de différentes catégories et une dizaine de transporteurs ont été interviewés sur l'organisation et la rentabilité de leur activité, les documents de gestion tenus, les recettes et les dépenses, les problèmes rencontrés, les perspectives d'avenir et le rôle que pourrait jouer la Mairie pour le développement de la ville de Ségou.
- L'importance évidente du transport par charrette a conduit à enquêter une dizaine de charretiers spécialisés dans les 5 plus importants types de transport identifiés.
- Par ailleurs, 7 sociétés industrielles, 3 compagnies d'assurance, 5 banques et caisses d'épargne et de crédit, 3 hôtels, 3 restaurants ainsi que 7 autres services ont fait l'objet d'enquêtes.
- Des entretiens approfondis ont eu lieu avec 3 entrepreneurs, 3 grands commerçants et l'Office du Niger, notamment par rapport à leur vision de l'avenir de la ville, à leur interprétation des difficultés actuelles et de leurs causes, aux possibilités éventuelles de solutions.
- Des investigations ont été menées dans 7 marchés ruraux (des marchés forains) et dans 5 marchés urbains pour déterminer l'origine des forains, les produits présentés, leur origine ainsi que les prix pratiqués.
- Enfin, un exercice de dénombrement des points d'activités de la ville, des chantiers de construction et du nombre de charrettes de la ville a été effectué.

Les résultats ont fait l'objet de traitement informatique ou de dépouillement manuel pour obtenir des tableaux de synthèse.

2.3. Restitution à mi-parcours

Les 6 et 7 juillet 1999, l'équipe ECOLOC de Ségou, assistée de la facilitatrice, Mme Barbara Perquin et d'une personne ressource, M. Jean-Marie Cour du Club du Sahel, a procédé à une restitution à mi-parcours des premiers résultats de son travail.

Plus de 30 participants dont deux Députés, l'Adjoint du Commandant de Cercle de Ségou, le Maire de la Commune de Ségou, une dizaine de représentants de services publics, une quinzaine d'opérateurs économiques, ainsi que des représentants d'opérations de développement et d'organisations non gouvernementales ont pris part à l'atelier. Les résultats des travaux de groupes et les observations pertinentes à l'occasion des débats en plénière ont été pris en compte dans la suite de l'Étude.

3. MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION DES COMPTES LOCAUX

L'équipe ECOLOC de Ségou a tenté d'élaborer les comptes économiques locaux et une matrice de Comptabilité sociale (MCS) du cercle de Ségou. Pour ce faire, l'équipe a utilisé d'une part, des données régionales et locales, et d'autre part, des données nationales.

Exception faite des données sur le secteur primaire, les chiffres de 1985 sont basés sur le rapport de 1981 (Alexander et al. : Description et Analyse de la Structure Socio-économique et spatiale de la ville de Ségou).

Données régionales et locales

Sur la base du recensement des points d'activités de la ville de Ségou après stratification, des enquêtes ont été effectuées au niveau local. Les résultats de ces enquêtes ont ensuite été extrapolés par activité, branche formelle et informelle, secteur (primaire, secondaire, tertiaire) conformément aux nomenclatures des comptes nationaux en vigueur.

Par ailleurs, l'équipe a collecté des données auprès des différentes sources statistiques régionales et locales telles que les Directions régionales des services techniques et des grandes entreprises (COMATEX, SUKALA, Office du Niger, Office Riz Ségou, etc.)

Données disponibles au niveau national

Elles ont pour source :

- Les données de l'Enquête Agricole de Conjoncture (EAC) extrapolées selon les besoins et corrigées à l'aide de données régionales et locales ;
- Les résultats de l'Enquête Malienne de Conjoncture Économique et Sociale (EMCES), 1994 de la DNSI ;
- L'Enquête Secteur Informel de l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF) 1996, qui ont permis d'estimer en partie la consommation des ménages à partir de sa structure ;
- Les données des comptes nationaux éclatés entre les différentes régions sur la base des indicateurs et paramètres de la structure du TES national entre autres. Ces données obtenues ainsi que les projets d'investissements de la région ont permis de construire un TES local, outil important d'aide à la décision.

Toutefois, il n'a pas été possible d'élaborer des comptes des secteurs institutionnels pour la localité de Ségou. Par ailleurs, la difficulté de mener des enquêtes approfondies de type Budget Consommation et d'éclater certaines informations entre différentes zones, catégories sociales, n'a pas permis à l'équipe de faire une MCS détaillée et fiable.

Détermination du Produit Local Brut (PLB)

Le PLB est la richesse générée par l'ensemble des agents économiques appartenant à différentes branches d'activité dans une localité au cours d'une année considérée comme période d'exercice.

Il peut être déterminé de trois manières :

- Optique production :
  - PLB = Somme des Valeurs Ajoutées (VAL) + Droits et taxes Indirectes.
  - VAL = Production – Consommation Intermédiaire.

- Optique emplois :
  - PLB = Consommation Finale + Investissement + Exportation.
  - Investissement = Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) + Variation de Stock.

- Optique revenus :
  - PLB = Rémunération des salariés + Impôts Indirects nets des Subventions + Résultat Brut d'Exploitation.

Partant de l'optique production du PLB, l'équipe a établi un équilibre Ressources (Production + Importations) et Emplois (Consommation + FBCF + Variation de Stock + Exportations) autour du Tableau des Entrées – Sorties (TES), actuel Tableau des Ressources et des Emplois, selon le Système de Comptabilité Nationale (SCN) 1993 des Nations-Unies.

4. PLAN DU RAPPORT

Le rapport s'articule autour des principaux axes suivants en tenant compte des relations entre la Ville de Ségou et son Hinterland :

- Historique des évolutions socio-économiques et du peuplement de la ville de Ségou.
- Évolution démographique et urbaine.
- Géopolitique et occupation de l'espace.
- Économie rurale.
- Relations ville – hinterland.
- Économie urbaine.
- Accumulation du capital.
- Acteurs du développement.
- Visions à long terme du développement démo-économique de la ville de Ségou et son hinterland.

1. PEUPLEMENT ET DÉMOGRAPHIE

1.1. Histoire de Ségou

A l'instar des hommes, les villes ne sont rien d'autre que le fruit de leur histoire, et la meilleure façon de comprendre la situation actuelle d'une ville, c'est d'interroger son histoire : histoire événementielle et politique, histoire du peuplement, histoire économique. Un tel exercice à propos de Ségou requiert que l'on prenne suffisamment de recul et que l'on se mette à différentes écoutes car, comme le rapporte Samba Lamine TRAORE, "il est généralement admis, depuis sa création, qu'il est difficile de connaître Ségou car cette ville est née pour être aussitôt une capitale dont la célèbre cour royale a très vite attiré courtisans, griots, charlatans et marabouts, favoris et favorisés de diverses catégories autour des puissants du jour et qui, de ce fait, ne pouvait être qu'un lieu de jouissance et un centre d'intrigues où s'est joué, pendant plus d'un siècle, le sort d'une bonne partie de l'Afrique Occidentale[1]".

Il s'agit donc dans ce chapitre de suivre le cheminement de la ville de Ségou pour y trouver des repères qui peuvent servir d'éclairage pour une meilleure compréhension du présent ségovien.

1.1.1. Ségou, ville précoloniale

Les débuts du royaume de Ségou

L'espace géographique qui a vu naître la ville de Ségou a connu successivement la domination des grands empires noirs de la savane : le Ghana, le Mali et le Songhoï, dont l'hégémonie s'estompe avec la régression, puis l'effondrement du commerce transsaharien déclassé et surclassé par le trafic des esclaves et l'essor de la navigation.

Dès le début du 18e siècle, Mamari COULIBALY alias Biton crée autour de Ségou-Koro le royaume bambara de Ségou qu'il détache définitivement de la tutelle du vieil empire du Mali. Le nouvel État fondé sur la base d'une fédération d'associations politico-militaires (les tons en bambara) dont la première avait été créée par Biton lui-même, deviendra rapidement une puissance redoutable et un modèle d'organisation politique et sociale dont le rayonnement s'étendra à une bonne partie de l'Afrique Occidentale. Il faut dire qu'aujourd'hui encore le "ton" reste le modèle d'organisation villageoise traditionnelle le plus répandu en milieu bambara de Ségou. Il n'a plus une essence politique et militaire, mais il demeure une organisation essentiellement instrumentale au sens où il constitue la principale force collective de travail dans les villages, mais aussi une organisation expressive qui anime les fêtes annuelles.

De nos jours, ces organisations traditionnelles font des prestations de travail contre rémunération dans les champs. Mais elles font aussi des prestations gratuites pour les handicapés et les malades, ou dans le cadre des échanges de travail (l'association peut alors aider ses membres individuels dans certaines opérations culturales). Mais le processus de nucléation des familles même en milieu rural et la montée de l'individualisme ne permettent pas d'entrevoir un rôle important des associations traditionnelles dans la relance de l'économie du cercle et de la ville.

A la mort de Biton en 1755 (tétanos ou assassinat ?), la dynastie des COULIBALY s'effacera deux ans plus tard avec l'assassinat de Bacary Ali COULIBALY et l'avènement d'un régime militaire institué par les chefs "tondjon". S'annonce alors une longue période d'incertitude et de lutte pour le pouvoir qui ne prend fin qu'avec l'avènement de N'Golo DIARRA en 1770.

---

[1] Samba Lamine TRAORE in "Ségou au fil des années", texte manuscrit.

Ségou-Sikoro, capitale du royaume bambara de Ségou

Dès son arrivée au pouvoir, N'Golo DIARRA, désireux de rompre avec l'atmosphère de complots et de méfiance qui s'était fait droit de cité à Ségou-Koro, décide de transférer sa capitale à Ségou-Sikoro ou "Ségou-Sido ani balanzan do" (c'est-à-dire la Ségou de la forêt de karité et de la forêt des acacia albida).

Selon la tradition orale (ou tout au moins une des versions), N'Golo DIARRA serait à l'origine de la création de Ségou. Ce serait sur sa demande que le marabout soninké Cheick Ousmane DJIRE aurait choisi le site qui devait recevoir la ville de Ségou. Aussi la fondation de Ségou est-elle considérée comme l'œuvre conjointe des Djiré et du chasseur Minianka Kouloumba DEMBELE qui les avait précédés.

Après le choix du site, le roi aurait aussitôt entrepris la construction de sa nouvelle capitale en commençant par le palais royal à l'emplacement de l'actuel quartier commercial et la concession de Cheick Ousmane DJIRE. Pendant ce temps, ce dernier s'attelait, avec son autorisation, à l'édification de la première mosquée de Ségou-Sikoro et qui sert encore aujourd'hui de grande mosquée de vendredi. C'est ce qui expliquerait que de nos jours encore les imams de cette mosquée, et plus tard ceux de la ville, sont choisis dans la famille DJIRE.

Sous N'Golo DIARRA, le royaume atteignit sa plus grande extension, de Kangaba au Sud-Ouest à Tombouctou au Nord-Est. Il était structuré en provinces et les différentes provinces entretenaient la hiérarchie militaire par le paiement d'un tribut. Elles avaient aussi obligation de travail productif et de fourniture d'hommes pour les troupes.

Le pouvoir politique était concentré entre les mains de la hiérarchie militaire avec à sa tête le roi qui exerçait les fonctions de chef de guerre (kèlè tigi), de chef de l'association (ton tigi), de chef lignager (fama), et de chef de société secrète (boli tigi).

La capitale était protégée par les villages-garnisons de Pelengana à l'Ouest, Sido Soninkoura au Sud, et Ségou coura à l'Est, le fleuve servant de protection naturelle au Nord. A l'intérieur, les élites sociales, militaires et religieuses vivaient des dons de la cour, des tributs payées par les régions soumises, du butin de guerre et du travail agricole des captifs.

Aujourd'hui, on ne parle plus de tribut, de butin de guerre et de travail de captif. Mais une forme plus moderne et plus équitable de "tribut" est payée par tous les citoyens âgés de 18 à 55 ans. C'est l'impôt : il s'agissait de l'impôt *per capita* avant la 3e République ; il s'agit aujourd'hui de la taxe de développement régional et local qui est répartie en fait entre la région, le cercle et la commune.

L'activité économique reposait essentiellement sur :

- les Somonos qui s'occupaient de la pêche et de l'approvisionnement en poisson, du maraîchage, et en cas de besoin, du transport fluvial des troupes, aidés dans leurs travaux par des captifs attribués, mais exclus de l'exercice du pouvoir politique ;
- les Markas arrivés dans le pays de Ségou à la suite de la chute de l'empire du Ghana et de la dispersion des Soninké ; ils sont spécialisés dans le négoce et sont à l'origine de la création de nombreux villages markas dans le pays de Ségou (Dougouba, Boussin, Togou, etc.) ;
- les artisans parmi lesquels les forgerons occupaient la première place, et qui produisaient fusils, outillage de culture, équipement de cavalerie et pirogues.

Auprès de l'agriculture, l'élevage constituait une activité importante comme l'atteste un élément de la structuration sociale. En effet, en plus des clans Peulhs de tradition pastorale, on avait été amené à convertir en bergers de nombreuses personnes n'appartenant pas à cette ethnie, pour s'occuper des vaches du souverain (foroba foulah), de celles des reines (bamoussow ka foulah), et de celles des princes (djonforo-foulah).

Relativement au peuplement, le constat est celui de l'importance de l'ethnie bambara représentée par les clans COULIBALY, DIARRA, TRAORE, TANGARA, etc. Elle constitue l'ethnie dominante tant numériquement que par rapport à l'exercice du pouvoir. Sa principale activité est l'agriculture. A ce fond bambara s'ajoutent les Soninkés ou Markas qui sont, avec les Miniankas, les fondateurs de la ville de Ségou et ses premiers habitants. Ils répondent aux patronymes de DJIRE, SYLLA, MAKADJI, KAMITE pour les premiers, de DEMBELE et COULIBALY pour les seconds. Il faut aussi citer les Bozos et surtout les Somonos qui constituent une vieille communauté musulmane très soudée malgré la diversité d'origine des éléments qui la composent. Aussi le quartier somono se subdivise-t-il en secteurs répondant aux appellations de Thiérola, Dembéléla, Djiréla, etc.

Les Peulhs originaires du Macina voisin, sont plus ou moins "bambarisés" de nos jours à la suite d'un long brassage et d'une longue imprégnation dans la culture du milieu. Leur domaine de prédilection reste l'élevage des bovins, des ovins et des caprins.

L'épisode toucouleur

A la mort de N'Golo DIARRA en 1790, son fils Makoro Monzon lui succéda. A la mort de ce dernier, commence le brillant règne de Dâh Monzon DIARRA (1808-1827) qui réussit, contre la volonté de ses oncles, à s'imposer avec l'aide de son griot Tientiguiba DANTE. Il porte le royaume à son apogée. Après lui reprennent les intrigues, les luttes pour le pouvoir et les assassinats. C'est dans cette atmosphère qu'intervient la conquête toucouleur d'El Hadj Oumar TALL qui fait son entrée à Ségou le 10 mars 1861.

L'occupation toucouleur n'apporta pratiquement pas de changement au caractère de la vie économique à Ségou.

La vie urbaine était toujours dominée par les forces militaires, mais des forces militaires avec des élites non plus bambara, mais toucouleur. Cependant, cette force militaire sera désormais doublée d'une force religieuse islamique. Et on va assister au développement de Ségou comme centre islamique, fonction qu'elle exerce encore aujourd'hui. En effet, la ville compte à l'heure actuelle une cinquantaine de mosquées, et surtout 23 écoles medersa de réputation sous-régionale. On y rencontre des élèves venus non seulement des autres régions du pays, mais aussi des pays voisins du Burkina Faso et de Côte d'Ivoire. Sous le règne du Sultan Ahmadou Cheickou TALL (1864-1891), la ville de Ségou connaîtra un extraordinaire développement urbain et commercial. Les activités commerciales prirent le pas sur les activités artisanales dont le niveau de professionnalisme restait bas. Mais la fortune du commerce à Ségou n'était pas bâtie sur la production locale. Ségou ne produisait pas pour les échanges régionaux et internationaux. Elle était plutôt une place de transbordement et de commerce pour des produits venant d'ailleurs. Les ressources tirées des régions soumises, du commerce et de la guerre étaient simplement consommées (il fallait entretenir les troupes ou se les aliéner), mais non mobilisées pour le développement des activités de production.

Il faut aussi dire que le djihad oumarien à Ségou s'est accompagné sur un tout autre plan, d'un apport d'éléments humains appartenant à divers groupes ethniques : Toucouleurs, Peulhs, Soninkés, Malinkés et Bambaras d'autres régions du pays précédemment touchées par le coup de balai de l'islam. Ce sont les TALL, THIAM, HANE, BAH, TOURE, DIALLO, KEITA, etc. auxquels s'ajoutent de nombreux hommes de caste. Aussi, Ségou est-elle par excellence la ville qui au Mali présente la gamme la plus complète des castes du pays : diéli (griots), djon (captifs), noumou (forgerons), mabo (tisserands), garanké (cordonniers), koulé (potiers) et les founé (maîtres de la parole).

Au total, la Ségou précoloniale a posé des jalons durables par rapport à l'organisation sociale, politique et économique :

- le "ton" est devenu à la fois un élément vital pour l'organisation sociale de tous les villages de l'hinterland, et un instrument de renforcement de la solidarité et de l'entre aide en même temps qu'un cadre de réjouissances collectives ;
- la vocation commerciale et artisanale déjà nettement perceptible s'affirmera au fil du temps pour devenir le trait marquant de l'économie de la ville ;

- la population composée auparavant de Bambara, Somono et Peulh, s'enrichit de l'apport toucouleur lui-même associé à de nouvelles vagues de Bambara, Soninké et Malinké qui n'ont en commun avec le toucouleur que l'étendard d'El Hadj Oumar.

1.1.2. Ségou, ville coloniale

Après un long ballet diplomatique animé par de nombreux missionnaires pour obtenir de Ahmadou Cheickou TALL la signature d'un traité qui mettrait Ségou sous protectorat français, et à la faveur de dissensions internes nourries à la fois par des Bambaras hostiles à la domination toucouleur et par des dissidents de la famille d'El Hadj Oumar, débouchant sur de multiples conflits, la France entreprit d'occuper par la force Ségou où le Lieutenant-Colonel Archinard fit son entrée le 6 avril 1890. Cette date marque la fin de l'hégémonie toucouleur et le départ d'une nouvelle ère, celle de la domination coloniale qui va se perpétuer pendant 70 ans. Cette période sera marquée par un profond changement socio-politique et l'avènement de l'économie de traite.

L'évolution politico-administrative

Après la conquête, Ségou devint le siège d'une garnison militaire matérialisée par le camp militaire, pour décourager toute velléité de résistance. La ville est placée sous administration militaire directe en mars 1893 et devient le chef-lieu d'un cercle dont le premier Commandant sera le Capitaine BONIVACORSI. En 1900, la ville passe sous administration civile avec la nomination de l'administrateur GRAFF comme Commandant de Cercle. En 1909, elle passe pour la 11e circonscription par le chiffre de sa population sur les 29 que compte alors la colonie du Haut Sénégal-Niger. En mai 1919, un Conseil des Notables est institué. En 1953, la ville devient Commune Mixte de 3e degré, et en 1955, commune de plein exercice à la faveur de la loi portant réorganisation municipale en AOF, en même temps que Bamako, Kayes et Mopti.

Les premières élections municipales à Ségou ont lieu au scrutin proportionnel en novembre 1956. Elles se soldent par la victoire du RDA et l'élection du commerçant français Raoult Vayssie comme premier Maire de Ségou grâce au soutien du RDA.

Le pouvoir politique et militaire est alors aux mains des colons français et Ségou est devenue le siège d'une administration régionale symbolisée par le quartier administratif. Elle est relayée à l'intérieur par des Chefs de Province et de Canton. En fait, Ségou et son arrière-pays sont fonctionnalisés pour répondre aux besoins du nouveau maître : administration territoriale (besoin d'une domination sécurisée), administration fiscale, approvisionnement de la métropole et des grandes villes coloniales de l'Afrique de l'Ouest en produits agricoles (coton, riz, bétail), fourniture de main-d'œuvre pour les grands travaux.

Les effets sur le plan urbain

La présence coloniale s'est traduite au plan de l'évolution urbaine par la construction du quartier administratif, la construction des bureaux de la Direction Générale de l'Office du Niger, la multiplication des services techniques depuis la fin de la deuxième guerre, et l'aménagement du quartier commercial. On assiste aussi à un effort d'aménagement de voies de transport et de communication en rapport avec l'orientation commerciale coloniale. C'est dans ce cadre que se situent la construction du port fluvial de Ségou, celle de la route nationale n°6 et aussi celle du chemin de fer conduisant au Bani. Une autre réalisation de la période est la ferme de Sonincoura destinée au ravitaillement des fonctionnaires coloniaux.

Le barrage de Markala

Une des plus grandes réalisations de la colonisation française en Afrique de l'Ouest est le barrage de Markala situé à 35 kilomètres de Ségou, à l'Est. Destiné à irriguer des terres par gravitation pour produire du coton pour les industries textiles françaises face aux industries anglaises ravitaillées à partir de l'Inde et de l'Égypte, et du riz pour le ravitaillement des grandes villes coloniales, le barrage, conçu par l'Ingénieur français Émile Bélime, a vu ses travaux de construction démarrer en 1936 par le Service Temporaire des Irrigations du Niger (STIN) après la création de l'Office du Niger en 1932. La construction du barrage sera

achevée en 1945 par un consortium d'entreprises dont la Société Nationale des Travaux Publics, les Établissements Meunier et Gogez et la Société de Construction de Batignoles. La réalisation du barrage et la mise en valeur des terres irriguées par ses soins allaient entraîner un bouleversement socio-économique impliquant d'importants déplacements de personnes à la fois intrarégionaux et extrarégionaux, d'abord pour constituer la main-d'œuvre indispensable à l'exécution des travaux d'aménagement, ensuite pour procéder à la colonisation des espaces bonifiés. A l'intérieur, les populations les plus concernées par ces transferts massifs de bras valides seront celles du Plateau-Dogon et du pays Minianka. A l'extérieur, ce sont surtout les Mossi et les Samoko de l'ancienne colonie de Haute-Volta (actuel Burkina Faso) qui prendront part à ces déplacements.

L'évolution commerciale

L'orientation commerciale coloniale de l'occupation française a eu pour effet de renforcer la vocation commerciale de Ségou. En plus du transbordement, Ségou importe des produits industriels à partir d'Abidjan et procède à leur dispatching sur tout le Nord-Est du pays. En 1927 déjà, le marché de Ségou était le seul marché du Soudan classé en première catégorie, en raison de l'importance des transactions commerciales qu'on y effectuait. Un trait caractéristique de ce développement commercial est l'apparition et la démultiplication rapide de centres relais, les marchés forains, dans tout l'hinterland. Ainsi avant 1930 déjà existaient les marchés forains de Cinzana et de Konodimini. Au début des années 30 le rôle de ces relais sera renforcé par l'ouverture de l'important marché de Dioro qui va très vite acquérir un caractère international. En effet, c'est de cette foire qui se tenait chaque semaine pendant trois jours (du jeudi au samedi) que partait une bonne partie des exportations de poisson sec et fumé en direction de la Gold Coast (actuel Ghana), de la Côte d'Ivoire et de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso). D'autres marchés forains de l'époque sont ceux de Sansanding (mardi), Fatiné (mercredi), Katiéna (vendredi), Boussin (mardi), etc.

Il en résulte que pratiquement tous les jours de la semaine, un à deux villages de l'hinterland de Ségou étaient le théâtre de transactions qui voyaient des négociants de la ville de Ségou et d'ailleurs venir se ravitailler en produits de traite ou en denrées alimentaires agricoles, pastorales et/ou piscicoles destinés à l'exportation.

Force est de reconnaître que dans le même temps, la production urbaine se caractérisait par sa faiblesse. L'artisanat de structure villageoise était littéralement supplanté par une gamme de plus en plus étendue de produits industriels importés.

La stratification sociale

La stratification sociale a subi une évolution sensible se traduisant par :

- le déclassement de la vieille hiérarchie politico-militaire locale, et son remplacement par la nouvelle hiérarchie militaire française dans un premier temps, civile dans un second temps ;
- l'apparition d'une classe d'hommes d'affaires français et étrangers et le rôle de premier plan qu'elle allait jouer à la fois sur le plan économique et sur le plan politique ;
- la naissance et le développement d'un corps de fonctionnaires indispensables au bon fonctionnement de l'administration coloniale, et bénéficiant à ce titre de privilèges et de considération.

Auprès de ces nouveaux venus, seuls conservaient encore une certaine importance les vieilles familles commerciales (en rapport avec leur rôle dans le fonctionnement du commerce de traite), les chefs de quartiers et les chefs religieux.

Un autre phénomène en rapport avec la pénétration coloniale est l'arrivée de missionnaires chrétiens et l'introduction d'une nouvelle religion qui va recruter l'essentiel de ses néophytes en milieu Bobo de San et Tominian. Aussi l'église sera-t-elle à l'origine de la création du village chrétien de Minankofa presque exclusivement composé de Bobo en plein milieu bambara, non loin de Cinzana, et du quartier de la Mission prédominée par la même ethnie à Ségou.

A l'analyse, il ressort qu'en dépit du renforcement de l'infrastructure urbaine et économique, en dépit du développement remarquable des activités commerciales, des bouleversements survenus dans la stratification sociale, il n'y a pas eu, avec la colonisation, une rupture marquée avec le mode de développement qui a prévalu à l'époque précoloniale. Il y a eu, pourrait-on dire une systématisation de ce mode, Ségou continuant à exercer des fonctions invariées dans un contexte socio-politique changé : elle était devenue un poste provincial avancé (à l'intérieur du continent et par rapport à Abidjan) de l'exploitation coloniale.

1.1.3. Ségou, ville post-coloniale

Après la période de la loi-cadre (1957-1958), le Soudan français accède à l'autonomie interne dans le cadre de la Fédération du Mali et de la Communauté française. Les chefferies de provinces et les cantons sont alors supprimés, et remplacés par des postes administratifs : les arrondissements dont les premiers pour le cercle de Ségou sont Barouéli, Dioro et Cinzana.

Avec l'indépendance (1960), on assiste à un renforcement de la fonction administrative de Ségou qui devient la capitale administrative de la 4e Région et exerce son autorité sur les circonscriptions administratives de San, Macina, Niono, et plus tard Tominian, Barouéli et Bla. Les infrastructures administratives et de services se développent, notamment dans le domaine des équipements socio-éducatifs et socio-sanitaires.

Dans le même temps, l'effort d'industrialisation nationale des années 60 se traduit pour Ségou par la construction de la COMATEX (Compagnie Malienne des Textiles), et pour son hinterland, par la réalisation de la sucrerie de Dougabougou et des Ateliers de Markala, et plus tard, par la construction d'un second complexe sucrier à Siribala et la création de Sukala. Ces nouveaux pôles industriels vont entraîner des mouvements migratoires d'envergures variables, mais suscités par le motif commun de la recherche de nouvelles opportunités. Ces mouvements sont alimentés pour l'essentiel par des populations Sonrhaï du Nord et Dogon de la région de Mopti (en ce qui concerne les sucreries de Dougabougou et de Siribala) et par des chercheurs d'emplois en provenance des villes secondaires de Markala et San, et des villages de l'hinterland immédiat de Ségou (en ce qui concerne la COMATEX).

L'artisanat local se maintient, mais son importance se limite à la ville, sauf pour les tisserands qui produisent à la fois pour le marché national et international. C'est dire qu'en fait il n'y a pas de changement remarquable dans le développement productif de la ville, un tel développement restant intimement lié à, et fortement dépendant de celui des zones rurales pour lesquelles la solution n'est pas encore trouvée : la productivité est faible et le niveau de vie est bas. Il en résulte que la campagne n'a pas encore développé une capacité critique de consommation des biens urbains au point de soutenir l'activité de production propre de la ville.

La ville va continuer à être principalement une place de passage pour les produits agricoles, les impôts et les marchandises importées. Située au carrefour de l'arrière-pays, de la capitale nationale et des métropoles des pays côtiers directement liées au marché mondial, la notoriété de Ségou comme centre urbain s'exprime par la place dominante des secteurs du commerce, des services, de l'administration et du militaire.

Il faut dire qu'aujourd'hui encore, Ségou reste le passage obligé pour le riz produit dans la zone Office du Niger : elle est un marché de consommation important à l'échelle nationale (deuxième ville du pays après Bamako) ; elle assure la liaison avec Bamako à l'Ouest et Sikasso au Sud. Dans le domaine des céréales sèches, le poids de la production de son hinterland dans la production nationale, en fait le centre de ravitaillement non seulement de Bamako, mais aussi du Grand Nord.

Au regard de ces fonctions, Ségou a atteint une plus grande importance que d'autres villes maliennes grâce à sa situation favorable par rapport à Abidjan, et qui a donné à Ségou pendant de longues années une position parallèle à celle de Bamako.

Au plan social, le corps des fonctionnaires s'est renforcé. Il occupe une place de choix auprès des commerçants-transporteurs et des chefs religieux.

1.1.4. Sécheresses et famines

A côté des événements historiques, souvent en rapport avec eux, les famines et les sécheresses ont joué un rôle déterminant dans la mise en place des populations.

De 1880 à 1887, il est signalé une des sécheresses les plus meurtrières ayant sévi dans le pays (Samba Lamine TRAORE in "Markala, cité ouvrière"). Elle est appelée "Yero Ali" dans le plateau dogon.

Au cours des trente années précédant l'arrivée des troupes coloniales à Ségou, le refus de l'autorité toucouleur et les multiples assauts lancés contre elle par les alliés bambara ont engendré une atmosphère d'insécurité perpétuelle, entravant l'activité économique en général, et celle de production agricole en particulier. Il s'en est suivi une terrible famine.

Une autre famine généralisée consécutive à la sécheresse au Soudan est signalée à partir de 1911. Les Peulhs l'appellent "kittangal", et les bambara "kongo jugu" (terrible famine) ou "bo kèlè san kongo" (la famine de l'année de la révolte des Bobos, 1916).

En 1923, les effets continuent et une grande famine sévit dans le pays Dogon, le Mema, le Gumbu, le Kurumari, le Kala et le Sanan. De 1927 à 1931, une autre famine consécutive à la sécheresse et à l'invasion acridienne secoue le pays. Plus récemment, la sécheresse des années 70 (1972-1973) et celle des années 80 (1984) ont conduit à une situation de crise dont les effets ont été durables.

Ces calamités expliquent qu'environ 100 000 Dogons ont dû abandonner le vieux pays pour s'installer dans le Seno et les plaines du delta intérieur du Niger. C'est le même type de processus migratoire que l'on note dans la circonscription de Ségou où des communautés sont venues de toutes parts s'installer sur les bords et dans la vallée du fleuve Niger, et plus tard, sur les terres aménagées et irriguées de l'Office du Niger.

"Migrer pour aller à la recherche de nourriture et d'eau, ou pour fuir définitivement une zone d'insécurité a toujours été l'ultime recours. Quand le puits, premier facteur de bien-être, ne remplissait plus sa fonction, le village se déplaçait pour se reconstituer autour d'un autre point d'eau. Quand la nourriture venait à manquer la situation était encore plus dramatique".

1.1.5. Conclusion

Ainsi, les périodes précoloniale, coloniale et post-coloniale ont contribué, chacune de façon remarquable, à donner à Ségou son identité sur le triple plan de l'histoire, du peuplement et du développement urbain.

Ségou est avant tout une ville chargée d'histoire et son rôle historique de capitale du royaume bambara du même nom a fortement marqué ses rapports avec son environnement et la ville a continué de conserver son leadership à travers sa fonction de capitale administrative de la 4e Région.

Son peuplement s'est constitué sur un fond bambara qui s'est enrichi progressivement, au gré des événements (historiques, naturelles, et socio-économiques) d'apports d'éléments soninké, minianka, bozo, somono, peulh, toucouleur, malinké, bobo, européens et même asiatiques. Mais cette diversité ethnique et raciale n'a pas empêché l'émergence d'une identité sociale profondément marquée par la culture bambara.

Le développement urbain est à la fois un développement de l'espace urbain, avec les vieux quartiers étirés le long du fleuve et les quartiers les plus récents se développant en direction du Sud, de l'Est et de l'Ouest, et un développement des fonctions urbaines, avec à l'époque précoloniale des activités militaires, artisanales et commerciales, puis religieuses, auxquelles s'ajoutera une fonction administrative à l'époque coloniale, fonction qui s'amplifiera dans la période post-coloniale.

1.2. Démographie

De nombreuses sources ont fait l'objet de compilation pour arriver à une appréhension cohérente des phénomènes démographiques tant pour la région que le cercle et la ville de Ségou. Ainsi, en plus de nombreuses publications de la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) d'autres sources mises à contribution sont :

- Schéma directeur d'assainissement de la ville de Ségou,
- Avant-projet du schéma d'aménagement et de développement de la région de Ségou,
- Monographie de la ville de Ségou,
- Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la ville de Ségou et environs,
- Stratégies de développement de la région de Ségou,
- Enquête malienne sur les migrations et l'urbanisation,
- Troisième projet urbain du Mali.

Aux données tirées de ces études se sont ajoutées celles extraites des études de structure des exploitations de la zone d'intervention du Programme Fonds de Développement Villageois de Ségou, ainsi que les résultats de l'enquête "Ménages urbains" réalisés à la faveur de l'étude ECOLOC.

Le principal constat à ce stade est celui des difficultés réelles qu'il y a à appréhender le fait démographique à Ségou. Les données récentes, en particulier celles relatives à la description et à l'analyse du comportement des indicateurs de croissance démographiques que sont les rares variables démographiques. Et lorsque les données existent, elles sont contradictoires entre elles et leur niveau d'agrégation le plus courant, à savoir le niveau régional, n'est pas le plus approprié.

1.2.1. Contexte régional

Située au centre du Mali, la région de Ségou, 4e région administrative et économique du pays, couvre une superficie de 64 821 km², soit 5 % du territoire national pour une population de 1 339 631 habitants (recensement général de la population d'avril 1997). La région a une vocation agro-pastorale et sa population est essentiellement rurale. Les principaux indicateurs démographiques issus du recensement général de la population d'avril 1987 se présentent comme suit :

– Effectif de la population	1 339 631
– Densité au km²	20,7
– Population rurale	1 109 616 (82,8 %)
– Population urbaine	230 015 (17,2 %)
– Population active	602 800
– Taux de mortalité infantile	112 °/oo
– Taux brut de natalité	51,5 %
– Taux brut de mortalité	14,4 %
– Taux d'accroissement naturel	3,71 %
– Taux d'accroissement global	2,09 %

Source : Fiche de synthèse de l'avant-projet du schéma régional d'aménagement et de développement.

Une comparaison avec les résultats du recensement général de décembre 1976 montre qu'il n'y a pas eu de grands changements démographiques dans la région de Ségou. Le niveau du taux de natalité globalement considéré n'a pas connu une forte variation en raison d'un certain équilibre des forces déterminant l'évolution de la fécondité. Cependant, près de 2 % de la population urbaine utilisent des méthodes contraceptives (stratégies de développement de la région de Ségou, 1988). Quelques modifications observées sur la période allant de 1976 à 1987 portent sur la zone de résidence d'une population caractérisée par une grande mobilité interne (91,6 % de la population immigrante proviennent de la région elle-même) et le taux d'urbanisation qui est passé de 15,5 % à 17,2 %. Dans le même temps, le nombre de centres urbains (localités de plus de 5 000 habitants) est passé de 10 à 13.

1.2.2. Croissance démographique du cercle de Ségou

Répartition de la population régionale entre les différents cercles

Cercle	Population 1976		Population 1987		Population 1998	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Ségou	341 288	31,5	421 734	31,5	489 733	29,2
Barouéli	109 884	10,2	128 861	9,6	166 413	9,9
Bla	115 998	10,7	151 879	11,3	208 480	12,4
Macina	116 154	10,7	143 291	10,7	169 025	10,1
Niono	115 480	10,7	161 381	12,0	227 669	13,6
San	169 497	15,7	203 142	15,2	252 113	15,0
Tominian	113 823	10,5	129 246	9,7	165 768	9,9
Total (région)	**1 082 124**		**1 339 534**		**1 679 201**	

Selon les résultats des recensements de 1976, 1987 et 1998, le cercle de Ségou est le plus peuplé des cercles de la région avec 31,5 % de la population régionale pour les deux premières années de référence, et 29,2 % pour l'année 1998. Un fléchissement du poids relatif de Ségou dans la population régionale de l'ordre de 2,3 % est donc amorcé à partir de 1998. Pendant ce temps, les cercles de Bla avec la CMDT et Niono avec l'Office du Niger renforcent leur position en 1987 et cette tendance se consolide en 1998. Par contre, Barouéli, Macina, San et Tominian sont en perte de vitesse.

Evolution des densités de populations

Cercle	Superficie(km²)	Densités (hts/km²)		
		1976	1987	1998
Ségou	10 844	31,4	38,9	45,1
Barouéli	4 400	24,9	29,3	37,8
Bla	6 200	18,7	24,5	33,6
Macina	6 563	17,6	21,8	25,7
Niono	23 063	5,0	7,0	9,8
San	7 188	23,5	28,3	35,0
Tominian	6 563	17,3	19,7	25,2
Total (Région)	64 821	16,6	20,7	25,9

Sur l'ensemble de la période, le cercle de Ségou a toujours présenté les densités les plus fortes de la région : 31,4 hts/km² en 1976, 38,9 en 1987, et 45,1 hts/km² en 1998. Il en résulte pour le cercle de Ségou un accroissement de la densité de l'ordre de 16 % entre 1987 et 1998, contre respectivement 29 % à Barouéli, 31 % à Bla, 18 % à Macina, 40 % à Niono, 24 % à San, 28 % à Tominian et 28 % à l'échelle de la Région. En d'autres termes, même si le cercle de Ségou a dans l'absolu la densité de population la plus forte quelle que soit la période d'observation, le taux d'évolution de la densité entre 1987 et 1998 est le plus faible de la région, les plus forts taux revenant à Niono (40 %) et Bla (31 %).

Taux d'accroissement de la population

Cercle	Taux d'accroissement (%)	
	en 1987	en 1998
Ségou	2,07	1,4
Barouéli	1,55	2,4
Bla	2,65	2,9
Macina	2,05	1,5
Niono	3,29	3,2
San	1,76	2,0
Tominian	1,24	2,3
Total (région Ségou)	2,09	2,1

Les constats antérieurs sont confirmés par l'examen de l'évolution du taux d'accroissement global de la population du Cercle de Ségou : de 2,07 % par an entre 1976 et 1987, il tombe à 1,4 % par an entre 1987 et 1998. Il ne représente plus en 1998 que 67,6 % de ce qu'il était en 1987. Le cercle de Macina présente la même allure. A l'inverse, les autres cercles de la région avec en tête Niono (3,2 %) et Bla (2,9 %) ont un taux d'accroissement global en ascension.

L'on pourrait alors se demander si les migrations intra-régionales ne se sont pas faites au détriment du cercle de Ségou. Hypothèse vraisemblable, mais non encore vérifiée puisque les données du recensement de 1998 sur le comportement des variables démographiques ne sont pas pour le moment disponibles.

1.2.3. Evolution démographique et spatiale de la ville de Ségou

L'étude de cas a retenu la notion de ville de Ségou plutôt que celle de commune de Ségou. En effet, les deux quartiers de Pélégana (à l'Est) et Sébougou (à l'Ouest) qui doivent relever des communes rurales de mêmes noms depuis le dernier découpage administratif du cercle en communes rurales et urbaines, sont partie intégrante de la ville de Ségou. Les relations sont à la fois mécaniques et organiques, économiques, socio-culturelles et elles se font au quotidien. Il serait simplement artificiel et hasardeux de procéder à une analyse du tissu démo-économique de Ségou en faisant fi de ces deux quartiers.

Evolution de la population

La population de la ville de Ségou a évolué de façon remarquable depuis le début du siècle :

- 1909 : 6 255 habitants à Ségou contre 6 539 à Bamako (données du recensement général), la population de 1998 de la ville de Ségou de 102 740 habitants dans la colonie du Haut Sénégal Niger rapportées par Samba Lamine TRAORE in "Markala, commune ouvrière" ;
- 1958 : 21 930 habitants (recensement général) ;
- 1964 : 29 725 habitants(études FED) ;
- 1966 : 31 219 habitants (estimation à partir du taux d'accroissement du cercle de Ségou et des données de l'annuaire statistique de la DNSI, 1970) ;
- 1976 : 65 426 habitants pour la commune (recensement général de décembre 1976) ;
- 1985 : 85 337 habitants dont 83 189 pour la commune et 2 148 pour Sébougou et Pélégana (estimation à partir du taux d'accroissement issu du recensement général d'avril 1987) ;
- 1987 : 90 449 habitants pour la ville de Ségou, dont 88 135 pour la commune et 2 314 pour Sébougou et Pélégana (recensement général d'avril 1987) ;
- 1998 : 90 898 habitants pour la commune de Ségou et 3 575 pour Sébougou et Pélégana, soit 94 473 pour la ville de Ségou (résultats provisoires du recensement général de décembre 1998).

De tous ses chiffres de population celui qui pose le plus de problème est le chiffre issu des résultats provisoires du recensement général de 1998 qui donne à la Commune une population de 90 898 habitants, soit une augmentation de 2 753 personnes en l'espace de 11 ans et de 251 personnes par an ! Un si faible accroissement de la population de la ville est à priori difficile à expliquer puisqu'il conduit à un taux d'accroissement global de 0,3 %, taux de loin inférieur à tous les taux d'accroissement antérieurs connus à Ségou depuis 30 ans.

Compte tenu du fait que les chiffres provisoires des recensements sont généralement corrigés, l'équipe ECOLOC a procédé à une révision "officieuse" sur la base de l’écart moyen observé en pourcentage entre les résultats provisoires et les résultats définitifs (10 %), donnant ainsi pour la ville de Ségou en 1998 une population de 102 740 habitants et un taux d’accroissement de 1,2 % par an.

Par rapport à l'ensemble des données, il ressort que la population de la ville de Ségou s'est accrue d'environ 110 % entre 1966 et 1976, de 38 % entre 1976 et 1987, et de 14 % de 1987 à 1998 (chiffres provisoires : moins de 5%).

La situation pour l'ensemble des localités de la région de Ségou ayant plus de 5 000 habitants en 1976 et 1987 est la suivante :

Localités	Population		% accroissement
	en 1976	en 1987	
Ségou-Ville	65 426	68 135	38,7
Dioro	7 334	12 571	71,4
Sansanding	7 351	8 600	17,0
Markala	15 103	19 508	29,2
Dougabougou	5 818	6 951	19,5
Barouéli	6 825	7 732	13,3
Bla	5 749	9 890	72,0
Macina	5 445	5 491	0,8
Niono	10 105	17 934	77,5
Siribala*	3 075	6 490	111,1
Diabaly*	4 704	6 031	28,2
Sokolo*	4 693	5 774	23,0
San-Commune	23 378	30 772	31,6

* Ces 3 localités avec moins de 5 000 habitants n'étaient pas des centres urbains en 1976.

Sources : DNSI (estimation à partir des résultats des deux recensements généraux de 1976 et 1987).

La ville de Ségou occupe le 5e rang pour l'importance du taux d'accroissement de la population entre 1976 et 1987 avec 38,2 %, après la cité ouvrière de Siribala (111,1 %), les villes de Niono (77,5 %), Bla (72 %) et Dioro (71,4 %). Le taux d'accroissement annuel de la population de la ville est estimé à 3,2 % par an contre 2,9 % pour la commune, 2,07 pour le cercle, et 2,09 pour la région entre 1976 et 1987.

Structure de la population de la Commune de Ségou

Classe d'âge	Population en 1976				Population en 1987			
ans	Homme	Femme	Total	%	Homme	Femme	Total	%
0-4	6 001	6 128	12 129	**18,5**	7 550	7 471	15 021	**17,0**
5-9	4 575	4 685	9 260	**14,2**	6 547	6 724	13 271	**15,1**
10-14	3 568	4 018	7 586	**11,6**	5 370	5 386	10 756	**12,2**
15-19	3 476	3 750	7 226	**11,0**	4 711	4 984	9 695	**11,0**
20-24	2 757	3 211	5 968	**9,1**	3 582	3 817	7 399	**8,4**
25-29	2 590	2 713	5 303	**8,1**	2 941	3 549	6 490	**7,4**
30-34	2 151	2 072	4 223	**6,6**	2 741	2 961	5 702	**6,5**
35-39	1 923	1 633	3 556	**5,4**	2 422	2 265	4 687	**5,3**
40-44	1 363	1 239	2 602	**4,0**	2 052	1 670	3 722	**4,2**
45-49	1 111	932	2 043	**3,1**	1 676	1 284	2 960	**3,3**
50-54	820	743	1 563	**2,4**	1 294	1 114	2 408	**2,7**
55-59	571	544	1 115	**1,7**	868	770	1638	**1,9**
60-64	515	623	1 138	**1,7**	704	760	1464	**1,7**
65-69	315	340	655	**1,0**	501	438	939	**1,1**
70-74	187	235	422	**0,6**	335	414	749	**0,8**
75-79	143	145	288	**0,4**	201	219	420	**0,5**
80 et plus	127	194	321	**0,5**	181	277	458	**0,5**
N.D.	13	15	28	**0,1**	215	141	356	**0,4**
Total	**32 206**	**33 220**	**65 426**	**100,0**	**43 891**	**44 244**	**88 135**	**100,0**

La population de Ségou présente les principales caractéristiques de la population des pays dits en voie de développement, à savoir :

- une population essentiellement jeune : en 1987 comme en 1976, 44 % de la population ont moins de 15 ans ;
- la population théoriquement active (i.e. la population comprise en 15 et 64 ans) représente plus de 50 % de la population totale : 53 % en 1976 et 52 % en 1987 ;
- les vieux sont peu nombreux, inférieurs à 3 % : ils sont 2,6 % en 1976, et 2,9 % en 1987.

Il s'ensuit que la pyramide des âges garde l'allure classique de la pyramide des pays les moins avancés.

Le taux de masculinité (pourcentage d'hommes dans la population) et le sexe ratio (pourcentage d'hommes pour 100 femmes) sont respectivement de 49,2 % et 96,9 % en 1976, 49,8 et 99,2 % en 1987. En d'autres termes la tendance est à l'équilibre entre population masculine et population féminine, avec un léger avantage pour la dernière.

Quant à la population féminine en âge de procréer (femmes âgées de 15 à 49 ans), elle représente 43,5 % de la population féminine totale en 1976, et 44 % en 1987.

Mouvements migratoires

La situation de la ville de Ségou sur la rive droite du fleuve Niger qui traverse toute la région d'Ouest en Est, sa position centrale et son histoire, en ont fait, à l'instar de la région prise dans son ensemble, le lieu par excellence de vastes mouvements de populations et de brassage de multiples ethnies (Bambara, Sarakolé, Somono, Peulh, Dogon, Malinké, Bobo, Bozo, et même Haoussa de Sokoto dans l'actuel Nigeria).

Les sécheresses répétées et les famines d'origine climatique ou historique (insécurité par fait de guerre), et la recherche d'horizons plus favorables à l'activité et à la vie humaine sont à l'origine des différentes formes de mouvements migratoires affectant la région, le cercle et la ville de Ségou.

Les migrations à l'échelle régionale

Sur la base des résultats du recensement général de la population d'avril 1976, les constats en matière de mouvements migratoires à l'échelle régionale révèlent :

- une immigration de longue durée plus forte que partout ailleurs au Mali, exception faite du district de Bamako (6 % de la population résidente recensée dans la région de Ségou étaient nés dans d'autres régions) ;
- une émigration moins intense que dans les autres régions du pays (6 %) ;
- une mobilité intra-régionale très élevée (sur les 91 % nés et recensés dans la région, 65 % ont été recensés dans leur localité de naissance 26 % ailleurs dans la région).

Aussi retient-on l'hypothèse d'un solde migratoire nul ou légèrement positif pour la période. La situation a évolué avec la sécheresse des années 1983-1985, durement ressentie par les zones rurales sèches. On assiste alors à un bouleversement des traditions migratoires, comportant notamment :

- une intensification de l'exode rural saisonnier et sa transformation, dans certains cas, en émigration au sens démographique du terme ;
- une amplification des mouvements migratoires qui affectent les populations sahéliennes du Nord des cercles de Niono et Macina, les arrondissements de Ségou situés sur la rive gauche du fleuve, et aussi les agriculteurs et pêcheurs du cercle de Barouéli ;
- une évolution du phénomène de l'exode qui va en plus de sa forme individuelle, concerner des ménages entiers ;

- une évolution aussi des destinations de l'exode : les centres urbains régionaux sont délaissés au profit du district de Bamako, des villes de la région de Sikasso et des pays voisins.

Il faut cependant dire que toute cette analyse reste purement qualitative faute d'informations chiffrées sur le phénomène.

L'Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU, 1992-1993) a plutôt porté sur la période 1988-1992 et a permis de mettre au point une matrice migratoire pour l'ensemble des régions du pays. Il ressort de cette matrice que sur les 5 années, la région de Ségou a un solde négatif de 11 338 personnes, soit en moyenne 2 268 personnes/an.

Le rapport immigration/émigration est de l'ordre de 91 %. Les immigrants viennent essentiellement du district de Bamako (31,5 %), des pays du réseau (29,7 %), des Régions de Sikasso (10,2 %), Mopti (9,4 %) et Koulikoro (8,1 %). Les émigrés de Ségou ont pour destinations principales les pays du réseau (35 %), le district de Bamako (29,5 %), les autres pays étrangers (10,5 %), les régions de Sikasso (9,5 %) et Koulikoro (7,8 %).

Matrice migratoire de la Région de Ségou pour la période 1988-1992

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	***Ségou***	Mopti	Tomb.	Gao Kidal	Bamako	Pays réseau	Autres pays	**Total**
Kayes				4 018							
Koulik.				9 248							
Sikasso				11 648							
Ségou	3 956	9 795	11 971	0	2 635	1 827	1 157	37 123	44 004	13 178	**125 646**
Mopti				10 795							
Tomb.				5 034							
Gao-Kidal				2 333							
Bamako				36 015							
Pays réseau				33 960							
Autres pays				1 167							
Total				**114 308**							

Dans le détail, le bilan migratoire de la région de Ségou vis-à-vis des autres régions du Mali, du district de Bamako, des pays du réseau et des autres pays étrangers se présente comme suit

Bilan migratoire de la région de Ségou

Autres Régions et Pays	***Bilan de la région de Ségou***	
	Bilan 1988-1992	Bilan annuel
Kayes	+ 152	+ 30
Koulikoro	- 547	- 109
Sikasso	- 323	- 65
Mopti	+ 8 160	+ 1 632
Tombouctou	+ 3 207	+ 641
Gao-Kidal	+ 1 176	+ 235
Bamako	- 1 108	- 221
Pays Réseau	- 10 044	- 2 009
Autres pays	- 12 011	- 2 402
Total	- 11 338	- 2 268

La région de Ségou a un solde migratoire nettement positif vis-à-vis des régions de Mopti, Tombouctou et Gao-Kidal, et un solde nettement négatif avec les pays du réseau, les autres pays étrangers, le district de Bamako, les régions de Koulikoro et de Sikasso.

Les mouvements migratoires à l'échelle de la ville de Ségou

Les seules données utilisées dans l'analyse du phénomène migratoire à Ségou commune sont celles du recensement général d'avril 1987. La répartition de la population de la commune selon la situation de résidence était la suivante :

- Résidents présents : 85 442 : (96,94 %)
- Résidents absents : 2 693 : (3,06 %)
- Population résidente : 88 135 : (100 %)
- Visiteurs : 3 165 : (3,4 %)

Source : DNSI

Les résidents absents se répartissent ainsi selon leurs destinations :

- Intérieur du Mali : 2 143 : (79,58 %)
- Extérieur : 219 : (8,13 %)
- Destination indéterminée : 231 : (8,58 %)

Quant aux visiteurs ils se répartissent de la façon suivante selon l'origine :

- Venant de l'intérieur : 2 823 : (89,19 %)
- Venant de l'extérieur : 130 : (4,11 %)
- Origine indéterminée : 212 : (6,70 %)

Il ressort de ces données que les visiteurs étaient relativement plus nombreux que les résidents absents (rapport = 117,5 %). On pourrait parler d'un solde migratoire positif de 472 personnes (environ 0,53 % de la population de la commune).

Sur les 2 362 résidents absents dont les destinations sont connues, 90,73 % sont allés quelque part ailleurs au Mali, alors que 9,27 % ont franchi les frontières nationales. Sur les 2 953 visiteurs dont les origines sont connues, 95,6 % viennent des autres parties du territoire national, et 4,4 % de pays étrangers.

L'analyse par sexe montre que les hommes représentent 55,2 % des résidents absents et les femmes, 44,8 %. En revanche, les femmes représentent 56,1 % des visiteurs, et les hommes, 43,9 %. Cette situation est en rapport avec l'exode rural des femmes qui viennent se convertir en aides familiales à Ségou, ou transitent par Ségou pour aller ravitailler le district de Bamako en main-d'œuvre.

Projections démographiques

Il existe des projections démographiques sur la commune de Ségou : troisième Projet Urbain, Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la ville de Ségou. Mais généralement, elles n'ont pas résisté à l'épreuve du temps et les hypothèses utilisées s'avèrent trop optimistes. En effet, les taux d'accroissement retenus dans ces hypothèses sont tous supérieurs à 3 % par an, alors que le recensement d'avril 1987 (RGPH) conclut à un taux d'accroissement de 2,9 %, et celui de décembre 1998 à 1,2 % (0,3 % résultat provisoire).

Il est évident que la démographie de la ville de Ségou traverse actuellement une période de stagnation. Mais la ville se trouve à un point crucial pour déterminer son futur : soit elle prend de l'initiative pour profiter de ses potentiels auquel cas, elle connaîtra une émergence économique, soit elle reste inerte et continuera sa stagnation.

Aussi, l'équipe ECOLOC propose deux scénarios : un premier scénario légèrement optimiste et un deuxième plutôt pessimiste.

Scénario I :

La croissance sera dans un premier temps une croissance naturelle (bilan des naissances vivantes et des décès). Ce taux d'accroissement naturel devrait plutôt tendre de modérer à un taux relativement faible si l'on tient compte des évolutions significatives de comportement que l'on observe par rapport au mariage et à l'acte de procréation. L'âge du premier mariage recule inexorablement tant chez les filles que chez les garçons qui se marient par ailleurs de moins en moins pour diverses raisons dont principalement le chômage et l'absence de statut socio-économique viable. A l'intérieur des foyers, on opte de plus en plus pour l'espacement, voire la limitation des naissances. Ce sont là des signes annonciateurs d'un taux d'accroissement en baisse.

Pour la deuxième décade (2010 à 2020), l'équipe estime que le développement économique de la ville attirera une bonne partie de l'exode rural. Les meilleures conditions sanitaires annuleront les effets de limitation des naissances.

Ainsi, l'hypothèse de projection de population est cohérente avec la poursuite des efforts en matière de politiques économiques, sanitaires et démographiques. Les taux de croissance annuels moyens sont estimés comme suit :

de 1998 à 2010 :

milieu urbain : 2,0 %
milieu rural : 1,8 %

de 2010 à 2020 :

milieu urbain : 3,0 %
milieu rural : 1,8%

Scénario II :

Dans un premier temps, la ville continuera dans sa stagnation actuelle pour reprendre légèrement ses forces dans la deuxième décade. Ainsi les taux sont estimés comme suit :

de 1998 à 2010 : milieu urbain : 1,2 % ; milieu rural : 1,8 %

de 2010 à 2020 : milieu urbain : 2,0 % ; milieu rural : 1,8%

Les résultats chiffrés pour les deux scénarios sont les suivants :

Scénario I

	1987 RGPH	1998 ECOLOC	2010 ***ECOLOC*** urbain 2% rural 1,8%	2020 ECOLOC urbain 3% rural 1,8%	Taux croiss. moyen
Ségou Ville	90.450	102.740	130.300	175.110	2,5%
Commune	88.140	99.990	126.810	170.420	2,5%
Autres urbains	40.680	77.300	98.040	131.750	2,5%
Ensemb.rural	292.910	350.900	434 .670	519.560	1,8%
Ensemb.urbain	128.820	177.290	224.850	302.170	2,5%
Cercle Ségou	421.730	528.190	659.520	821.730	2,0%

Scénario II

	1987 RGPH	1998 ECOLOC	2010 ECOLOC urbain 1,2% rural 1,8%	2020 ECOLOC urbain 2% rural 1,8%	Taux croiss. moyen
Ségou Ville	90.450	102.740	118.550	144.510	1,6%
Commune	88.140	99.990	115.380	140.650	1,6%
Autres urbains	40.680	77.300	89.200	108.730	1,6%
Ensemb.rural	292.910	350.900	434.670	519.560	1,8%
Ensemb.urbain	128.820	177.290	207.750	253.240	1,6%
Cercle Ségou	421.730	528.190	642.420	772.800	1,8%

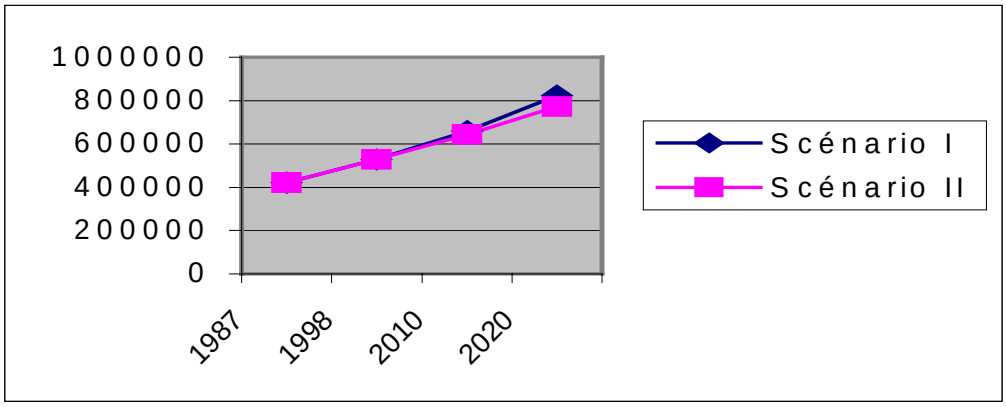

1.2.4. Croissance urbaine

Structure spatiale de Ségou

La ville de Ségou a connu une croissance rapide au plan spatial. Chronologiquement, on distingue trois grandes périodes dans l'évolution spatiale de la ville :

- la période précoloniale,
- la période coloniale,
- la période de l'indépendance.

Le vieux Ségou de la période précoloniale comporte au départ deux quartiers : le quartier Somono qui est celui des fondateurs de la ville, et Bougoufié qui va donner naissance à Bananissabakoro et Sokalakono. Ces quartiers et celui de Alamissani constituent les quartiers anciens, de style traditionnel, qui s'égrènent le long du fleuve Niger. Le bâtis y est dense. Mais le vieux système des ruelles a été changé et remplacé par des rues plus larges à l'époque coloniale. A ce premier lot s'ajoute le quartier de Ségou-coura qui connaîtra des extensions par la suite.

La période coloniale va se traduire par la création d'un quartier administratif, un centre commercial, une base militaire, une mission catholique, ainsi que la cité de l'Office du Niger et le quartier de la mission.

Au cours des dix dernières années qui ont précédé l'indépendance naquirent les quartiers de Médine, Darsalam et Hamdallaye qui se distinguent du vieux Ségou par leur aération, leurs rues larges, et parfois le style de construction caractérisé par l'émergence de bâtiments en parpaing. Les quartiers les plus récents, datant de la période post-indépendance sont COMATEX, Pélégana, Sido-Sonincoura, Missira, Bagadadji, Angoulême et Sébougou-Extension. Les quartiers d'Angoulême et de Pélégana se singularisent par leur taux élevé de constructions en dur de style moderne.

Par rapport à la population, les vieux quartiers sont par excellence les quartiers des autochtones. On y rencontre principalement les ethnies bambara et Somono. Le quartier de la mission est dominé par l'ethnie Bobo. Le quartier administratif est habité par des fonctionnaires. Ailleurs, dans les quartiers résidentiels récents, c'est un brassage de l'ensemble des ethnies de la ville, Angoulême, Pélégana et Sébougou-Extension traduisant un statut socio-économique relativement plus élevé que les autres quartiers.

Évolution de la superficie et de la densité

En 1983, la surface urbanisée à Ségou est évaluée à 1 058 hectares et la superficie urbanisable additionnelle à 1 790 hectares. Les dernières estimations avancent le chiffre de 2 657 hectares de surface urbanisée, soit un accroissement d'environ 150 % en moins de 20 ans !

En rapprochant cette superficie des populations des quartiers selon le recensement général de 1987, il apparaît clairement que les anciens quartiers sont les plus densément peuplés :

- Bananissabakoro et Sokalakono ont une densité de 192 hts/ha ;
- Somonosso a 186 hts/ha ;
- Alamissani a 175 hts/ha.

Quartier	Superficie (en ha)	Population 1987	Densité 1987
Alamissani	22,58	3 275	175
Angoulême	36,79	-	-
Bagadadji	130,30	-	-
Bananissabakoro (+ Sokalakono)	27,30	5 375	192
Bougoufié	121,00	10 326	33
Comatex	236,5	-	-
Darsalam	156,80	14 534	95
Hamdallaye	116,70	16 846	137
Médine	107,00	13 103	115
Mission	21,7	1 488	60
Missira	189,45	-	-
Pélégana	637,0	5 809	15
Quartier administratif	174,60	1 536	14
Quartier commercial	93,95	940	10
Ségou-coura	94,24	5 856	56
Sido-sonincoura	156,60	2 869	11
Somonosso	26,42	6 137	186

Quartier	Superficie (en ha)	Population 1987	Densité 1987
Ex-Aviation extension	187,30		
Ferme Soninkoura	116,8		
Zone Garagistes	90,86		
Zone Industrielle	182,30		
Zone de Petites Industries	61,63		
Zone Universitaire	121,70		
Sébougou	246,70	1 258	14

Puis viennent les quartiers de la deuxième génération avec Hamdallaye (137 hts/ha) et Médine (115 hts/ha). Les densités les plus faibles sont enregistrées au quartier commercial (10 hts/ha), à Sido-Sonincoura (11 hts/ha), au quartier administratif, à Sébougou et à Pélégana qui ont respectivement 14, 14 et 15 hts/ha.

Pour les quartiers d'Angoulême, de Bagadadji et de Missira qui ont connu une grande extension surtout après 1987, et la cité COMATEX dont la superficie englobe celle du périmètre industriel, les densités n'ont pas été calculées.

De façon plus générale, sur la base de la projection faite de la population, la densité de population pour l'ensemble de la ville pourrait évoluer comme suit :

Années	1995	2000	2005	2010	2015	2020
Hts/ha	41	45	50	56	61	68

Il faut s'attendre à un renforcement de cette densité au-delà de cette période surtout si l'on considère que les possibilités d'extension -pour la commune en particulier- seront désormais très limitées avec la mise en oeuvre de la décentralisation. Le découpage actuel ne laisse pratiquement pas de possibilité d'extension à la commune qui est prise en sandwich entre les communes rurales de Sébougou à l'Ouest, Sakoïba au Sud, Pélégana à l'Est et le fleuve Niger au Nord.

2. GÉOPOLITIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les institutions administratives, politiques et économiques du Mali étaient particulièrement centralisées depuis l'indépendance en 1960. Le pouvoir politique était détenu par un parti unique. Le Gouverneur de région, le Commandant de cercle et le Chef d'arrondissement sont les représentants de l'Etat.

Après les événements de mars 1991, le cadre institutionnel et légal a subi de profondes modifications suite à l'avènement de la démocratie et du multipartisme. Les différents secteurs du développement sont pris en compte avec leurs rôles respectifs :

- L'administration représentant la force publique a pour rôle de répartir les tâches de développement et les contributions respectives de tous les acteurs.
- Le secteur privé formel et informel va dorénavant obéir aux règles du marché et créer les incitations propices à son développement.
- Les collectivités publiques autres que l'Etat auront pour charge de gérer les services publics locaux indispensables au développement.
- Les ONG et autres associations mènent sur le terrain des actions de proximité.
- Le reste de la société civile contribue à son développement économique et social.
- Les partis politiques constituent une force propice au développement économique et social.

Après les élections de juin 1999, l'Etat considéré jusque là comme l'unique agent socio économique, va partager ce rôle avec les collectivités territoriales, les associations, les ONG, le secteur privé.

Le cercle de Ségou compte 29 communes (plus l'ancienne commune urbaine de Ségou) qui ont pu choisir leurs élus avec les élections communales de mai 1999. Au total, 451 conseillers communaux répartis entre 10 partis politiques, 4 listes d'indépendants et 4 listes d'alliances de partis vont prendre en charge les nouvelles communes pour consacrer la mise en œuvre effective de la décentralisation. Ces élections confirment encore une fois la suprématie du parti au pouvoir[2] qui remporte à lui seul près de 76 % des sièges.

2.1. Occupation de l'espace et aménagement du territoire

2.1.1. Les structures de développement

L'action des Directions Nationales s'exerce vers la base (encadrement, vulgarisation) par l'intermédiaire des services régionaux représentés aux niveaux cercles et arrondissements. A côté de cette méthode d'intervention classique, on a procédé également à la mise en place d'opérations de développement et projets qui sont des organismes techniques chargés, dans une zone géographique donnée, des aspects concernant l'amélioration des conditions de vie des populations rurales et de leur environnement.

Au niveau du cercle de Ségou, les structures existantes à côté des services traditionnels sont :

L'Office du Niger

Crée en 1932, l'Office du Niger couvre quelque 60 000 ha aménagés en maîtrise totale sur un potentiel de près d'un million d'hectares. Les activités de l'Office du Niger s'exercent principalement dans les cercles de Niono et Macina où sont situés l'ensemble des casiers[3]. Mais le poids de l'Office du Niger est considérable dans l'approvisionnement de la ville de Ségou en riz.

De statut d'entreprise agro-industrielle, la restructuration opérée en mars 1994 a recentré les activités de l'Office du Niger autour de trois missions essentielles :

- la gestion de l'eau,
- l'entretien des infrastructures et réseaux hydrauliques,
- le conseil rural.

Les activités telles que l'approvisionnement en intrants, le battage, le décorticage, la transformation et la commercialisation sont prises en charge par d'autres intervenants (les producteurs à travers leurs organisations et les opérateurs économiques).

La politique d'intensification entreprise à l'Office du Niger a été un facteur très important dans l'augmentation de la production évaluée à 232 206 t de paddy en 1995-1996 pour un rendement moyen de 5 003 t/ha[4]. En plus de la riziculture, la restructuration a favorisé également le maraîchage dont les producteurs tirent un revenu substantiel : sur près de 2 000 ha de maraîchage, 68 % sont exploités par les femmes. Les principales spéculations sont l'oignon : 194,54 t, la tomate 2755,94 t, la patate 2459,80 t.

La société Sukala

Société anonyme pour la production du sucre et dérivés, le Sukala a connu des évolutions remarquables depuis sa création au milieu des années 60 à nos jours. Structure de l'Office du Niger jusqu'en 1984, elle devient autonome sous la forme d'une Société d'Etat à caractère industriel et commercial dotée de la

---

[2] Le Parti ADEMA PASJ.

[3] Avec l'aménagement du Bewani, une partie du cercle de Ségou est également concernée par les activités de l'Office du Niger.

[4] Source ON – Rapport sur la restructuration, 1997.

personnalité juridique de 1985 à 1996. A la suite des différentes réformes du secteur d'Etat, le capital de l'entreprise a été ouvert au privé et une nouvelle Société Anonyme est crée depuis 1996.

La zone d'intervention du Sukala est à cheval sur les deux cercles de Ségou et Niono.

Production en 1998 :

Sucre :	27 000 t (environ 30 % des besoins nationaux)
Alcool :	1 500 000 litres
Chiffre d'affaires 1998 :	10,108 milliards FCFA
Valeur ajoutée :	environ 6 milliards FCFA

Les principales destinations des produits du Sukala sont :

	Sucre	Alcool
Région de Ségou :	30 %	20 %
Autre Mali :	70 %	50 %
Etranger (Burkina) :		30 %

L'Office Riz

Opération Riz au début des années 70, la structure dévient Office Riz suite à certaines évolutions qui ont conduit au recentrage de ses activités. Comme l'Office du Niger, ses missions se ramènent également au conseil rural et à la gestion des infrastructures hydrauliques.

L'Office Riz couvre en 1998-1999 une superficie de 28 733 ha (sur un potentiel de 34 076 ha) répartis entre les cercles de Baraoueli et Ségou où sont implantés les aménagements.

L'Office Riz encadre les producteurs rizicoles installés le long du fleuve Niger dans des casiers à submersion contrôlée. A cause des nombreux aléas auxquels les cultures sont soumises (pluviométrie, crue du fleuve) la productivité de ce système est relativement faible (1 à 1,5 t/ha) : 30 860 t de paddy en 1998-1999.

Le Service Semencier National

Son rôle est de produire et diffuser les semences de qualité dans le pays. Autrefois Opération de développement, le Service Semencier National a l'ambition de couvrir l'ensemble du pays pour aider les structures d'encadrement et les producteurs ruraux à améliorer leur productivité.

Le Programme Semencier travaille avec les services de recherche qui lui fournissent les semences de base, mais également avec des paysans semenciers dont le rôle est de produire les semences pour la vulgarisation. Dans le cercle de Ségou, le Programme Semencier National dispose d'une antenne à Babougou (arrondissement de Dioro). A ce niveau, les 28 paysans semenciers en contrat ont produit au titre de l'année 1998, 48,76 t de semences :

- Riz : 42 t,
- Mil : 6,14 t,
- Niébé : 0,62 t.

Ces semences de rang (R1) sont distribuées aux villages semenciers pour la production de R2 destinée à la vulgarisation. Le cercle de Ségou ne compte aucun village semencier.

***L'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles* : (APROFA)**

APROFA a été créée au début des années 90 pour la promotion des filières agricoles qui n'étaient pas suffisamment prises en charge aussi bien par les services de recherche que de vulgarisation. L'antenne implantée à Ségou intervient au niveau de toute la région pour accompagner à la fois les efforts des structures d'encadrement, les organisations professionnelles (ex. Chambre d'Agriculture) et les particuliers. Ses actions portent sur les aspects suivants :

- Formation, sensibilisation et organisation des producteurs par filière.
- Organisation des contacts et échanges entre producteurs de différentes localités.
- Appui à la promotion de la transformation et de la commercialisation des produits.
- Appui à la recherche de financement.

Dans le cercle de Ségou, l'antenne APROFA travaille avec l'ORS et les structures de la DNAMR.

***Le Projet Fonds Développement Villageois Ségou* (PFDVS)**

Ce projet localisé dans le cercle de Ségou s'est appuyé sur les structures locales des villages cibles afin d'encourager l'auto-initiative, d'amorcer et de guider le processus d'un développement auto-centré.

Projet singulier caractérisé par l'anti-conformisme de la stratégie de développement proposée, le PFDVS visait environ 160 villages du cercle de Ségou. Prévu pour 5 ans, le projet aura vécu 14 ans au cours desquels il a encadré effectivement 206 villages dans le cercle de Ségou.

Afin de démarrer le processus d'auto-développement, les villages sont encouragés à demander d'eux-mêmes le crédit agricole. En même temps que le crédit, un certain paquet technologique et un programme d'alphabétisation fonctionnelle sont introduits auprès des producteurs pour les aider à améliorer leurs conditions de vie.

En plus de l'encadrement des productions agricoles et animales, le PFDVS a mené énormément d'actions de formation, de construction d'infrastructures communautaires et d'intérêt public... dans sa zone d'intervention. (cf. capital public pour les réalisations d'infrastructures)

***Le Programme Micro réalisations du FED* (PMR – FED)**

Sous la tutelle du ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité, ce Programme négocié dans le cadre de la Convention de Lomé IV avec le FED, a pour objet d'accompagner les initiatives des populations en matière de micro-réalisations.

La cellule implantée à Ségou au début des années 90 a pu aider certaines communautés du cercle à réaliser leurs projets. Mais elle devra bientôt fermer à Ségou pour Mopti afin de se rapprocher davantage des régions du Nord qui constituent les prochaines zones cibles du programme.

***Les Organisations Non Gouvernementales* (ONG)**

Le cercle abrite quelque 18 ONG qui mènent des actions ponctuelles et localisées relatives à la formation, la protection de l'environnement, la santé primaire. Ces actions vont souvent au-delà des limites du cercle.

2.1.2. Les Organisations Paysannes

Elles comprennent deux groupes :

- les organismes pré-coopératifs constitués par les associations villageoises,
- les organismes coopératifs que sont les coopératives et les tons.

Le cercle compte environ 361 organismes[5] dont :

- Coopératives : 38
- Tons villageois : 11
- Associations villageoises : 312

Ces organismes mis en place à l'initiative des populations bénéficiaires visent globalement à améliorer leurs conditions de vie à travers des actions de production, d'approvisionnement, de commercialisation. Certains organismes ont pu réaliser pour le compte de leurs membres d'importants équipements collectifs et sociaux.

Cependant, ils ne sont pas tous fonctionnels, les activités de quelque 53 organismes (AV surtout) sont arrêtées pour des raisons aussi diverses que variées : mauvaise gestion, insuffisance voire manque de formation des responsables, absence d'un appui institutionnel adéquat.

A côté de ces organisations paysannes classiques, d'autres structures paysannes ont vu le jour sous l'impulsion du Projet Fonds Développement Villageois :

Les Groupes de Solidarité

Ils sont nés suite à la mauvaise gestion du crédit par les Comités de Développement Villageois. Devant l'importance des impayés, l'option a été de faire la distinction entre les bons payeurs et les mauvais payeurs et d'organiser les premiers en groupes de solidarité autour de l'activité crédit. La zone comptait 95 groupes de solidarité en 1998.

Les Groupements Féminins (GF)

Ils constituent les formes d'organisations modernes de femmes les plus répandues en zone PFDVS. Les domaines d'activités des GF sont l'alphabétisation des femmes, le crédit individuel et de groupe, le petit commerce, la culture de l'arachide, la production maraîchère et l'amélioration ovine. Au nombre de 112, les GF ont formé deux unions.

Les Commissions Paysannes de Développement (CPAD)

Ce sont des structures faîtières regroupant les organisations paysannes de base à l'échelle de l'arrondissement et du cercle. Les CPAD qui gèrent désormais les activités de certains organismes ont pu réaliser pour le compte de leurs membres, d'importants équipements collectifs et sociaux.

2.1.3. Les Infrastructures de transformation

Elles sont essentiellement liées aux performances agricoles de la zone qui compte trois unités industrielles :

- une rizerie à Dioro,
- une sucrerie à Dougabougou,
- une usine d'égrenage de coton à Ségou,
- et un nombre important de décortiqueuses privées implantées dans la zone ORS et ON pour le décorticage du paddy.

[5] Source DRAMR, Rapport 1998.

La rizerie de Dioro

Ancienne structure de l'ORS avec une valeur d'acquisition de 2 119 869 617 FCFA, la rizerie de Dioro a une capacité d'usinage de 15 000 t par an. En plus de la production de l'ORS, elle a effectué également pour le compte de l'ON des prestations d'usinage. De 1981 à 1994, la production réalisée par la rizerie est de 80 692,52 t de paddy pour un rendement usinage de 71,47 % dont :

- Riz : 64,65 %
- Son farine : 6,56 %
- Brisure volaille : 0,26 %

Après la restructuration de l'ORS, la rizerie est devenue une structure autonome qui a été finalement cédée à un privé malien. Elle est actuellement exploitée sous le label «Rizerie des 7 villages». Les investigations au cours de cette étude n'ont pas permis de disposer de données sur sa situation actuelle.

La sucrerie de Dougabougou

Elle demeure la première unité sucrière du pays créée en 1965 sous la gestion de l'Office du Niger. L'usine de Dougabougou représente environ 30 % de la production du Sukala.

Statistiques de Dougabougou (de 1985 à 1998)

	1984 / 85	1997 / 98	1998 / 1999
Production :			
Sucre (tonne)	6 392,2	7 807,7	7 350*
Alcool (litre)	275 409	-	-
Mélasse (Tonne)	2 014,201	2 299,646	2 400*
Chiffre d'affaires :			
Sucre	1 619 706 800	2 888 849 000	2 748 300 000
Alcool	26 301 560	-	-
Mélasse	9 063 905	27 595 752	28 800 000
Frais personnel :			
FCFA	624 488 651	3 259 654 202	2 237 941 063*

Source : Sukala 1999

NB : les campagnes d'usinage sont à cheval sur deux années. Elles débutent en octobre pour prendre fin en avril ou mai de l'année suivante. La distillerie d'alcool de Dougabougou a été arrêtée en 1997/1998 pour cause de panne. Les frais de personnel de la campagne 1997/1998 sont donnés par exercice social.

L'analyse des chiffres indique bien que la sucrerie de Dougabougou n'a pas équilibré ses comptes en 1997/1998 où les frais de personnel ont été nettement plus importants que le chiffre d'affaires. Les prévisions de 1998/1999 corrigent la situation mais l'arrêt de la distillerie prive la sucrerie d'une partie non négligeable de ses ressources.

2.1.4. Les moyens de transport

L'activité de transport est prise en charge par les privés après le retrait de l'Etat de ce secteur. Les moyens utilisés sont aussi divers que variés : charrettes, remorques de tracteur, véhicules de différentes capacités et pirogues. A Ségou, les transporteurs sont regroupés en syndicat et en coopérative. Mais ces structures n'arrivent pas à répondre aux besoins de leurs membres dans le contexte actuel, caractérisé par la libéralisation du secteur. Le parc recensé au niveau de l'ONT compte 133 véhicules toutes catégories confondues.

2.1.5. Les moyens de communication

Si on considère les infrastructures routières, la zone d'étude paraît relativement bien désenclavée par rapport au reste de la région. La circulation demeure en effet intense toute l'année sur plusieurs axes routiers du cercle. A cet effet, le PFDVS aura contribué à améliorer considérablement la situation par la restauration de 321 km de routes non revêtues.

Le réseau routier à entretenir dans le cercle selon les services des travaux publics est estimé à 455 km :

- 75 km de routes revêtues,
- 380 km de routes non revêtues.

Les communications fluviales sont également importantes dans le cercle, à la fois pour le trafic intra- et interrégional. Le réseau fluvial recouvre quelques 300 km praticables toute l'année sur l'ensemble des deux fleuves Bani et Niger.

2.2. Environnement

Il faut rappeler que depuis la conférence des Nations Unies sur le développement tenue à Rio (Brésil) en 1992, le Mali s'est engagé dans la préservation de l'environnement ce qui a abouti à la mise en place d'un Programme d'Action Environnementale (PNAE) intégrant le Programme d'Action National (PAN) prévu par la Convention Internationale de Lutte contre la Désertification (CID ou CCD). Le sigle PNAE/CID a été retenu au Mali. Ses objectifs se résument essentiellement à assurer une utilisation rationnelle des ressources naturelles et améliorer le cadre de vie des populations.

Au niveau de chaque Région a été mis en place également un Programme d'Action Régional (PAR) identifié comme programme environnemental majeur, dont la résolution a un impact certain sur tous les autres problèmes environnementaux de la région. Le PAR dans la région de Ségou porte sur la restauration et la régénération des ressources naturelles.

Enfin au niveau local, des programmes locaux (PAL) sont également élaborés. Ces PAL sont en fait des modules opérationnels des PAR. Il reste encore à définir le niveau avec lequel le PAL doit être élaboré (cercle, commune, village) avant de retenir un programme particulier.

2.2.1. Description de l'environnement du cercle de Ségou

Le Projet Inventaire des Ressources Ligneuses (PIRL) et Occupation Agricole des Terres au Mali dans sa notice de Cercle sur Ségou considère que la circonscription est à cheval sur deux domaines bioclimatiques avec :

- 18 % dans le domaine sahélien Sud (pluviométrie comprise entre 400 et 600 mm/an),
- 82 % dans le domaine soudanien Nord (pluviométrie comprise entre 600 et 900 mm).

Le climat se caractérise par une alternance très prononcée entre une saison sèche dominée par des vents secs (harmattan) et une saison pluvieuse avec des vents humides :

- 8,5 mois secs : de janvier à mi juin et d'octobre à décembre,
- 2 mois intermédiaires : mi juin, mi juillet et septembre,
- 1,5 mois humide : mi juillet à fin août,
- 55 jours de pluie en moyenne[6].

[6] PIRL Notice du Cercle de Ségou 1987.

La ressource en terres agricoles

La superficie en terres potentiellement cultivables est de 874 600 ha[7] dont 456 300 ha en cultures et jachères récentes et 418 300 ha en terres incultes. Le taux d'utilisation des terres "agricoles" en 1987 était d'environ 52 %.

Ce taux d'occupation pour l'ensemble du cercle cache en réalité des disparités importantes entre les différents Arrondissements. En effet, dans 6 arrondissements sur 8 (Ségou, Cinzana, Katiéna, Dioro, Markala, Sansanding) la quasi-totalité des terres agricoles sont déjà occupées. Les réserves estimées se trouveraient surtout au Nord du fleuve Niger dans les arrondissements de Farako et Doura, mais sur des substrats à dominance sableuse de faible qualité.

Enfin, selon toujours la notice du PIRL, les réserves en «terres agricoles» du cercle sont estimées à une trentaine d'années en 1987 sur la base d'un certain nombre d'hypothèses relativement optimistes :

- un ratio d'exploitation de 1,1 ha/habitant,
- la possibilité de mettre en place une rotation des terres intégrant des mises en jachère pendant une période plus ou moins longue (donc des terres qui ne pourront pas être cultivées),
- l'amélioration des conditions pluviométriques par la réduction du phénomène de la sécheresse qui frappe le pays tout entier.

Le constat actuel est le suivant après onze années :

- les surfaces agricoles ont augmenté de façon remarquable : 54 % pour les céréales,
- l'augmentation de la production tient plus à l'accroissement des superficies que de la productivité (33 % pour les céréales en 13 ans),
- les conditions climatiques, singulièrement pluviométriques ne se sont pas améliorées entre temps et on enregistre presque chaque année des phénomènes de sécheresse qui perturbent le cycle des cultures,
- le taux d'accroissement naturel de la population a augmenté (2,4 % en 1987 contre 2,9 % en 1998), ce qui a accentué la pression démographique sur les terres notamment en ce qui concerne les céréales. Du coup, les temps de mise en jachère se sont relativement réduits,
- la dévaluation du FCFA intervenue en 1994 a renchéri le coût des intrants en limitant considérablement les possibilités d'intensification des systèmes de culture,
- Le cercle Ségou se caractérise par une forte occupation des terres agricoles.

La ressource ligneuse

La superficie en formations naturelles ou vieilles jachères est de 1 107 500 ha[7] dont :

- 556 700 ha potentiellement cultivables,
- 550 800 ha à priori non cultivables.

Le volume ligneux brut (y compris tous les bois morts sur pieds) est estimé à :

- 15 750 000 m3 pour les formations naturelles,
- 2 875 000 m3 pour les cultures et jachères récentes.

[7] PIRL Notice du Cercle de Ségou.

La ressource en bois d'œuvre et de service

La ressource en bois d'œuvre serait négligeable dans le cercle. Par contre la ressource en bois de service (perches, perchettes, ronier) arrive à satisfaire les besoins d'autoconsommation. Mais en l'absence d'études précises, on ne dispose pas de statistiques fiables pour mieux caractériser la situation.

La ressource en bois combustible (bois de feu et charbon)

La quasi-totalité du bois combustible exploité dans le cercle est autoconsommée ; on n'enregistre pas un phénomène d'exportation de bois en dehors du cercle.

La production des formations naturelles du cercle évaluée en 1987 à 450 000 t/an était suffisante pour assurer l'approvisionnement en bois combustible pendant une dizaine d'années c'est-à-dire jusqu'en 1997. Au-delà, la consommation serait égale à la production annuelle.

La situation actuelle confirme bien cette vision d'il y a 10 ans environ, même en l'absence de données quantitatives :

- les distances parcourues à la recherche du bois deviennent de plus en plus longues,
- le coût du stère de bois a été multiplié par 4,
- la surexploitation des ressources ligneuses semble s'étendre sur l'ensemble du cercle où elle devient une activité lucrative qui procure des revenus complémentaires aux populations rurales.

Le domaine classé du cercle comprend six forêts :

Forêt de Diaka	2 740 ha
Forêt de Dougoukoloba	10 400 ha
Forêt de Fambougou	3 300 ha
Forêt de Faïna	3 200 ha
Forêt de Fanzana	6 300 ha
Forêt de Diofolongo	10 000 ha
Total	**35 940 ha**

Ces forêts, et plus particulièrement celles situées à proximité de la ville de Ségou (Fambougou, Faira et Fanzana) subissaient des dégradations de type anthropique du fait de la forte densité de la population. La Direction des Eaux et Forêts a mis sur pied un schéma d'aménagement de ces massifs afin de mieux contrôler leur exploitation. Ce Projet d'aménagement mis en œuvre en 1992 est arrêté depuis 1996. Sa révision devait intervenir en 1997, mais rien n'est encore fait et on assiste actuellement à une fraude dans l'exploitation qui risque de compromettre à très court terme les acquis.

La ressource faunique

L'évolution de la faune est influencée négativement par des facteurs qui contribuent à détériorer son habitat :

- pressions agricoles,
- immigration humaine dans la zone,
- sécheresse entraînant la dégradation du couvert végétal et l'assèchement des points d'eau,
- feux de brousse.

Dans la situation actuelle, force est de constater une nette régression de la faune dont certaines espèces auraient complètement disparu (les mammifères herbivores et carnivores) du cercle.

La zone recèle tout de même une certaine population de gibier à plumes (pintades, perdreaux etc.) et quelques rongeurs sur lesquels on effectue des prélèvements par braconnage. Là également, des statistiques fiables ne sont pas disponibles.

Les ressources hydriques

Le cercle est suffisamment arrosé par les deux plus grands fleuves du pays, le Niger au Nord et le Bani au Sud. Ces deux fleuves qui traversent le cercle dans toute sa longueur en font l'un des cercles les plus arrosés du pays.

Par ailleurs, l'étude diagnostique de base de la zone du Projet Fonds Développement Villageois de Ségou révèle que les 60 villages ayant constitué l'échantillon sont situés chacun à côté d'un point d'eau (temporaire ou permanent).

En conclusion, l'eau (tout au moins celle de surface) est disponible dans le cercle, ce qui ouvre de nouvelles perspectives pour développer des programmes de micro réalisations.

Par rapport aux eaux souterraines, on ne saurait les quantifier mais la présence de nombreux forages et puits est très révélateur des potentialités existantes.

Points d'eau du cercle (*source* : DRAMR 1998 bilan de la campagne)

- Mares 19
- Barrage 1
- Forage 1278
- Puits 15
- Fleuve 2
- Marigot 3

2.2.2. Problèmes environnementaux

Niveau cercle de Ségou

Les observations effectuées à partir de la notice du cercle élaborée par le PIRL en 1987, ont montré que la circonscription a subi de profonds changements dans son environnement lors des dix dernières années :

- l'occupation des terres agricoles s'est accentuée du fait de la pression démographique pour satisfaire à la fois des besoins d'autoconsommation et monétaires,
- la structure des sols s'est modifiée suite à une exploitation abusive,
- la composition floristique et faunique a changé avec comme conséquence la disparition de certaines espèces végétales et animales,
- la ressource ligneuse est dans une situation d'équilibre précaire où la consommation est égale à la production annuelle.

En résumé, les problèmes environnementaux du cercle sont relatifs à l'état de dégradation des ressources naturelles.

***Niveau Office Riz Ségou* (ORS)**

L'ORS exploite des casiers aménagés en submersion contrôlée, installés le long du fleuve Niger pour la riziculture. Mais la zone de l'ORS est également une zone de compétition entre le riz et les cultures sèches compte tenu du faible niveau des rendements du riz.

Les problèmes environnementaux ici se résument ainsi qu'il suit :

- les aléas climatiques (crues et pluies) qui perturbent l'établissement des cultures et l'achèvement des cycles culturaux. Mieux, certaines franges des différents casiers ne peuvent pas être exploitées (crues ou sécheresse),
- l'infrastructure hydraulique s'est détériorée à certains niveaux par l'action des animaux domestiques, de l'eau et des hommes,
- les oiseaux granivores causent des dégâts importants dans les casiers.

***Niveau Office du Niger* (ON)**

L'ON a ses aménagements en dehors du cercle de Ségou. L'étude environnementale menée en 1998 découpe la zone ON en deux régions naturelles :

- la zone exondée avec des spéculations comme le mil, le niébé, le fonio, l'arachide et le woandzou,
- la zone inondée où la riziculture est l'activité dominante (plus le maraîchage).

Les problèmes de la zone exondée sont semblables à ceux énumérés dans le cercle de Ségou. La zone inondée présente elle aussi de grandes similitudes avec l'ORS, cependant elle se caractérise par des situations plus particulières :

- La pression démographique sur les parcelles aménagées est devenue très forte : la population de la zone a augmenté de 119 271[8] habitants en 19 ans. Au cours de la même période l'évolution des superficies des parcelles irriguées n'a pas suivi : 35 589 ha en 1980-1981 contre 46 410 ha en 1995-1996.
- Le phénomène de l'érosion suite à la disparition du couvert végétal s'est accentué par endroits.
- Les infrastructures se dégradent continuellement sous l'effet des animaux qui convergent vers des points d'abreuvement.
- Le phénomène de salinisation des terres irriguées les rend impropres à la culture.
- Les dégâts d'oiseaux sont estimés à 6 % environ de la production du riz. La perte causée par les oiseaux en 1997 a été estimée à 1,2 milliard de francs[9].
- Le déboisement abusif pour des besoins d'autoconsommation est de plus en plus important : 79 160 t de bois par an selon les résultats de l'Etude Environnementale menée en 1998. Les distances parcourues pour la recherche du bois ont considérablement augmenté.
- L'effectif très important de troupeaux d'élevage exploite les mêmes parcours situés à la périphérie des terres agricoles et accélère du coup le phénomène de dégradation des sols et du couvert végétal.

En définitive, les problèmes environnementaux se résument à trois situations qui sont les caractéristiques des pays de la zone soudano-sahélienne :

---

[8] 49 624 hbts en 1977 contre 168 895 hbts en 1996. Source Etude environnementale Office du Niger, 1998.

[9] Rapport final Projet de recherche et de Formation en Matière de Protection des cultures contre les oiseaux granivores en Afrique de l'Ouest 1998.

- une crise généralisée de l'écosystème marquée par l'emprise de la diversification et une forte diminution des ressources naturelles,
- une croissance démographique accélérée,
- et une détérioration constante des conditions générales de vie des populations en milieu rural.

3. ÉCONOMIE RURALE ET LE COMPLEXE PRIMAIRE

La population rurale du Cercle représente environ 68 % de la population totale. Au niveau de la commune urbaine de Ségou les ruraux sont estimés à quelques 12 % de la population soit 12 960 habitants. Le cercle compte par ailleurs 18 105 Unités de Production Agricole (UPA) répartis entre les 518 villages.

L'enquête ménage réalisée auprès de 73 ménages ruraux répartis entre les 8 arrondissements du cercle a donné les résultats suivants :

- La densité moyenne par ménage rural est de 8,7 habitants. La population active est estimée à 66 % (tranche comprise entre 10 – 14 ans à 50 – 54 ans). La répartition par sexe est de 47 % hommes et 53 % femmes.
- 59 % des ménages possèdent une unité de labour (charrue + 2 bœufs).
- L'agriculture demeure l'activité principale de la zone avec 61 % des occupations. En activités secondaires, l'élevage et le commerce viennent en tête avec 19 % des occupations chacun.
- Le mil-sorgho, le riz et le niébé sont les trois principales cultures pratiquées par les ménages. La proportion auto-consommée est relativement importante par rapport aux quantités disponibles pour le marché 60 à 90 % de la production selon les spéculations sont auto-consommés.
- Au total 36 ménages soit environ 50 % des ménages enquêtés tirent un revenu de la vente du bétail. La recette moyenne est de 155 767 F.
- Pour leurs besoins de financement 38 % des ménages enquêtés ont bénéficié de crédit. Mais le montant moyen accordé par ménage est relativement faible : 32 006,8 F. Une somme de 500 000 F a été accordée à un ménage ! AFRICARE et le PFDVS ont été les principales sources de financement.
- La capacité d'investissement des ménages est limitée : seulement 21 ménages (29%) ont pu investir en moyenne 129 739 F chacun en 1998.
- Le niveau d'instruction des membres des ménages est très faible : sur un effectif de 607 personnes enquêtées, seulement 111 personnes soit 18 % ont suivi des formations diverses : premier cycle, second cycle, école coranique, medersa, alphabétisation.

L'économie de cercle de Ségou est largement dépendante du secteur primaire et plus particulièrement de l'agriculture pluviale.

Le territoire du cercle est fortement dégradé et connaît une forte érosion hydrique et éolienne. La capacité de charge est atteinte ou même dépassée par endroits. La pluviométrie faible et très variable limite le choix des cultures aux céréales qui souvent ont du mal à boucler leur cycle.

L'utilisation des intrants est très faible et même inexistante chez bon nombre de paysans, cela malgré les efforts entrepris par les structures d'encadrement. La divagation des animaux en saison sèche limite davantage la production de fumure organique. Les résidus de récolte sont utilisés comme fourrages.

La tendance générale est l'accroissement des superficies pour compenser la faible productivité liée à la basse fertilité des terres et l'incertitude de la pluviométrie.

L'élevage est de type sédentaire chez les paysans à faibles effectifs (surtout bovins). Les petits ruminants sont assez importants et la pratique de la divagation comme mode de conduite des troupeaux, est généralisée en saison sèche.

3.1. Inventaire des productions primaires dans le cercle

3.1.1. Les productions agricoles

Les cultures vivrières

Les mils sorgho

Ces céréales constituent la base de l'alimentation des populations. Mais les conditions écologiques du Cercle sont plus favorables au mil qui occupe les 9/10 des superficies exploitées en céréales sèches, le sorgho étant même absent de beaucoup d'exploitations. Les rendements sont en général faibles : 500 à 800 kg/ha.

Face aux besoins alimentaires sans cesse en augmentation, consécutivement à une croissance démographique de près de 3 % par an, la stratégie de la plupart des paysans a été d'étendre les superficies en mil.

La production des mils/sorgho a augmenté de près de 87 % entre 1985 et 1998, alors que les superficies auront progressé de 54 %. Cette performance apparente cache en réalité un gain de productivité de 33 % soit un taux de croissance annuelle d'environ 2 % (inférieur au taux de croissance démographique).

Le maïs

Le cercle n'est pas une zone très propice à la culture du maïs qui demande une pluviométrie plus abondante, régulière et des terres riches. Néanmoins, les superficies ont quelque peu évolué ainsi que les productions. Mais la productivité reste assez faible par rapport à la moyenne nationale. Les superficies ont été multipliées par 3,2 entre 1985 et 1998 et la production par 4 au cours de la même période. Là également, le gain de productivité est de 23 % environ.

Le riz

L'existence des cours d'eau permanents (les fleuves et mares) et temporaires, favorise la riziculture dans le cercle. Trois systèmes de riziculture sont pratiqués dans la zone :

- la submersion contrôlée dans les casiers de l'ORS le long du fleuve Niger,
- la riziculture traditionnelle de bas fonds,
- la riziculture avec maîtrise de l'eau dans les casiers de l'ON au Bewani dont une petite portion est située dans le cercle.

Le riz sans le Bewani totalise dans la zone 27 350 ha pour une production de 33 256 tonnes de paddy en 1998. La productivité est très faible (800 à 1200 kg/ha). L'irrégularité des pluies et de la crue, le faible niveau de fertilisation combiné à des facteurs tels que les dégâts d'oiseaux et d'animaux constituent entre autres les contraintes majeures qui limitent l'essor de la riziculture dans le cercle.

Les évolutions constatées entre 1985 et 1998 en superficie et en production sont respectivement de 16 % et 34 %. Le gain de productivité est de 15 % dans les casiers de l'ORS et de seulement 2 % dans le système traditionnel.

Le fonio

Incriminé comme céréale pauvre, la culture du fonio est restée marginale dans les systèmes de culture.

Néanmoins, son rôle est assez important dans la prévention de la soudure à cause de son cycle relativement court.

La superficie exploitée en 1998 est estimée à 4 200 ha, ce qui place le fonio au troisième rang des céréales cultivées dans le cercle après les mils/sorgho et le riz. Les rendements sont toujours faibles car le fonio vient toujours en fin de rotation avant la mise en jachère.

Les cultures d'importance secondaire

L'arachide

Sa culture a connu un essor certain dans le cercle avec l'ex. Opération Arachide et Cultures Vivrières. Depuis la fermeture de cette structure, la production arachidière de la zone a considérablement baissé. Une certaine reprise a été amorcée avec les actions du Projet Fonds de Développement Villageois dont les efforts permettent de compter encore 4 200 ha en 1998 avec une production d'arachides coques de 1 680 tonnes.

La zone est favorable à la culture de l'arachide et les paysans ont capitalisé une certaine expérience dans le domaine. Mais en l'absence d'un marché porteur garantissant par ailleurs des prix assez rémunérateurs, il est difficile de promouvoir la culture de l'arachide dont la rotation avec le mil/sorgho est pourtant bien recommandée.

Le niébé

Culture associée par excellence au mil/sorgho, la culture pure du niébé est rentrée dans les habitudes de la zone à l'initiative du Projet Fonds de Développement Villageois. Les difficultés de commercialisation avaient un peu tempéré l'ardeur des producteurs. Mais à présent, on assiste à une relance de la production avec l'intégration sous régionale qui a ouvert de nouveaux marchés pour les producteurs de niébé. Les superficies mises en culture avoisinaient 7 000 ha en 1998 pour une production de 3 488 tonnes. La progression de la culture pure du niébé constitue une véritable révolution. Les superficies ont été multipliées par 15 et la production par 16 entre 1985 et 1988. Cet accroissement s'il se maintenait devra profiter aux céréales qui pourront ainsi bénéficier des arrières effets du niébé.

Le woandzou

C'est une légumineuse qui s'apparente bien à l'arachide avec la différence que ses fanes ne sont pas bien appétées par les animaux. Le Woandzou a une importance stratégique en période de soudure où il contribue avec le maïs à assurer l'équilibre alimentaire de bon nombre de ménages ruraux avant la récolte des céréales. Mais la culture est demeurée traditionnelle et les superficies même si elles ont évolué à cause de la poussée démographique, restent localisées dans certains arrondissements du cercle tels que Markala et Ségou Central. L'augmentation des productions est essentiellement due à celle des superficies, les rendements étant restés stables.

Autres cultures de la zone

Au nombre de celles ci, on peut citer :

- le manioc : avec une superficie recensée de 150 ha en 1998 pour une production de 1 500 tonnes environ. La divagation des animaux, est la contrainte principale à la culture dont une partie du cycle se déroule en saison sèche ;
- la pastèque : on évalue sa production en 1998 à quelque 12 000 tonnes. Le bond qu'à connu la culture est dû à un marché de plus en plus porteur qui assure un revenu substantiel sans trop de charges ;

- les fruits et légumes : les cultures maraîchères et fruitières occupent une place importante dans le cercle : les fruits et légumes rentrent pratiquement par tous les axes d'approvisionnement de la commune. En effet, ces productions existent partout où l'eau est disponible, mais les plus grandes superficies sont situées aux abords du fleuve Niger sur les deux rives.

Depuis 1994, l'antenne APROFA installée à Ségou tente d'appuyer la filière en collaboration avec les structures techniques d'encadrement. Les actions commencent à porter fruit et certaines organisations ont été mises en place afin d'aider les professionnels de la filière face à des questions techniques, commerciales et autres.

Les cultures industrielles

Le coton n'est plus cultivé dans le cercle depuis la fin des années 1970 avec le retrait de la CMDT.

La seule culture industrielle est la canne à sucre exploitée dans les périmètres du basin sucrier en maîtrise totale de l'eau. Les superficies totales mises en valeur sont de l'ordre de 4 000 ha dont 1 300 ha sur le territoire du cercle à Dougabougou. L'exploitation est faite en régie et les plants récoltés sont directement traités par une unité implantée sur place. Outre le sucre, la canne à sucre permet d'obtenir l'alcool et la mélasse. Par ailleurs, les bouts blancs de la canne à sucre constituent un excellent fourrage pour les animaux.

3.1.2. L'élevage

Dans le cercle, on pratique surtout un élevage de type sédentaire. Il se situe dans le cadre du terroir villageois et comporte un parcage de nuit, familial ou collectif selon les cas. En saison de cultures, les animaux sont gardés alors qu'ils sont généralement laissés en divagation durant la saison sèche après les récoltes.

Le taux de croissance des bovins dans le cercle est de 3 % (supérieur à la moyenne nationale 2,2 %). L'importance de l'élevage est très remarquable dans le cercle. L'enquête réalisée par le PFDVS auprès de 240 UPA (Unités de Production Agricoles) sur l'élevage a donné les résultats suivants :

Bovins

- 4,4 têtes en moyenne par UPA,
- taux de fécondité 51 % (taux régional 59,3 %),
- dépenses soins vétérinaires = 203,4 F par animal,
- dépenses gardiennage = 500 F par animal.

Ovins

- 8,3 têtes par UPA,
- taux de fécondité 56,7 %,
- dépenses d'alimentation = 92,3 F par animal,
- dépenses gardiennage = 176 F par animal.

Caprins

- 9 têtes par UPA,
- taux de fécondité 52,2 %,
- dépenses soins vétérinaires = 166,5 F par animal,
- Dépenses gardiennage = 55 F par animal.

Ces résultats montrent non seulement l'importance de l'élevage, mais également que les UPA acceptent désormais d'investir pour mieux sécuriser cette forme d'épargne. L'essor que connaît actuellement le secteur dans le cercle est dû à la conjonction de plusieurs facteurs favorables :

- la dévaluation intervenue en 1994 qui a inversé la tendance négative observée auparavant et créé les conditions de relance du secteur,
- l'existence dans le cercle de plusieurs marchés ruraux d'approvisionnement (Yollo, Boussin, Dougabougou) et la présence à Ségou du marché régional pour l'exportation,
- la mise sur le marché d'aliment bétail (production nationale et importée) pour mieux renforcer l'alimentation des animaux,
- la présence d'une industrie laitière dans la ville de Ségou,
- la possibilité d'assurer à partir des structures publiques et/ou privées une couverture sanitaire convenable de tout le cheptel,
- et surtout l'ouverture d'une ligne de crédit à la BNDA pour le financement de l'embouche.

Mais les effectifs du cercle sont assez importants toutes espèces confondues. Les abattages contrôlés plus les exportations n'ont concerné en 1998 qu'une faible proportion des effectifs : respectivement 7 % des bovins et ovins caprins. Par conséquent, il est indispensable de réussir une meilleure politique de déstockage pour alléger la pression sur les pâturages et mieux valoriser les produits.

Ensemble du cheptel du cercle de Ségou : (DRAMR 1997-1998)

Bovin	230 044	24% des effectifs de la région
Ovin	301 500	
Caprin	356 606	30% des effectifs de la région
Equin	3 393	
Asin	31 415	
Porcin	180	
Camelin	111	
Volaille	577 000	

Evolution effectifs Bovins, Ovins/Caprins

	1995	1997/1998
Bovins	200 600	230 044
Ovins/Caprins	570 000	658 106

Productions Animales

	Abattages contrôlés		Embouche			Lait		Exportation
	Nbre	Poids Kg	Nbre	Cuirs Kg	Peaux Kg	Nbre laitières	Prd° annuelle	Nbre
Bovins	6.977	662.815	3.000			39.175	9.402.000	8.644
Ovins	14.247	213.705			7.124			15.019
Caprins	10.704	139.152			5.352			6.510
	31.928	1.015.672	3.000	69.770	12.476	39.175	9.402.000	20 173

Source : DRAMR Rapport Annuel 1997/1998

Consommations intermédiaires en élevage (quantités)

	Bovin	Ovin **Caprin**	**Asin**	Equin	Volaille
Vaccinations effectuées	123.294	10.049	-	-	7.184
Traitements effectués		4.229	328	682	-

NB : Autre consommation intermédiaire, l'aliment bétail est surtout distribué aux animaux d'embouche et aux bœufs de trait. Faute de statistiques, les quantités utilisées ne sont pas disponibles.

3.1.3. La pêche

Les fleuves Niger et le Bani constituent la source principale de poisson du cercle. La pêche est surtout pratiquée par les professionnels somonos et bozos. Elle donne lieu à une activité de transformation (fumage et séchage) et de commercialisation. Pour les paysans dont les villages sont installés le long des fleuves, elle constitue une activité de subsistance.

L'absence d'études systématiques ne permet pas de disposer de statistiques fiables sur la pêche, concernant des aspects tels que le nombre de pêcheurs et de pêcheries, l'importance des captures, les quantités commercialisées, l'autoconsommation etc. Néanmoins, les personnes que nous avons pu interroger (pêcheurs et techniciens des Eaux et Forêts) ont donné des informations fort utiles sur la pêche dans le cercle :

- Le potentiel moyen théorique des fleuves peut être estimé à 500 kg de poissons à l'ha (toutes espèces confondues) soit environ 10 000 tonnes[10] pour le Cercle sur les 2 fleuves.
- Les arrondissements de Ségou Central, Markala, Dioro et Sansanding sont les plus grandes zones de pêche du cercle (nombre de pêcheurs et importance des captures).
- L'importance des captures est variable selon les périodes de l'année, les fortes productions sont enregistrées pendant la saison froide (période d'étiage du fleuve) sur 4 à 6 mois de l'année
- Les espèces exploitables (poissons les plus répandus) sont : Mormiridae, Claridae (silures), Tilapia (carpes), Synodontis, Labeo, Lates nilotius (capitaine), Heterotis, Auchenoglonis, Hemichromis
- Le nombre de pêcheurs (toutes catégories confondues) a relativement augmenté par rapport au passé. La pêche est considérée à tort ou à raison, comme un secteur pouvant compenser un manque ou une insuffisance de revenus (cas des agriculteurs, en cas de sécheresse et des compressés ou retraités).
- La restriction de la zone de prédilection des poissons due à la baisse des plans d'eau a entraîné une diminution des ressources et la prédominance de certaines espèces telles que les tilapia, claridae et synodontis.
- Le cercle est ravitaillé à partir d'autres localités (Niono, Macina, Ténenkou, boucle du Niger) en poissons séché et fumé.
- La ville de Ségou est un centre important de transactions commerciales du poisson entre les régions du Nord et le reste du pays voire l'extérieur. A défaut d'enquêtes précises le volume de ces transactions n'est pas bien maîtrisé. Néanmoins, certains professionnels interrogés situent ces transactions entre 3 à 6 tonnes en moyenne par semaine (les jours de foire).
- L'arrondissement de Markala, singulièrement la zone du barrage ravitaille les villes de Bamako et Ségou en poissons frais. Le volume de transaction est de l'ordre 1 500 à 2 500 kg[11] par jour pendant un mois environ en bonne année.

[10] La surface des deux fleuves est d'environ 20 000 ha (17 000 ha pour le Niger et 3 000 ha pour le Bani selon les estimations Ecoloc 99).

- Tout comme Ségou, la ville de Dioro[12] est également une importante zone de transit de poisson (fumé et séché) pour d'autres régions du Mali (Sikasso, Bamako) et l'extérieur du pays (Côte d'Ivoire, Burkina).

En résumé, on peut retenir que la pêche est une activité d'appoint intéressant une partie importante de la population du cercle. Mais en l'absence de tout aménagement piscicole spécifique, l'évolution des ressources piscicoles est étroitement liée aux facteurs climatiques qui ont subi des changements importants ayant entraîné de fortes perturbations dans le régime de plusieurs cours d'eau.

Par conséquent, l'avenir de la pêche réside dans la pisciculture qui garantit de meilleures conditions de reproduction et d'exploitation des poissons.

3.1.4. Les produits de cueillette

Le cercle de Ségou, vu l'état de dégradation actuelle des formations végétales, n'est pas une zone riche en produits de cueillette. Les espèces couramment rencontrées sont :

- Le Karité (Vitellaria paradoxa),
- Le Néré (Parkia biglobsa),
- Le Tamarinier (Tamarindus indica),
- Le Baobab (Adansonia digitata),
- Le Balanzan (Faidherbia albida),
- Le Jujube,
- Le Balanites (Balanites acgytiaca).

Ces espèces sont distribuées dans le cercle en fonction de zones climatiques conformes à leurs exigences pluviométriques et édaphiques. Elles sont en général préservées lors des défrichements, mais les feuilles du karité et balanzan sont utilisées également dans l'alimentation des animaux. Dès lors, on assiste à un élagage sauvage très peu différent du déboisement.

Ce phénomène aggravé par les mauvaises conditions climatiques, entraîne tout naturellement une réduction considérable du potentiel productif de ces espèces (baisse de la production et de la productivité). Aucune évaluation n'a encore été faite pour apprécier quantitativement les produits de cueillette. Néanmoins, on constate que le karité constitue le principal produit de cueillette de la zone aussi bien par les quantités produites que par la distribution. Les autres produits sont assez localisés et les productions disponibles demeurent assez faibles face aux besoins.

3.2. Revenus et dépenses des ménages ruraux

Ce chapitre s'appuie sur les conclusions de l'étude réalisée par le PFDV de Ségou en 1996/1997 relative aux investigations sur les flux monétaires au niveau d'un échantillon d'UPA.

L'intérêt de cette étude est qu'elle permet de mesurer les évolutions à partir d'une autre étude menée depuis 1987 par l'IER sur la gestion de la trésorerie dans la même zone. Comparativement aux données de l'étude de l'IER sur la gestion de la trésorerie, l'étude des flux monétaires menée par le PFDVS suggère une évolution nette à la fois dans les recettes et dans les dépenses :

- les recettes totales moyennes seraient passées de 183 690 F/UPA en 1987 à 455 225 F/UPA en 1997 soit une augmentation de 148 % ;

---

[11] Selon les estimations du service forestier.

[12] Dioro est situé à 60 km au Nord-Est de la ville de Ségou ; c'est un chef-lieu d'arrondissement où se tient une foire d'importance nationale.

- les dépenses moyennes quant à elles sont passées d'une moyenne de 236 590 F/UPA en 1987 à 361 210 F/UPA en 1997 soit une augmentation de 53 %.

En d'autres termes, le taux de couverture des dépenses par les recettes qui était de l'ordre de 78 % en 1986/1987 est passé à 126 % en 1996/1997. Mais les disparités sont assez importantes entre les arrondissements. Par rapport aux principales sources de recettes et de dépenses, l'étude note des changements notoires en 10 ans.

En 1986/1987, les activités de productions animales qui constituaient la principale source de recette ont cédé le pas aux activités de production végétale en 1996/1997. Par rapport aux dépenses, les achats de condiments en 1996/1997 ont déclassé et surclassé les dépenses de production agricole qui venaient en tête en 1986/1987.

En conclusion, on peut retenir sur la base des résultats observés que les UPA enquêtées ont chacune un revenu net moyen monétaire d'environ 94 015 F. Ce niveau est certainement insuffisant face aux besoins, mais l'évolution est remarquable pour les UPA enquêtées qui ont pu ainsi améliorer de façon significative la situation de leur trésorerie en 10 ans.

Les sources de recettes et de dépenses (PFDVS résultats enquête de suivi permanent 1996/1997) :

Recettes	
– Les activités de production végétale	39 %
– Les dons et aides	18 %
– Les activités de production animale	16 %
– Les services agricoles et non agricoles	13 %
– Les activités artisanales	7 %

Dépenses	
– Les dépenses d'achat de condiments	22 %
– Les dépenses de production agricole	17 %
– Les achats de produits de consommation courante	13 %
– Les achats de céréales pour consommation	12 %
– Les dépenses d'habillement et accessoires de beauté	12 %
– Les impôts et taxes	8 %
– Les dépenses sociales	8 %

3.3. Perspectives pour le secteur primaire

L'agriculture

Les conditions de l'environnement et la situation économique, limitent les marges de manœuvre dans la zone où l'agriculture est à prédominance céréalière avec 93,7 % des superficies mises en culture :

- Mil/Sorgho 77 %
- Maïs 0,9 %
- Riz 14 %
- ***Fonio 1,8 %***

La caractéristique essentielle de cette agriculture est sa faible productivité liée à des facteurs tels que l'insuffisance et/ou l'irrégularité des pluies et des crues, la faible fertilité des sols due au faible niveau d'utilisation de la fumure.

La tendance d'évolution de la production des céréales entre 1985 et 1998 indique un taux de croissance annuel moyen de 2 % (mil/sorgho: 2,6 %; riz : 1,4 %).

En projetant ce taux à l'an 2020, les productions finales seraient de 265 990 t dont 208 897 t pour les mils/sorgho. Au taux de 3 % (équivalent au taux de croissance démographique) appliqué dans une hypothèse plus optimiste, la production atteindra 329 666 t dont 258 905 t en mil/sorgho.

Ces quantités couvrent entièrement les besoins d'autoconsommation estimés à quelques 127 000 t en 1998 (250 kg/personne/an toutes céréales confondues). Autrement, le surplus en céréales de la zone était de 8 000 t environ. En somme, un potentiel qui permet au cercle de jouer un rôle important dans l'approvisionnement d'autres régions du Mali (voir de l'extérieur) en céréales.

A cet égard, la riziculture constitue un atout intéressant face à une demande intérieure et extérieure de plus en plus importante. La consommation intérieure de riz estimée à 41 kg/habitant en 1998 va sensiblement augmenter dans les prochaines années selon les différentes projections. Les besoins de la sous région sont par ailleurs évalués annuellement à 1 500 000 t en riz.

Il y a là des opportunités à saisir pour prendre une part de ce marché à travers les aménagements de l'ORS et du BEWANI. Les efforts doivent tendre à relever surtout le faible niveau de la productivité à l'ORS par une politique d'intensification et d'amélioration des conditions de production.

Concernant les légumineuses, le cas du niébé apparaît comme le plus intéressant sans préjudice des actions à poursuivre pour la relance de l'arachide. L'intérêt du niébé est double pour la zone :

- au plan agronomique, comme toutes les légumineuses sa rotation est recommandée avec les céréales qui peuvent bénéficier des quantités d'azote qu'il a la faculté de fixer au sol en améliorant sa fertilité. C'est donc une plante qui peut contribuer à améliorer aussi la productivité des mils/sorghos.
- au plan alimentaire, la consommation du niébé permet de compenser un déficit en protéines et ses feuilles sont utilisées dans l'alimentation des animaux.

L'évolution de la production entre 1985 et 1998 a été spectaculaire mais la productivité est restée faible et stationnaire (500 kg/ha). Avec l'intégration sous régionale et l'ouverture de nouveaux marchés (Ghana, Burkina) l'avenir du niébé dans le cercle dépend des actions à engager pour soutenir les producteurs intéressés par la filière. Les perspectives sont donc intéressantes et si la tendance actuelle se maintenait, la production devrait atteindre 5 522 t d'ici à l'an 2020 pour une superficie de 10 998 ha.

Parmi les autres cultures secondaires, la pastèque a connu également une expansion remarquable dans la zone au cours des dix dernières. Les revenus de la pastèque sont souvent importants (150 000 à 250 000 F/ha) mais le marché est très fluctuant d'une année à l'autre et on assiste souvent à l'effondrement des prix.

En 1998, on a enregistré une production de quelque 12 000 t qui ont été vendues également à l'extérieur du pays (Côte d'Ivoire, Sénégal). Des efforts tendant à mieux encadrer la production et à organiser la commercialisation pourront à termes créer un environnement propice à la promotion de la pastèque.

En ce qui concerne enfin les productions maraîchères et fruitières, elles ont manqué de suivi et d'encadrement pendant très longtemps. L'intérêt qu'elles suscitent ces dernières années est lié à un certain nombre de facteurs :

- la sécheresse qui compromet les productions céréalières, les habitudes alimentaires ont évolué vers la consommation des produits maraîchers et fruitiers. Dès lors, le créneau a pris de l'essor avec l'arrivée de nouveaux acteurs qui trouvaient là une opportunité pour compenser leur manque à gagner ;
- la dévaluation du FCFA a ouvert de nouveaux marchés dans la sous région concernant des produits tels que la pomme de terre, les oignons et certains fruits.

Mais l'état insuffisant des données statistiques ne permet pas de mesurer les évolutions constatées au cours des dernières années, ni même d'établir des chiffres de production fiables. Néanmoins, les

perspectives sont favorables dans le cercle où la disponibilité de l'eau est très grande avec la présence de deux fleuves. Il reste à envisager des mesures appropriées afin de créer les conditions pour valoriser tous les atouts qui existent. Les actions de l'APROFA s'inscrivent dans ce sens mais les efforts à fournir restent toujours importants face aux multiples problèmes :

- renchérissement du coût des intrants et des équipements depuis la dévaluation,
- difficultés de conservation des produits maraîchers et des fruits,
- insuffisance, voir manque d'appuis techniques financiers aux professionnels de la filière,
- difficultés d'écoulement des produits maraîchers et fruits,
- difficultés d'acquérir des parcelles de maraîchage.

Projection des Productions des mils/sorgho (T)

Années	Taux 2 %	Taux 3 %
1998	135 121 T	135 212
2008	164 713 T	181 589
2018	200 776 T	244 042
2020	208 897 T	258 905

Projection des Productions de l'ensemble des céréales (T)

Années	Taux 2 %	Taux 3 %
1998	172 051	135 212
2008	209 730	181 589
2018	255 650	244 042
2020	265 990	258 905

L'élevage

L'augmentation générale des superficies agricoles a pour conséquence une diminution des surfaces destinées à l'élevage. Or, les effectifs au niveau du Cercle sont importants : 230 044 bovins et 663 106 ovins/caprins en 1997/1998. Avec un taux de croît de 3 % pour les bovins et 12 % pour les ovins/caprins, ces effectifs devront augmenter considérablement dans les prochaines années.

En d'autres termes, les perspectives en matière d'élevage dépendront pour l'essentiel de l'entrée des éleveurs dans une dynamique d'exploitation économique du cheptel.

Les mesures à envisager doivent être en parfaite harmonie avec les objectifs généraux du Schéma Directeur du Développement Rural en matière d'élevage :

- développer la filière bétail - viande par un soutien accru aux professionnels au plan technique et financier,
- redynamiser la filière cuirs et peaux en améliorant la qualité des produits par la promotion d'activités industrielles,
- mieux valoriser la filière lait avec comme objectif d'assurer une plus grande indépendance vis à vis des importations.

Au niveau du cercle certaines actions concrètes sont déjà en cours : l'embouche et la valorisation de la production laitière. Ces actions sont à consolider et à développer.

En matière d'embouche il s'agira de mieux soutenir les professionnels en les aidant à lever les principales contraintes actuelles : techniques, financières et organisationnelles. Pour le lait, exploiter au mieux le potentiel existant à travers "Ségou Lait" qui tourne actuellement à moins de 10 % de sa capacité (2 000 litres/jour de lait pour des installations capables de traiter 30 000 litres/jour). Des contacts avec le promoteur de cette unité devront aider à résoudre ce problème.

Concernant les cuirs et peaux, c'est une véritable politique de promotion qu'il faut entreprendre pour mieux les valoriser, cela par la mise en place d'infrastructures de production.

Enfin pour la volaille, relancer l'activité à partir des résultats acquis par l'ancien centre avicole régional et dans une moindre mesure le PFDVS. On a montré en effet avec certains producteurs du PFDVS, qu'une batterie de poulets (1 coq de race + 10 poules) rapporte environ 130 000 F par an dans les conditions d'une aviculture traditionnelle améliorée. Dans une zone où les productions agricoles sont aléatoires, cette forme d'aviculture est un créneau intéressant pouvant compenser largement le manque à gagner dû aux mauvaises conditions climatiques.

La forêt, la flore et la faune

Devant l'état de dégradation des ressources naturelles, le principe de la politique forestière au sens large, doit reposer sur la sensibilisation, la mobilisation et la participation effective des populations rurales aux actions de maintien et de reconstitution des dites ressources dans les limites de leurs terroirs. Les actions futures seront caractérisées en conséquence par la recherche de la participation des populations et l'intégration de la foresterie, de l'agriculture et de l'élevage.

Au niveau du cercle de Ségou, les actions prioritaires à entreprendre sont :

- la reprise du projet d'aménagement arrêté depuis 1996,
- la responsabilisation effective des populations dans l'application des mesures de conservation et de protection des ressources naturelles, ce qui implique une forte organisation interne respectée par tous les acteurs. Les nouvelles communes rurales constituent le cadre idéal pour la mise en œuvre de ces mesures,
- le développement de l'agro-foresterie sous toutes ses formes.

Ces mesures sont urgentes face à la situation actuelle.

4. RELATIONS VILLE-HINTERLAND

La ville de Ségou entretient avec son hinterland des relations multiformes : relations administratives formelles avec les services classiques de l'État, relations commerciales, relations humaines, etc. Pour mieux appréhender certaines de ces relations, notamment celles bâties sur les échanges et les contacts divers, trois séries d'enquêtes ont été menées. Une première série relative aux marchés avait pour objet d'apprécier le flux des échanges, de déterminer les produits, leur origine et destination, et de connaître les prix à la consommation urbaine et rurale. Ces enquêtes ont porté sur un total de onze marchés dont sept ruraux et quatre de la commune urbaine de Ségou. Les marchés ruraux sont : Boussin, Yollo, Fatiné, Konodimini, Markala et Cinzana. Les marchés de la Commune sont ceux du Château, de l'Autogare, de la Grande Mosquée et de Médine.

La deuxième série a concerné les ménages ruraux. Elle a touché l'ensemble des huit arrondissements du cercle à raison de deux villages par arrondissement et de cinq ménages par village. En plus, des questions liées à la population et aux activités économiques des ménages, l'enquête a cherché à cerner la fréquence des contacts des personnes interrogées avec la ville de Ségou, les raisons pour aller en ville, les apports de la ville à la campagne du point de vue des personnes interrogées, le phénomène de l'exode.

Une troisième série d'enquêtes a permis de déterminer, à partir de certains points d'entrée de la ville, l'origine des forains fréquentant le marché de Ségou, les produits qu'ils viennent vendre, les produits et services qu'ils viennent chercher en ville les jours de foire. Les axes qui ont fait l'objet d'investigation sont les suivants :

- axe Douga au Sud ;
- bordure du fleuve au Nord (axe Farako) ;

- route de Cinzana (côté Est de la RN6) ;
- axe Zogofina au Sud-ouest ;
- axe Markala au Nord-est ;
- route de Zambougou (côté Ouest de la RN6).

4.1. Les relations avec les services publics

Comme déjà évoqué dans le chapitre relatif à l'histoire de Ségou et à la mise en place du peuplement, la ville de Ségou a joué et continue de jouer un rôle administratif de premier plan à la fois comme chef-lieu de cercle et comme capitale régionale. Elle concentre l'ensemble des services publics régionaux et de cercle : administration générale, santé, éducation, appui au monde rural, réglementation et contrôle, conservation de la nature et assainissement, plan et statistique, gendarmerie, justice, hydraulique, travaux publics, etc., pour ne citer que les structures qui ont des relations évidentes avec l'hinterland.

Bien que la plupart de ces liens ne soient pas perçus par l'ensemble des interlocuteurs qui ne les évoquent pas, ils sont présents dans les relations de la ville avec l'hinterland. A titre d'exemple, les relations avec l'administration générale sont citées par 15 % seulement des interlocuteurs alors que 97 % des ménages affirment payer des impôts et taxes : taxe de développement régional et local, taxes sur charrettes, armes et bétail. Il ressort de l'enquête qu'en moyenne chaque ménage paye environ 9 400 FCFA d'impôt et de taxe par an. Sont évoqués aussi les rapports avec la justice, l'éducation et surtout la santé (15 % des personnes interrogées). Mais il est inattendu que pratiquement personne ne cite explicitement les structures d'appui au monde rural (agriculture, élevage, eaux et forêts), les projets et le service de l'hydraulique.

4.2. Les raisons pour lesquelles les habitants de l'hinterland vont à Ségou

Selon les données de l'enquête, les principales raisons pour se rendre en ville sont les suivantes :

- opérations d'achat et de vente : elles concernent 42,5 % des personnes interrogées ; ces opérations seront présentées plus en détail dans les développements ultérieurs ;
- raisons sociales : elles sont données par 27,5 % à des parents et participations aux événements sociaux (mariages, baptêmes, décès) ; elles confirment partiellement un point de vue généralement véhiculé qui affirme que « chaque ménage de l'hinterland de Ségou a une famille parente, ou une famille alliée en ville » ;
- recherche de numéraire : 20 % des personnes interviewées pensent qu'on va en ville pour chercher un emploi et se faire de l'argent ;
- soins médicaux : cette raison est citée par 15 % des personnes interrogées ;
- traitement de questions administratives, judiciaires ou sociales (15 %) ;
- raisons de croyance et conviction religieuses : elles se traduisent par la participation à des fêtes religieuses (en particulier les veillées à l'occasion du « Maouloud ») et les consultations de marabouts réputés pour aider à résoudre des problèmes préoccupants (12,5 %).

Il faut tout de même signaler que 12,5 % des interlocuteurs disent « ne pas avoir de contact du tout » avec la ville. Quant à la fréquence des contacts, elle est de l'ordre de :

- une à deux fois par an pour 35 % des personnes interrogées ;
- une à deux fois par mois pour 20 % des enquêtés ;
- une fois par semaine pour 17,5 % des enquêtés.

4.3. Les apports de la ville à la campagne

Du point de vue de 47,5 % des personnes enquêtées, la ville de Ségou est d'abord et avant tout un centre de ravitaillement en produits divers : sel, sucre, pétrole, essence, habillement, riz, chaussures, pièces de rechange pour matériel agricole et matériel roulant, légumes, fruits, etc. Elle équipe la campagne (30 %) en matériel agricole, ustensiles de cuisine pour trousseau de mariage, bicyclette, mobylette, poste-radio. Elle donne de l'argent à ceux qui y vont travailler (27,5 %). Elle ravitaille la campagne en médicaments (17,5 % des interlocuteurs). Elle informe et elle forme à travers les radios libres locales, les sessions d'alphabétisation, les ateliers de formation, les séminaires (15 % des personnes interrogées). Elle fournit des intrants agricoles (17,5 % des enquêtés). Elle apporte l'évolution, « la civilisation » (12,5 %). Elle aide à accéder au crédit : c'est le point de vue de moins de 1 % des personnes interrogées.

On notera que pour 12,5 % des enquêtés, la ville de Ségou « n'apporte rien » à l'hinterland ». Selon un enquêté, la ville apporte « la répression et la maladie ».

4.4. Le phénomène de l'exode

L'enquête ménages ruraux a enregistré 47 cas de départ en exode sur un total de 73 ménages ayant effectivement participé à l'enquête, et dont la population totale recensée était de 607 personnes. Il en résulte un taux d'émigration temporaire de 7,74 %. Mais en rapportant le nombre de départ à celui de la tranche de la population en condition de s'engager dans l'exode (15 à 44 ans), le taux grimpe à 18,36 %. L'investigation a porté sur les activités que ces partants exercent au lieu d'accueil. Le résultat est le suivant :

- 32 % deviennent des manœuvres ;
- 15 % exercent la fonction de puisatier ;
- 13 % font le petit commerce ;
- 11 % environ sont employés de maison ;
- 6 % trouvent un emploi (gardiennage) dans des services ;
- un peu plus de 4 % font la maçonnerie ;
- 19 % s'occupent d'autres choses.

4.5. Les résultats des enquêtes marchés

Les enquêtes marchés ruraux et urbains et les investigations aux points d'entrée de Ségou le jour de foire ont permis de faire un certain nombre de constats.

- les prix sont relativement uniformes à l'intérieur de chaque groupe de marchés pris séparément : les différences constatées ne sont pas très significatives ;
- les prix moyens à la consommation rurale (prix des marchés ruraux) de certains produits agricoles sont supérieurs aux prix à la consommation urbaine. Il s'agit là de produits transitant par les marchés urbains pour atteindre les marchés ruraux (riz, patate, manioc, oignon, beurre) ;
- par rapport aux origines et destinations des différents produits rencontrés sur les deux groupes de marchés, les situations sont les suivantes :

Produits	Origine				Destination			
	Zone étude	Région Ségou	Autres régions Mali	Extérieur pays	Zone étude	Région Ségou	Autres régions Mali	Extérieur pays
Agricoles	64 %	18 %	16 %	2 %	80 %	7 %	12 %	1 %
Elevage	90 %	8 %	2 %	-	55 %	14 %	27 %	4 %
Pêche	58 %	16 %	26 %	-	100 %	-	-	-

Il ressort de ce tableau que les produits du secteur primaire sont essentiellement originaires de la zone et destinés à la zone, et donc à la consommation locale.

Concernant les forains dénombrés :

- ils sont originaires en majorité des villages de la zone d'étude,
- les produits / services qu'ils recherchent principalement en ville sont par ordre d'importance :
  - les condiments,
  - l'aliment bétail,
  - les produits de première nécessité (sel, sucre, savon),
  - les produits pharmaceutiques,
  - les trousseaux de mariage,
  - les céréales (riz surtout),
  - les tissus/habits,
  - les produits d'énergie (essence, pétrole, gaz oïl),
  - les fruits,
  - autres produits/services divers (réparation d'outils, achat de pièces de matériel agricole, consultation médicale, moyens de transport pour voyage).
- la valeur approximative des produits apportés par un échantillon de 110 forains est de 2 142 400 F sur lesquels les prévisions de dépenses sont de 705 590 F soit 33 %.

Ces données permettent d'illustrer assez bien les transactions des produits agricoles dans la zone. Les produits agricoles et de cueillette rencontrés sur les marchés sont à 46 % originaires de l'extérieur qui ne reçoit de la zone que 20 % des mêmes produits.

Pour les produits de l'élevage, la situation est différente : 10 % des animaux rencontrés sur les marchés viennent de l'extérieur et 45 % des animaux sont destinés à l'extérieur.

Concernant le poisson, la zone est tributaire de l'extérieur à 42 % (poisson fumé et séché). Tout le poisson rencontré dans le cadre de ces enquêtes serait destiné à la consommation locale.

En conséquence, la zone se trouverait dans une situation de dépendance vis à vis de l'extérieur en produits agricoles, de cueillette et en poisson. Cette situation qui peut se concevoir pour les produits de cueillette et le poisson (fumé et séché) est à nuancer pour les produits agricoles où l'essentiel des transactions se déroule dans la zone avant le mois de mai (période des enquêtes) et souvent en dehors des marchés[13]. Sauf situation particulière, la zone est relativement autosuffisante en produits agricoles de base et serait même excédentaire en céréales sèches (mil surtout).

4.6. Les relations entre Ségou et la zone Office du Niger

L'Office du Niger dont la Direction Générale est implantée dans la ville de Ségou, a l'essentiel de ses activités dans les cercles de Niono et Macina où sont situés les aménagements.

Les relations entre la ville de Ségou et la zone Office du Niger couvrent en général trois domaines :

- le domaine administratif,
- le domaine commercial,
- et le domaine des emplois.

[13] Les céréales sont vendues directement dans les villages par les organisations paysannes (AV – TV – Groupement).

Au plan administratif, l'ensemble de la zone Office du Niger est sous la tutelle administrative de la ville de Ségou qui demeure le chef-lieu de la région.

Dans le domaine commercial, existe un fort courant d'échanges entre la zone Office (particulièrement Niono) et la ville de Ségou. Les produits qui circulent dans les deux sens sont très nombreux et variés, en conséquence difficiles à cerner. Néanmoins, les produits couramment rencontrés concernent en général le secteur primaire :

- Ségou exporte vers Niono surtout le mil/sorgho, l'arachide, le niébé et les produits de cueillette. Certains de ces produits ne sont pas forcément originaires de Ségou qui les importe d'autres zones (produits de cueillette surtout).
- Niono exporte vers Ségou en général le riz, le poisson fumé et les animaux d'élevage (surtout les bovins et ovins-caprins).

Ces échanges sont courants toute l'année, mais des statistiques fiables ne sont pas toujours disponibles. Concernant l'élevage, le service local de la réglementation a pu tenir les statistiques suivantes des animaux de Niono en direction de Ségou :

	Ovins	Caprins	Bovins
1997	-	-	6 788
1998	869	1 409	13 138
1999 (Janvier-Février)	-	-	2 037

Par rapport aux emplois, la zone Office du Niger est très grande pourvoyeuse d'emplois pour tout le pays en général. Il s'agit d'emplois saisonniers (souvent permanents) que les populations des autres régions viennent chercher dans la zone Office du Niger. Le cas particulier de la ville de Ségou vis-à-vis de Niono n'est pas cernée, mais il est probable que des mouvements soient observés dans ce sens en raison des opportunités d'emplois existants à travers la riziculture.

Polarisation de Ségou et de son hinterland un jour de foire

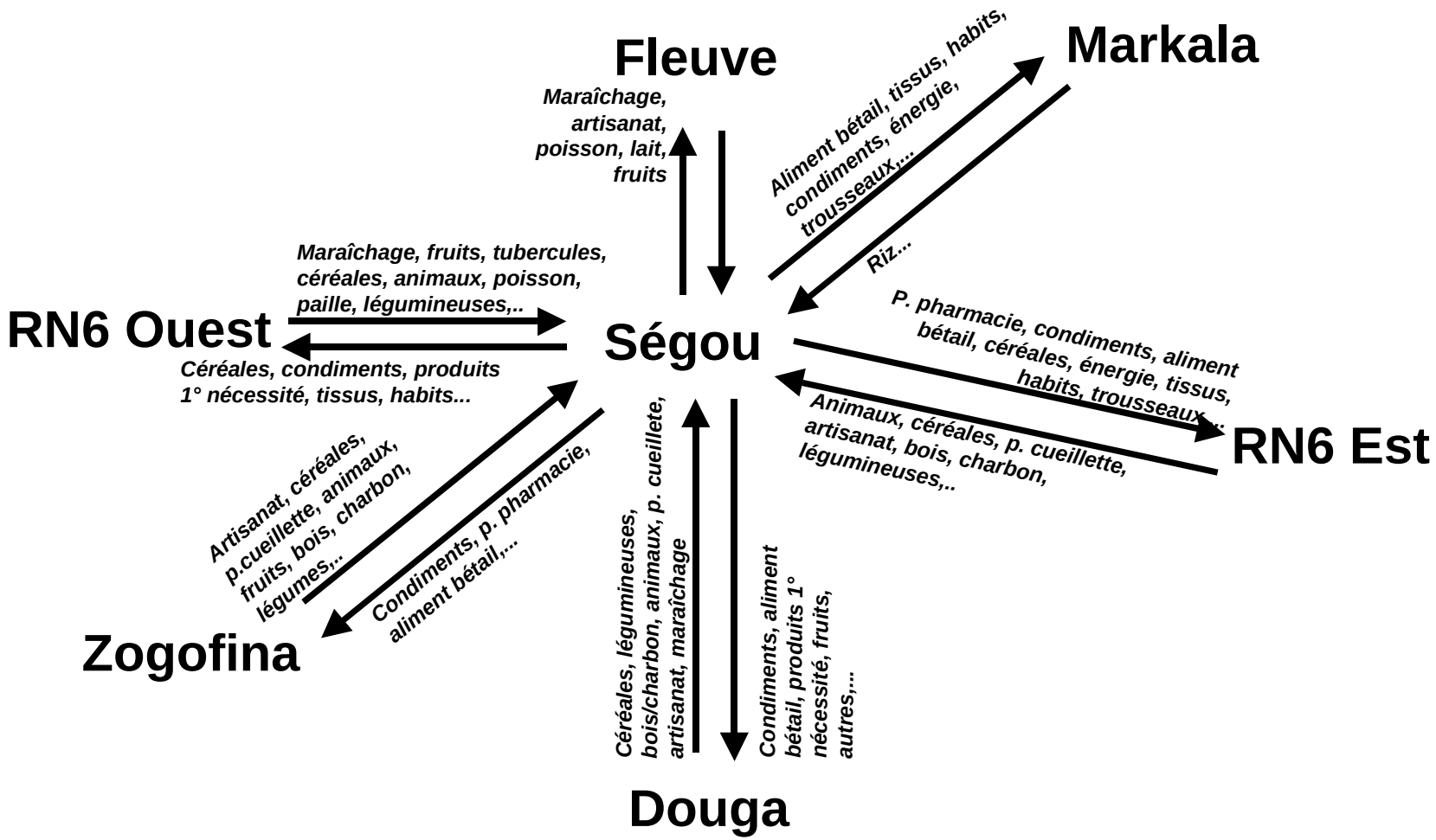

5. ECONOMIE URBAINE

5.1. Généralités

Aujourd'hui, l'économie de Ségou consiste en de multiples petits entrepreneurs et fournisseurs de services : des agriculteurs, ceux qui travaillent au niveau des services, les artisans et les commerçants. Les emplois de la ville de Ségou se présentent approximativement comme suit :

Les emplois à Ségou :

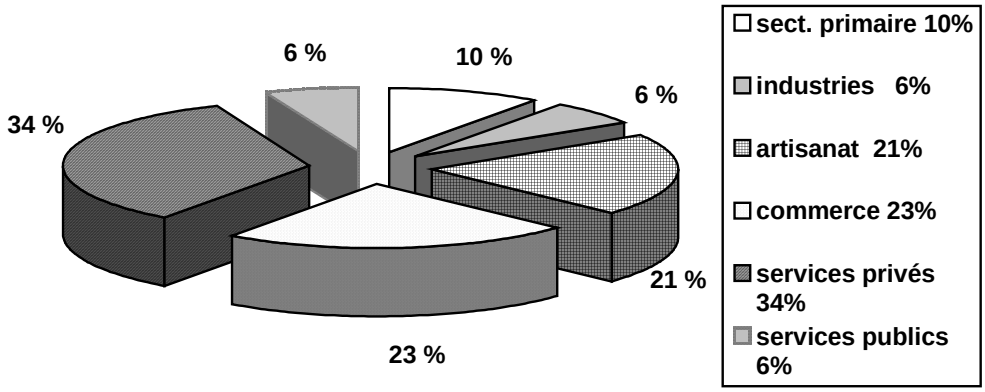

Le formel et l'informel

Le critère de distinction du secteur formel et informel est le fait d'être enregistré ou non au service des Impôts. Donc, tout entrepreneur qui dispose d'un numéro fiscal est considéré formel. Suivant cette terminologie, environ 63 % des entreprises ségoviennes sont informelles et 37 % sont formelles.

	Total %	informel %	formel %
Secteur primaire	10	10	
Industries	6		6
Artisanat	21	11	10
Commerce	23	15	8
Services Privés	34	27	7
Services Publics	6		6
TOTAL	100	63	37

Les activités économiques se font partout : à la maison (teinture, tressage, préparation des aliments…), dans la rue, aux marchés, au centre commercial et dans la zone industrielle. Un tiers des entreprises (de commerce, de service et artisanales) est installé au niveau des marchés, deux tiers se trouvent dans les quartiers[14].

Ségou compte 10 marchés, dont les quatre plus importants réunissent 75 % des entreprises installées aux marchés. Ce sont :

	nbre. entreprises	pourcentage
❑ Grand Marché	254	14%
❑ Marché Autogare	391	21%
❑ Marché Château	422	23%
❑ Marché Médine	300	17%

[14] Recensement Points d'Activités ECOLOC, mai 1999, il ne tient pas compte des charretiers, tresseuses, services publics (Administration) et des services privés "invisibles".

Les 6 petits marchés de quartier sont :

- Marché de Bagadaji : 16 1%
- Marché de Ségou-Coura : 105 6%
- Marché de Bougoufié : 34 2%
- Marché de Hamdallaye (Mali Suguni) : 30 2%
- Marché de Sido Soninkoura : 91 5%
- Marché de Pélégana : 162 9%

Les alentours immédiats des marchés ont été pris en compte dans ce calcul, ce sont les maisons et devantures qui font face aux marchés et qui profitent de la présence des marchés.

Pour les types de local où se déroulent les activités économiques, il a été constaté :

Type de local	Marchés	Quartiers	TOTAL	%
Boutiques	257	1469	1726	29
Kiosque, hangar	950	762	1712	29
cour (concession)		457	457	8
sans local (étalage, sous arbre…)	354	1182	1536	26
Ambulant	263	209	472	8
Autres	8	6	14	0
TOTAL	**625**	**4085**	**5917**	**100**

Ce sont surtout les garagistes et les tisserands qui travaillent dans la cour. Un tiers des activités économiques de Ségou se déroule dans des situations précaires (sans local et ambulant, principales conditions de travail pour les femmes). Aux marchés, par exemple, seulement 6 % des boutiques sont gérées par des femmes.

5.2. Secteur primaire

Les enquêtes ménages urbains administrées au cours de la présente étude ont révélé qu'environ 10 % de la population de la ville de Ségou tirent l'essentiel de leur revenu du secteur primaire.

Les activités identifiées à l'intérieur de la ville sont par ordre d'importance le maraîchage et l'élevage. A l'extérieur, l'agriculture est également pratiquée par certaines populations de la ville (mil, sorgho, riz).

Pratiqué le long du fleuve Niger toute l'année, le maraîchage assure partiellement l'approvisionnement de la ville en légumes divers. Le manque de statistiques ne permet pas de bien quantifier les productions réalisées, mais l'activité prend visiblement de l'essor grâce notamment aux appuis de l'APROFA dont les actions vont dans le sens d'une promotion de la filière à travers un soutien direct aux producteurs et à leurs organisations :

- action de formation,
- appuis à la recherche de financement et marchés.

L'élevage dans la ville est axé sur deux activités :

- l'embouche bovine et/ou ovine,
- l'aviculture tournée en général vers la production d'œufs.

L'existence d'un marché à bétail de niveau régional voire sous-régional à Ségou incite beaucoup de personnes à pratiquer l'embouche dont les produits sont particulièrement prisés (surtout les bœufs engraissés). Avec un soutien plus direct, cette activité pourrait se développer très rapidement, mais les

moyens financiers disponibles (à travers la ligne de crédit ouverte à la BNDA) sont plutôt destinés à la campagne.

La ville compte également un certain nombre d'aviculteurs dont les plus connus sont Mr. CAMARA et Mr. Fafa DEMBELE qui produisent à eux seuls près de 6 000 œufs par jour. Ces œufs sont vendus sur place, mais aussi à l'extérieur du cercle voir de la région.

La valeur ajoutée du secteur primaire urbain est prise en compte dans le chapitre Economie Rurale.

5.3. Secteur secondaire

5.3.1. Industrie et BTP

5.3.1.1. Industrie

Le secteur industriel n'est pas très développé dans le cercle et de la ville de Ségou. Les 15 unités industrielles sont réparties entre les secteurs alimentaire, textile et transformation. Le secteur alimentaire domine. 12 unités se trouvent dans la ville, 3 dans le cercle à Dioro, Dougabougou et Markala. La situation détaillée est la suivante :

	Nbre entreprises
Ville de Ségou	
Boulangeries	6
Laiteries	1
Abattoir régional	1
COMATEX	1
CMDT (égrenage)	1
Rizerie Sébougou	1
Minoterie	1
Total ville de Ségou	***12***
Cercle de Ségou	
Rizerie de Dioro	1
SUKALA Dougabougou	1
Ateliers centraux Markala	1
Total cercle hors Ségou	***3***
Total général	**15**

Les productions concernent :

- Les boulangeries qui produisent et vendent des miches de pain, une des boulangeries fait aussi de la pâtisserie (Salon de Thé).
- La laiterie qui produit du lait frais, du lait caillé et du yaourt.
- La COMATEX qui produit des tissus en cretonne, des tissus imprimés et du fil de tissage pour les tisserands.
- L'usine de la CMDT qui égrène le coton des zones de production les plus proches pour ravitailler la COMATEX en coton-fibre et l'HUICOMA en coton-graine.
- Les rizeries décortiquent le riz de la zone.
- La minoterie qui approvisionne les boulangeries en farine. Malheureusement, elle est confrontée à un problème d'approvisionnement en blé, de ce fait les travailleurs sont en chômage technique depuis la création de l'unité.

- SUKALA qui produit du sucre et de l'alcool à partir de la canne à sucre récoltée dans la zone. Mais la production sucrière de SUKALA, bien qu'inférieure à la consommation locale n'est pas compétitive. Elle est cependant protégée par l'Etat (mesure de contingentement à l'importation). Quant à la production d'alcool, elle est de loin supérieure aux besoins nationaux. Une partie est exportée dans les pays voisins. Dans la perspective de l'intégration sous-régionale, SUKALA doit chercher à se positionner.
- Les Ateliers Militaires Centraux de Markala qui fabriquent des meubles métalliques, des brouettes, des pièces de rechange, de la construction métallique et maintiennent le matériel militaire.
- L'abattoir régional qui abat des bœufs et moutons et distribue la viande aux bouchers de Ségou. Elle a une capacité installée de 40 bovins et 120 ovins/caprins par jour. La capacité utilisée est de l'ordre de 30 bovins et 60 ovins/caprins à cause de la concurrence des abattages clandestins. Selon la Direction de l'unité, la capacité disponible sera dépassée d'ici 2020, et les perspectives vont dans le sens du renouvellement des installations et de la construction de chambres froides. Il existe un marché potentiel immense avec l'intégration sous-régionale. Pour l'instant l'abattoir n'exporte pas.

Emploi dans l'industrie

Industrie	Permanent Hommes	Permanent Femmes	Total Permanent	Temporaires
- Boulangeries	130	4	134	
- Rizerie Sebougou	71	26	97	13
- COMATEX	1.083	93	1.176	
- CMDT	22	2	24	120
- Laiterie	8		8	
- Abattoir régional	18	1	19	
- Minoterie	40		40	
Total Ségou	1.372	126	1.498	133
Industrie	Permanent Hommes	Permanent Femmes	Total Permanent	Temporaires
- SUKALA				
- Rizerie Dioro				
- Ateliers Markala	268	2	270	17
Total Cercle				

Au total, le secteur industriel a créé environ 1 500 emplois dans la ville dont la grande majorité (93 %) est réservée aux hommes. Des empois temporaires existent.

Le capital social

Au niveau du capital social des industries, plusieurs formes peuvent être retrouvées : 100 % dans les mains des privés sont les boulangeries et les rizeries. 100 % étatique, ce sont l'abattoir régional et les Ateliers Centraux de Markala qui sont sous la gestion militaire. Les autres industries COMATEX, SUKALA, et CMDT sont réparties entre l'Etat Malien et des investisseurs étrangers (Chine et France). Une seule unité a eu accès à un crédit de Crédit - Initiative

Les aspects financiers

Certaines données n'ont pas pu être obtenues auprès des entreprises. La valeur ajoutée, la masse salariale et l'équipement varient fortement d'une industrie à l'autre :

Exploitation en million FCFA

Industrie	Production	Consom. Interméd.	Valeur ajoutée	Masse Salariale	Impôts Commune	indirect	direct
Boulangerie	161,28	78,26	83,02	6,9			
Atel. Mark	370,70	215,75	154,95	192,6		2,78	
COMATEX	8.381	1.721	6660	55,284	0,08	940,88	4,436
SUKALA	10.108	3.800	6308	3.220		40,0	
Riz. Dioro							
Riz. Seboug.	646,24			30			
Minoterie							
CMDT				48,24			
Laiterie							

Sauf le SUKALA qui estime avoir amélioré sa rentabilité, les autres industries pensent que leurs activités sont devenues moins rentables par rapport au passé. Les raisons sont :

- renchérissement du coût des matières primaires,
- concurrence déloyale par l'importation frauduleuse de produits similaires (COMATEX),
- rétrécissement du marché avec l'arrivée de concurrents.

Au niveau des impôts, la quasi-totalité des impositions est payée à Bamako, la région de Ségou ne profite guère de ses industries.

Equipement en million FCFA

Industrie	Valeur Equipem.	Dotation Amortissement.
Boulangerie	150	15,0
Atel. Mark	930,46	19,055
COMATEX	2.596	595,221
SUKALA	10.000	1.200,0
Riz. Dioro		
Riz. Seboug.		
Minoterie		
CMDT		
Laiterie		
Abattoir		

Installation

Certaines industries sont installées en ville, proches des consommateurs : les 6 boulangeries et la laiterie. La COMATEX, la minoterie et l'abattoir se trouvent dans la Zone Industrielle sur la route de Markala. La Zone Industrielle occupe un grand espace au bord du fleuve en aval de la ville, mais elle n'est pas viabilisée, à part la route goudronnée et la ligne électrique de Markala (HT) qui la traverse. L'usine de la CMDT se trouve à Ségou-Coura au bord du fleuve, ses émissions de fibres de coton polluent l'école et le quartier voisin pendant la saison de haute production. Dans le nouveau lotissement de Sébougou s'est installée une rizerie. Dans les cercles, les unités industrielles sont installées au bord des villages.

Ravitaillement – Ecoulement

Les industries se ravitaillent en intrants au niveau du cercle (riz, lait, viande), de la région (viande, coton), du reste du Mali (coton, blé, farine de blé, emballage) et surtout de l'étranger (levure, sel, blé, fers, colorants, carburant).

L'écoulement se fait au niveau local, national et même international. La COMATEX livre ses produits dans les pays voisins, SUKALA exporte une partie de son alcool au Burkina. Les boulangeries se plaignent de la concurrence.

Écoulement des produits

Industrie	Ville/Cercle	Région	Mali	Etranger
Boulangerie	x			
Ateliers Markala	10%	20%	70%	
COMATEX	x	x	x	x
SUKALA : sucre	20%	10%	70%	
Alcool	10%	10%	50%	30%
Rizerie Dioro	x	x	x	
Rizerie Sebougou	x	x	x	
Minoterie	x			
CMDT	x		x	
Laiterie	x	x	x	
Abattoir	100%			

Certaines industries sont liées entre elles et aussi avec l'artisanat et le commerce : les Ateliers de Markala produisent des pièces pour SUKALA ou la CMDT, mais aussi pour les artisans de la ville (mécaniciens). L'usine d'égrenage de la CMDT ravitaille la COMATEX et l'HUICOMA à Koulikoro, La COMATEX fourni des fils pour les tisserands et les tissus pour le commerce. La minoterie alimente les boulangeries. Le sucre de SUKALA est vendu par les commerçants.

L'exemple de la COMATEX :

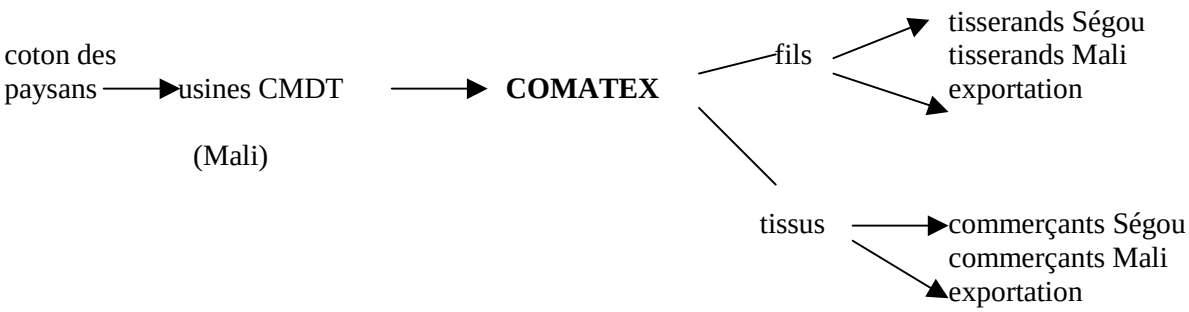

Comparaison avec 1981

En 1981, il n'existait à Ségou que 3 unités industrielles : la COMATEX, l'usine de la CMDT, une boulangerie. Aujourd'hui on en compte 12. La plus forte augmentation est enregistrée dans les boulangeries, 5 autres se sont installées, reflétant un changement dans les habitudes alimentaires urbaines. Un vieil abattoir artisanal existait en 1981 au bord du fleuve dans le quartier Somono. Il a été fermé pour être remplacé par un abattoir moderne dans la Zone Industrielle.

La COMATEX qui était, en 1981 une industrie étatique malienne, est aujourd'hui une société mixte (S.A.) avec une forte participation de la Chine qui est le premier investisseur de la COMATEX. Le personnel s'est beaucoup réduit : de 2 855 employés en 1981 à 1 176 en 1999, soit une réduction des effectifs de l'ordre de 59 %. Egalement, la gamme de produits a connu une limitation : en 1981, l'usine produisait aussi de la bonneterie et des tissus spéciaux (bazin et autres). En 1994, l'usine était pratiquement fermée en raison de sa faible rentabilité. Une année plus tard, elle fut réouverte sous la forme nouvelle d'une société de capital : la COMATEX S.A. avec environ mille employés.

De nouvelles industries se sont installées à Ségou : rizerie de Sébougou, minoterie et laiterie.

Les unités industrielles du cercle étaient également toutes dans les mains de l'Etat en 1981. Aujourd'hui, la rizerie de Dioro est privatisée, SUKALA est de capital mixte et les Ateliers Militaires restent au niveau de l'Etat. Aucune nouvelle industrie n'est créée au niveau du cercle.

Problèmes

Les problèmes de l'industrie se situent au niveau du manque de crédits pour étendre les activités. Aussi, les coûts des produits importés sont très élevés ce qui grèvent les coûts de production. Au niveau de l'Etat il y a un manque de mesures protectionnistes et incitatives pour le développement industriel. L'installation de nouvelles unités dans la Zone Industrielle coûtera très cher car la zone n'est pas suffisamment viabilisée. Le cas de la minoterie montre que tous les contours d'une activité industrielle doivent être bien étudiés avant le démarrage.

Perspectives

Ségou a de grands potentiels au niveau des activités industrielles. Il y a de l'espace, Ségou est liée par un bon réseau routier au reste du Mali et à tous les pays environnants. La main d'œuvre est disponible et un grand potentiel de matières primaires et de consommateurs se trouve dans la zone.

La région dispose d'une importante production dans le secteur primaire qui n'est pas exploitée : céréales, viande, fruits, poisson (transformation, conservation) etc. Ce même secteur a des besoins d'intrants : engrais, aliment bétail, emballage, pièces de rechange etc. Le secteur des textiles et habillement pourrait être élargi. Une étude plus détaillée pourra mieux indiquer les secteurs porteurs.

De son côté, l'Etat devra offrir des mesures incitatives pour promouvoir la création des industries dans les régions (code d'investissement). Les collectivités locales devront mieux profiter des impôts payés par les grands opérateurs économiques pour pouvoir financer des investissements nécessaires. La décentralisation devrait prendre effet afin de pouvoir régler les affaires et prendre les décisions au niveau régional (crédits, impôts, etc.). Des institutions de formation devront être installées à Ségou pour améliorer le niveau d'instruction.

La commune devra organiser l'aménagement de la Zone Industrielle. Des réseaux d'eau, d'électricité, de routes et de drainage des eaux pluviales devront être installés. Il faudra assurer que les pollutions soient limitées (eau, air, bruits). La commune pourra faire du marketing pour attirer les investisseurs et organiser des échanges et des visites entre les investisseurs intéressés et les partenaires techniques et financiers.

5.3.1.2. Bâtiment, Travaux Publics (BTP)

Le nombre des entreprises du BTP se chiffre à 43 au total, dont 38 dans la ville et 5 dans le cercle. Environ 190 emplois permanents sont ainsi créés, mais on y compte peu de femmes, dont deux femmes-entrepreneurs. Le nombre des travailleurs temporaires dépend du volume et de la fréquence des marchés à exécuter.

Les entreprises locales du BTP interviennent seulement dans la construction du bâtiment. Tout aménagement hydraulique ou travaux de construction de routes sont confiés à des entreprises de Bamako ou de l'extérieur. Au niveau de la construction de bâtiment, la première catégorie "A" (constructions importantes au-delà de 10 milliards) n'est également pas représentée sur place.

Pourtant, la construction occupe une place importante en ville : chaque citadin veut avoir sa propre concession, si possible construite en ciment, ce qui demande du professionnalisme. La construction est une forme importante d'épargne : au fur et à mesure qu'il y a des moyens, le chantier continue.

A Ségou ont été comptés au total 2 361 chantiers, dont :

- 86 % en dur,
- 10 % en banco,
- 4 % mixte.

La majorité de ces chantiers se trouvent dans les deux zones d'extension de la ville : 42 % à Pelengana et 20 % à Sebougou.

Les entrepreneurs sont organisés en syndicat pour mieux défendre leurs idées.

Les problèmes

Les entrepreneurs de Ségou se plaignent que la plupart des marchés publics sont attribués à des entrepreneurs de Bamako qui peuvent soumettre leur offre autant que les Ségoviens. Le fait est que les entrepreneurs de Bamako sont en général mieux équipés, plus expérimentés et souvent moins chers – raison pour laquelle les marchés leur sont attribués.

Mais d'autres explications font état de considérations liées au manque de transparence dans l'attribution des marchés, à la corruption du maître d'ouvrage, aux préférences personnelles. Cette corruption est souvent rendue possible par le jeu de la surfacturation qui fait que le montant utilisé pour corrompre provient en dernière analyse de l'entreprise, de la société du maître d'ouvrage. Dans le cas où le marché reste au niveau local, la concurrence est faussée puisque le marché est partagé à l'avance entre des entrepreneurs.

En deuxième lieu, les entrepreneurs se plaignent du manque d'équipement, d'outils et de machines de travail. Leur faible recette ne leur permet pas de s'équiper en matériel nécessaire.

Egalement, la caution bancaire leur pose problème. Soit, il est difficile à avoir ou il est obtenu en retard (décisions de crédit prises à Bamako). Cette forme de crédit est indispensable pour la plupart des marchés publics.

Une grande partie des entrepreneurs est analphabète, ils ne sont pas formés spécialement en BTP, mais profitent de leurs expériences pratiques. Ceci fait souvent que la qualité du bâti laisse à désirer.

Les formes de préfinancement de l'habitat n'ont pas vu le jour à Ségou (comme SEMA ou autres initiatives à Bamako). Vu le niveau bas des revenus, la construction d'un logement n'est pas facile pour la population : se basant sur leurs propres moyens ils ne peuvent le faire qu'au compte-gouttes. Ainsi, la construction devient plus chère et le secteur des BTP n'est pas du tout dynamique.

Les perspectives

Il est à étudier si les entrepreneurs de Ségou ne pourront pas bénéficier d'un traitement préférentiel au cours des attributions des marchés publics. La sous-traitance avec les entrepreneurs nationaux ou internationaux devrait être renforcée.

Les entrepreneurs devront être appuyés pour avoir un meilleur accès à la caution bancaire et à l'équipement. Les expériences de l'AGETIPE ont montré que beaucoup d'emplois temporaires ont été créés lors des chantiers, mais cela n'a pas engendré la création d'entreprises comme prévu. La formation professionnelle des entrepreneurs et des ouvriers est indispensable pour améliorer la qualité.

Une forme de préfinancement du logement devrait être négociée pour Ségou, vu que la demande est très forte et Ségou est la deuxième ville du Mali en pleine phase d'urbanisation.

5.3.2. Artisanat

Répartition des activités artisanales

Les artisans sont très nombreux à Ségou, mais seulement très peu parmi eux gagnent un revenu substantiel. Les différentes sources donnent un chiffre de 2 819[15] entreprises artisanales, ce qui représente certainement un minimum, compte tenu que certains artisans ne sont pas "visibles" car ils travaillent à l'intérieur des concessions où temporairement de manière qu'ils n'ont pas été perçus par les enquêteurs. Ceux qui ont été remarqués se répartissent entre les secteurs suivants :

Secteur	Entreprises	Taux	Emplois	Taux
Alimentation	648	23 %	1.076	19 %
Extraction, bâtiment	105	4 %	309	5 %
Bois, ameublement	148	5 %	346	6 %
Transform. Métallique	408	14 %	1.437	26 %
Habillement	1.184	42 %	1.914	34 %
Hygiène, soins corp.	190	7 %	313	6 %
Arts et divers	136	5 %	246	4 %
	2.819	100 %	5.641	100 %

Par rapport au nombre d'entreprises, le secteur de l'habillement est le plus représenté à Ségou, il représente presque la moitié des entreprises. Il est suivi de l'alimentation et de la transformation métallique.

Par rapport au nombre d'emplois, les tisserands sont de loin les plus nombreux à Ségou : 756 ont été enregistrés au niveau de la CRAS. Ils sont suivis par les tailleurs (241) les meuniers (130), les réparateurs de cycles/motos (128), les menuisiers bois (125) et les repasseurs / blanchisseurs (101). Le secteur habillement offre le plus d'emplois aux artisans, suivi de la transformation métallique et de l'alimentation.

Les recherches donnent donc un chiffre d'au minimum de 5 641 personnes actives dans l'artisanat de la ville de Ségou.

Evidemment, les emplois dans l'artisanat ne sont pas tous permanents. Une bonne partie de la population rurale profite de la saison sèche pour exercer un métier en ville : tisserands, maçons, manœuvre, cireurs, mais aussi charretiers, employés de maison, etc.

[15] Calcul de ECOLOC en tenant compte des différentes sources : Recensement des artisans de la CRAS, Recensement des Points d'Activités de ECOLOC, informations à travers la DRUC et les ONG.

Entreprises et emplois dans l'artisanat à Ségou

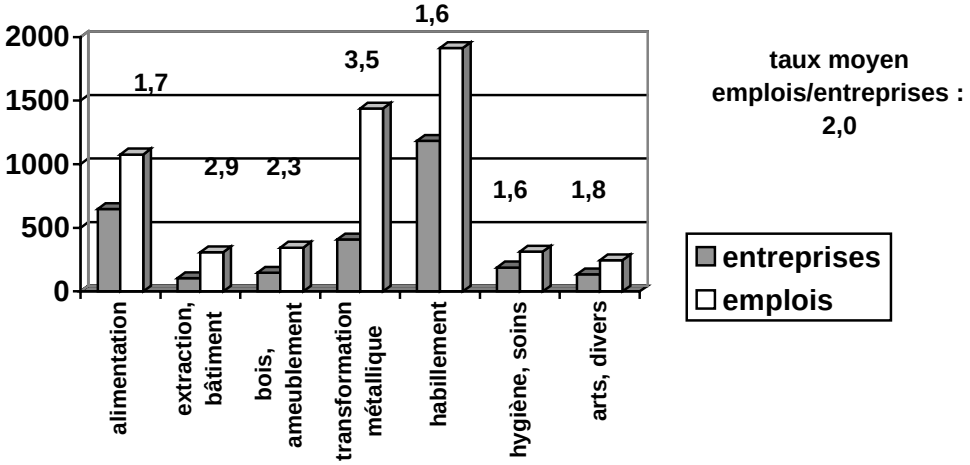

Informel - formel

51 % des artisans travaillent dans le secteur informel, 49 % dans le formel[16]. Dans le secteur formel, la valeur ajoutée est deux fois plus importante que dans le secteur informel (1 670 000 FCFA contre 764 100 FCFA en moyenne par entreprise[17]). Le secteur formel offre 2 fois plus d'emplois par entreprise que le secteur informel (2,7 emplois contre 1,28 emploi par entreprise). La différence est très visible au niveau des tisserands et des tresseuses. Le tisserand informel utilise un métier traditionnel à petite largeur et travaille seul, le tisserand formel utilise un métier moderne à grande largeur et travaille avec des collaborateurs dans un atelier. La tresseuse informelle travaille seule chez elle ou chez les clients, elle n'est pas équipée. La coiffeuse formelle dispose d'un salon de coiffure équipée et a des employées.

Femmes - artisanes

Les différentes sources donnent un chiffre de 948 femmes et 4 620 hommes artisans, les femmes représentent ainsi 17 % des artisans. A part quelques exceptions, les métiers sont carrément séparés en métier pour femmes et pour hommes. On trouve les femmes dans leurs domaines traditionnels : alimentation, habillement, soins corporels ; elles sont invisibles dans les secteurs de l'ameublement, de la transformation, des métaux et du bâtiment.

- alimentation 55 %
- habillement 24 %
- soins corporels 19 %
- divers 2 %

Les femmes artisanes devraient dans l'avenir mettre davantage l'accent sur la transformation des aliments.

Qualification

La CRAS[18] distingue plusieurs niveaux d'artisans : le "Maître artisan", donc le chef d'entreprise, les ouvriers, les apprentis et les compagnons. L'enregistrement à la CRAS compte :

- 85 % de maîtres artisans,
- 8 % d'ouvriers,

[16] Recensement des Points d'Activités
[17] Enquête des 99 artisans
[18] Recensement CRAS

- 6% de compagnons,
- 2% d'autres salariés,
- les apprentis ne sont pas enregistrés individuellement, seul leur nombre est mentionné.

Les ouvriers, employés du maître, sont représentés surtout parmi les tailleurs, les bouchers, les maçons et les mécaniciens. Les compagnons, des artisans qui ont achevé leur apprentissage, mais qui n'ont pas encore les moyens de s'installer à leur propre compte, se trouvent surtout parmi les tailleurs, les réparateurs motos/cycles et les menuisiers métalliques. Seulement un quart des entreprises forme des apprentis, on les trouve en premier lieu chez les tailleurs, suivis des réparateurs motos/cycles, des mécaniciens, des menuisiers bois et des tisserands.

La plupart des artisans informels travaillent seuls (70%), signe de la faible rentabilité de l'activité, ce sont surtout les tisserands (93 %), les blanchisseurs et les menuisiers bois (68 %). 25 % des maître-artisans ont des apprentis. En ignorant les tisserands et les photographes qui travaillent en grande majorité seuls, le taux d'employés se chiffre à 0,37 par maître-artisan (sur 100 MA, il y a 37 employés), le taux d'apprentis s'élève à 0,69 (sur 100 MA il y a 69 apprentis). Au total, Ségou compte environ 1 500 apprentis, soit 27 % des emplois dans l'artisanat.

Le niveau d'instruction des artisans tel qu'il ressort du recensement des artisans de la CRAS se présente comme suit :

- sans formation 63 %,
- alphabétisé 16 %,
- premier cycle fondamental 13 %,
- deuxième cycle fondamental 7 %,
- formation secondaire 1 %.

Presque deux tiers des artisans sont sans formation, un tiers dispose d'une certaine formation générale. En tenant compte du fait que le recensement de la CRAS a enregistré seulement 2 % de femmes (au lieu de 17 %) et que ces femmes sont en grande majorité des analphabètes, le taux de 63 % montera certainement vers 70 %. Seulement 1 % a profité d'une formation professionnelle. Ceci démontre le manque de formation technique au niveau de l'artisanat. Le taux assez important de 16 % d'alphabétisés est dû à l'initiative de l'AMAPRO et de Swiss Contact d'alphabétiser les patrons et les ouvriers artisanaux.

Les formations dans l'artisanat ont eu pour effet d'accroître la capacité de négociation des artisans qui ont maintenant accès au marché public (équipement scolaire par exemple).

Age et ancienneté dans le travail

Les artisans sont relativement jeunes, certainement parce que l'accès à la majorité des activités artisanales est relativement facile : peu de fonds, peu de formation sont nécessaires pour s'installer.

- 13 % ont moins de 20 ans,
- 37 % ont entre 20 et 30 ans,
- 31 % ont entre 30 et 40 ans,
- 12 % ont entre 40 et 50 ans,
- 7 % ont plus de 56 ans.

Par rapport à l'ancienneté on constate :

- 34 % ont entre 1 et 5 ans d'expérience,
- 15 % ont entre 6 et 10 ans d'expérience,
- 13 % ont entre 11 et 15 ans d'expérience,
- 39 % ont plus de 15 ans d'expérience.

Périodes de production

En général, la saison sèche et les approches des fêtes sont les périodes de forte production des artisans. Certaines activités ne peuvent pas ou peu s'exercer pendant l'hivernage : la maçonnerie, l'extraction de sable, le tissage etc. D'autres artisans sont installés dans des endroits précaires ou à l'air. Certaines activités artisanales sont exécutées surtout par les migrants saisonniers pendant la saison sèche : tissage, maçonnerie. A l'approche de l'hivernage, ces artisans rentrent au village.

Valeur ajoutée

Par rapport aux questions posées sur les recettes et dépenses au cours des enquêtes, il n'est pas facile de trouver des réponses correctes. Pour cela, les résultats sont à interpréter avec une certaine prudence. Les valeurs ajoutées des différentes branches sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Valeur ajoutée dans l'artisanat

Branche	VA moyenne par entreprise (annuel)	VA totale par branche (Mio FCFA)	Taux
Alimentation	924.991	590.144.000	32 %
extraction et bâtiment	1.136.867	119.371.000	7 %
Bois, ameublement	809.000	119.732.000	7 %
Transform. métaux	1.028.176	419.496.000	23 %
Habillement	326.657	386.762.000	21 %
hygiène, soins corp.	1.224.997	115.150.000	6 %
arts et divers	1.050.042	69.303.000	4 %
TOTAL	688.596	1.819.958.000	100 %

Vu qu'il y a en moyenne 2 emplois par entreprise artisanale à Ségou, chaque artisan dispose ainsi de 344 000 FCFA par an, ce qui donne un revenu mensuel moyen de 29 000 FCFA. Pour une bonne partie des artisans, leur métier est plutôt un passe temps qu'une source de revenu sûre.

Presque tous les artisans du secteur alimentaire trouvent que leur activité est très rentable, à ceux-ci s'ajoutent les menuisiers bois dont un bon nombre a bien profité des marchés publics pour le mobilier scolaire. Ceux qui ne sont pas du tout satisfaits avec la rentabilité se trouvent parmi les forgerons, tailleurs, mécaniciens, coiffeurs et certains menuisiers bois. D'une manière générale, les artisans sont très optimistes par rapport au futur, seuls les coiffeurs ne voient pas d'avenir dans leur activité.

Les influences négatives sur la bonne marche des affaires sont : les difficultés d'écoulement, la concurrence (friperies et abattages clandestins), les coupures de courant. En général les activités dépendent aussi des récoltes, elles jouent sur les prix des intrants (céréales) et sur la disponibilité de l'argent pour acquérir un produit artisanal.

La précarité de l'artisanat fait que 36 % des artisans mènent une activité secondaire : le commerce (17 %), l'agriculture/élevage (10 %), services (6 %) et l'artisanat (3 %). Ils gagnent en moyenne 516 000 FCFA annuellement, un complément important pour le budget familial.

Le capital et l'équipement

Les fonds pour démarrer une activité artisanale proviennent dans la plupart des cas de l'épargne personnelle (63 %), loin derrière suivent le crédit (9 %), l'héritage (9 %), le don familial (8 %), le don du patron (4 %), et pour quelques uns la tontine, les fonds d'insertion des compressés etc. Les femmes dépendent surtout de leur épargne et du don familial, elles n'ont pas accès à l'héritage et au don du patron. Le crédit joue donc un moindre rôle pour la création de l'entreprise artisanale dans la situation actuelle.

La valeur moyenne de l'équipement varie entre 7 300 FCFA pour les fabricantes de galettes et 1 565 000 F pour les tisserands modernes.

Les métiers suivant leur moyenne de la valeur ajoutée et celle de leur équipement (échantillon)[19]

Valeur ajout. FCFA	Valeur équipement				
0 –100.000	0 – 50.000	50 – 100.000	100 – 500.000	500 – 1 Mio	plus de 1 Mio
100 – 250.000	Tisserand Traditionnel				
250 – 500.000	f – galettes * f – boisson * coiffeur	vulcanisateur	tailleur (*)	meunier	
500 – 1 Mio	r –radio TV cordonnier tresseuse informelle *	gargotière * r –cycl/moto bouchers mécanicien blanchisseur bijoutier	photographe	menuis. bois	
1 Mio – 3 Mio	f – savon *	boucher mécanicien	forgeron tôlier/soudeur teinturière *	menuis. métall.	extr. sable salon coiff. *
3 – 10 Mio		f –médic. trad. (*)	rôtisseur		tisserand form.

* métier exercé par les femmes, (*) partiellement

Les premières lignes présentent les métiers avec peu de valeur ajoutée (tisserands traditionnels, fabricantes de galettes, de boisson, meunier), les premières colonnes les métiers avec des frais d'équipement moindres (tisserands traditionnels, tresseuses, fabricant de médicament).

Il est évident que les femmes se trouvent plutôt dans des activités dont la valeur ajoutée est moins importante que celle des hommes et dont l'équipement demande moins de fonds.

Crédit aux artisans

Effectivement, peu d'artisans enquêtés ont eu accès au crédit, si l'on ignore les petits prêts des privés : 11 sur 99 artisans ont profité d'un crédit. Le plus répandu est celui des caisses populaires (6), suivi des bailleurs étrangers (AFD et Fondation JP II) et un de Crédit Initiative et du fonds FAAF de la Promotion Féminine. Aucune grande banque n'a donné de crédit, car les artisans ne constituent pas une couche fiable, intéressante pour les banques.

Grâce aux appuis spécifiques aux femmes (AFCRED, FAAF), 22 % des femmes – artisanes ont pu avoir un crédit contre 7 % des hommes. Mais les femmes se contentent avec une moyenne de crédit de 137 500 FCFA contre 1 253 000 FCFA pour les hommes.

De même, certains groupements des femmes-artisanes ont profité de subventions de la part des ONG (ALPHALOG, ADD, AIFD) pour la construction du lieu de travail, l'équipement, la formation et le fonds de roulement.

Epargne et Investissement

Un tiers (37 %) des artisans enquêtés font de l'épargne. Les femmes sont plus courageuses : dans l'échantillon enquêté, 63 % de femmes épargnent contre 31 % d'hommes. Ils utilisent multiples formes :

[19] Source enquête artisans ECOLOC

- 11% investissent dans le renforcement de leur activité,
- 9 % investissent dans la construction,
- 5 % dans l'élevage,
- 4 % achètent des motos ou télévisions,
- le reste investit dans l'activité secondaire (commerce, agriculture), achète des bijoux, met l'argent à la banque ou dans la tontine.

Les femmes préfèrent la construction comme forme d'épargne, les hommes renforcent en premier lieu leur activité et font ensuite l'élevage, achètent des motos/TV ou construisent.

31% des artisans enquêtés ont investi en 1998 dans leur entreprise, en moyenne 375 000 FCFA.

Gestion

Seulement 11 % des artisans enquêtés tiennent un début de comptabilité. Sous ces conditions, il est difficile d'améliorer la rentabilité d'une activité. 24 % des artisans ont ouvert un compte, en majorité dans une des Caisses Populaires.

Impôts

49 % des artisans sont enregistrés au service des Impôts et un nombre supplémentaire paie seulement des taxes à la Municipalité. En 1998, ces artisans ont payé en moyenne 48 890 FCFA par an avec un minimum de 4 000 F et un maximum de 195 000 F. En appliquant ce taux au nombre des artisans formels, environ 67 millions de FCFA ont été payés en 1998 par les artisans, dont environ 10 millions à la commune.

Avec la nouvelle réforme fiscale de 1999, les artisans peuvent choisir d'être soumis à l'impôt synthétique ou aux impôts réels. Le paiement de l'impôt synthétique se fait en versement unique et ne demande pas de comptabilité aux artisans. Les artisans déplorent que cet impôt ne tienne pas compte du zonage. Un tailleur de Gao paie autant que celui de Bamako. L'impôt est trop élevé pour certains et il n'est pas possible d'échelonner le paiement. En plus, avec cette imposition, les artisans n'ont pas accès aux marchés publics. Ici, la déclaration sur la base de l'impôt réel est exigée, ce qui demande une comptabilité complète (bilan annuel, déclaration mensuelle d'IGR) que la plupart des artisans n'ont pas (voir formation, gestion). La création des Centres de Gestion Agréés promis aux artisans n'a pas vu le jour.

Au lieu de promouvoir ce secteur productif de l'économie en réalisant l'impôt d'appui à l'artisanat (loi votée), les artisans sont soumis à de grandes restrictions fiscales.

Installation

Les artisans s'installent à proximité des clients. Ils préfèrent exercer leur métier dans les quartiers proches du centre. Les plus mentionnés sont les grands quartiers : Hamdallaye, Darsalam, Bougoufié et Médine, suivis des vieux quartiers Alamissa, Somonoso, Sokola et Banaissabakoro, tous des quartiers bien peuplés. Ils se concentrent aussi dans et autour des marchés : on y trouve 14 % des artisans, surtout les tailleurs. Certains métiers ont des préférences : les menuisiers bois, forgerons et réparateurs moto se concentrent à Bougoufié, les tailleurs au Centre, les soudeurs à Médine, les tisserands à Darsalam, Missira et Sido Soninkoura. Relativement peu d'artisans sont installés au centre commercial et dans les quartiers périphériques. Seul au marché de Soninkoura on trouve beaucoup de tisserands.

Ravitaillement - écoulement

La majorité des artisans dépendent des intrants qui sont "importés" dans la zone d'étude. Ceux qui utilisent ou transforment principalement les produits environnants sont les artisans actifs dans

l'alimentation, les tisserands, les potières, les exploitants de sable, les fabricants de savon et de médicaments traditionnels. La dépendance extérieure est forte pour tous les produits métalliques, le bois, le carburant et lubrifiants et la voie de ravitaillement passe par Bamako. Cette dépendance est aussi valable pour les équipements des artisans : outils et machines viennent presque tous de l'étranger, souvent de l'Europe. Même l'industrie malienne n'accorde pas d'importance à l'équipement des artisans. Seuls les tisserands, les potières, les fabricants de savon et de médicaments traditionnels sont indépendants des importations.

La plupart des artisans se plaignent de l'écoulement lent des produits et de la concurrence entre artisans. Peu d'entre eux produisent sur stock, il manque surtout les moyens pour préfinancer les matériaux. Dans l'écoulement, les artisans sont très limités : 89 % des artisans déclarent que leur zone d'écoulement se limite à la ville et à ses environs. Les produits artisanaux qui intéressent la population du Cercle sont : meubles, habillement, bijoux, photos, savon, médicaments traditionnels ; ainsi que quelques services : réparations moto/cycles, moulage. Quelques rares produits dépassent cette limite : la teinture, le tissage, la poterie, les médicaments traditionnels et le sable. Seuls des produits textiles sont recherchés au niveau international : les tissus tissés et teintés.

L'artisanat de Ségou souffre de la proximité de Bamako : il est facile de s'y ravitailler ; le choix est plus grand, la qualité est souvent meilleure.

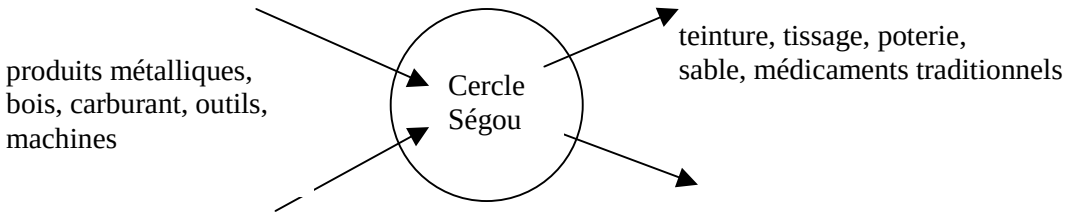

Comparaison avec la situation en 1981

L'artisanat a beaucoup changé depuis 1981 : certains nouveaux métiers se sont installés, des activités existantes se sont multipliées, d'autres ont perdu en importance. Le nombre d'emplois a changé, les entreprises sont légèrement plus grandes qu'avant : le nombre d'emplois a augmenté de 190 à 206 emplois sur 100 entreprises (sans tenir compte des tisserands). L'Etude de 1981 compte environ 2 300 artisans, aujourd'hui nous avons plus de 5 500. En appliquant le taux d'accroissement de la population, le chiffre de 1981 devrait donner environ 3 150 artisans en 1999. Donc, un gain d'environ 2 400 artisans peut être observé. En tenant compte de l'augmentation de la population et de la taille des entreprises, la situation est la suivante dans les différents métiers :

Comparaison 1981 – 1999 : Gagnants et perdants par rapport au nombre d'entreprises

Beaucoup gagné	Gagné	Perdu	beaucoup perdu
Rôtisseur Meunier menuisier bois menuisier métall. (1) tôlier, soudeur vulcanisateur réparateur radio TV blanchisseur coiffeur salon de coiffure (2) fleuriste (3) photographe	Boucher Forgeron Mécanicien Réparateur cycle/moto Bijoutier	Constructeur pirogues horloger/mécanogr. Tailleurs Photographes traditionnels	briquetier matelassier

(1) de 1 à 31 entreprises !
(2) de 0 à 7 salons
(3) de 0 à 5 fleuristes

Des explications se trouvent surtout au niveau du changement de la «demande urbaine», de la concurrence avec les produits modernes et le développement de la technologie. L'Etat influence à travers les marchés publics, sa politique douanière etc.

Pour les gagnants :

- les habitudes alimentaires changent en milieu urbain (consommation de viande) ;
- les femmes cherchent à alléger leur travail (moulage des céréales) ;
- la demande en meubles a augmenté ;
- les menuisiers métalliques et les tôliers/soudeurs profitent des marchés pour le mobilier scolaire et la construction en dur ;
- les vulcanisateurs, les mécaniciens et les réparateurs de cycles/motos profitent du nombre croissant de véhicules ;
- la technique évolue et devient moins chère (télé; photos) ;
- on veut paraître chic, urbain (repasseurs, salons de coiffure, fleuriste, photographe).

et pour les perdants :

- les montres coûtent moins chers et ne valent pas la peine d'être réparées ;
- moins de machines à écrire (plus d'ordinateurs) ;
- la friperie fait la concurrence aux tailleurs ;
- les laboratoires-photo concurrencent les photographes traditionnels ;
- les matelas-mousses font la concurrence aux matelas artisanaux.

Organisations

On peut constater que le secteur de l'artisanat est en train de se structurer. A Ségou se trouvent une multitude de groupements d'artisans dont les plus importants sont :

- AMAPRO,
- Ton Artisanal,
- Association des Tailleurs,
- Association des Menuisiers,
- Centres Sociaux : SININYESIGI, Club des Mères.

Les structures d'encadrement sont :

- CRAS : Coordination Régionale des Artisans de Ségou (avec le RAC), membres de la FNAM,
- Boutique de Gestion,
- ONG (ALPHALOG, Mali Enjeux, Yeredon),
- la Chambre des Métiers est en cours de création.

La CRAS représente la Fédération Nationale des Artisans du Mali au niveau régional. Actuellement, la CRAS regroupe 40 groupements d'artisans dans la Région de Ségou qui ont environ 1 900 membres, 33 groupements se trouvent en ville. La CRAS a démarré en 1995 à Ségou avec une dizaine de groupements – membres. Leur objectif est de promouvoir l'artisanat à travers la collaboration, la formation des artisans, la défense de leurs intérêts, l'amélioration de la qualité des produits, l'accès aux prestations et fournitures.

Le Réseau d'Animation et de Conseil est un service de la FNAM, soutenu par la GTZ (Coopération allemande). Leur but est d'appuyer l'auto-organisation des artisans en association, GIE ou coopérative. Il fournit des services juridiques pour les artisans, donne des conseils fiscaux, diffuse le Journal

"Artisan du Mali", appuie l'organisation des foires, facilite l'achat d'équipement pour les artisans et aide à l'organisation des marchés (par exemple matériel scolaire par le ministère de l'Education)

La Boutique de Gestion est présente à Ségou depuis 1997 et appuie l'artisanat par : les études de projets, l'organisation de formations, l'intermédiation entre artisans et administration/bailleur de fonds, l'organisation de voyages d'études et de visites, la promotion publicitaire.

Les bailleurs principaux de l'artisanat sont actuellement Swiss-Contact (Boutique de Gestion, Kondo Jigima, AMAPRO) et la GTZ (FNAM, RAC). Pour la formation professionnelle l'Etat Malien et la Banque Mondiale ont mis en place le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage. Le FAFPA prend 75 % des frais de formation en charge, les artisans intéressés (ou leur bailleur) 25 %. En 1998, le FAFPA a formé des apprentis en mécanique, menuiserie bois et métallique, en électricité auto, en coupe et couture, en alphabétisation et en culture générale (fiscalité, marketing). La plupart des formations dans l'artisanat à Ségou sont prises en charge par ce fonds et par la Boutique de Gestion.

Les problèmes

Le problème principal de l'artisanat est sa faible rentabilité dû au manque d'accès aux crédits, à un système de fiscalité contraignant, au manque de formation professionnelle, aux difficultés d'accès à la matière primaire et aux équipements et au marché d'écoulement qui est assez limité. Finalement, les artisans se plaignent de l'abattage clandestin, du manque d'assainissement et de routes aménagées, et des coupures d'électricité.

Un problème crucial est que les artisans sont mal représentés au niveau national afin de défendre leurs intérêts. La Chambre de Commerce et d'Industrie les néglige, la Chambre des Métiers n'est pas encore créée. La région de Ségou n'a pas encore enregistré un nombre suffisant d'artisans pour pouvoir mettre en place l'organisation.

Les perspectives

L'artisanat ségovien procure un grand nombre d'emplois mais seulement une faible valeur ajoutée à l'économie urbaine. Les potentialités – main d'œuvre et matières primaires disponibles – devront être mieux exploitées. Les secteurs porteurs de l'artisanat ségovien sont certainement :

- le textile (tissage et teinture) et la poterie par tradition et savoir-faire ;
- la transformation alimentaire et la restauration pour répondre aux habitudes alimentaires changeantes ;
- le secteur de la construction et son équipement (métal, bois), car la ville doit accueillir la croissance de la population. Des investissements sont à faire dans le secteur public (écoles, administration). Chaque Malien veut être propriétaire de sa maison ;
- le secteur de la réparation car le nombre de véhicules, machines et appareils va augmenter ;
- la beauté : tailleurs spécialisés, repassage moderne, salon de beauté etc.

Le renforcement de l'artisanat demande des actions complémentaires qui pourront être prises en charge par les organisations d'encadrement et la Municipalité, mais également l'Etat qui a un rôle à jouer :

- renforcer la collaboration/coopération entre les artisans. Le futur va plutôt vers les ateliers, les collectifs, les GIE ou les associations d'artisans que vers le travailleur isolé ;
- mettre en place la Chambre des Métiers ;
- appuyer la concertation entre les artisans eux-mêmes et avec leurs partenaires ;
- renforcer la spécialisation des artisans ;

- appuyer la formation générale, technique et en gestion ;
- encourager les Caisses Populaires qui jouent déjà un rôle important dans le financement de l'artisanat ;
- renforcer la recherche de marchés : foires d'exposition, publicité, marketing, possibilités d'exportation (mieux profiter de l'Internet !) ;
- aménager les marchés et créer un Centre Artisanal pour mieux installer certaines catégories d'artisans ;
- attribuer les marchés publics de construction et d'équipement aux artisans locaux ;
- réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur par la création des industries au Mali, à Ségou : outils, emballage, pièces détachées etc. ;
- réviser les taxes, impôts et frais de douane en faveur des artisans.

Le marché local devrait continuer à s'élargir compte tenu de la faiblesse du revenu des consommateurs qui ne peuvent donc pas acheter les produits importés. Par ailleurs, on peut s'attendre à un effet positif du développement du tourisme sur l'artisanat.

5.4. Secteur tertiaire

5.4.1. Commerce

La répartition entre les sous-secteurs

L'enquête sur les points d'activités a dénombré au total 3 551 entreprises commerciales dont 1 456 entreprises de femmes (41 %) et 2 095 entreprises d'hommes (59 %). La répartition entre les différents sous-secteurs est la suivante :

Alimentation	: 2 301 entreprises, soit 65 %
Habillement	: 296 entreprises, soit 8 %
Energie	: 300 entreprises, soit 8 %
Articles de ménage	: 178 entreprises, soit 5 %
Véhicules, pièces	: 146 entreprises, soit 4 %
Entretien corporel	: 98 entreprises, soit 3 %
Matériel construction	: 44 entreprises, soit 1 %
Divers	: 188 entreprises, soit 5 %
Total	: 3 551 entreprises, soit 99 %

Les femmes détiennent 52 % des entreprises commerciales alimentaires, 49 % des entreprises d'entretien corporel et 36 % du commerce d'articles de ménage. Quant aux hommes, ils contrôlent la totalité du commerce des véhicules, 95 % du commerce de matériel de construction, 84 % des entreprises d'habillement, et 75 % du sous-secteur de l'énergie.

Les activités commerciales se concentrent pour l'essentiel dans le centre commercial, en particulier pour les légumes et fruits, le poisson et les viandes, l'habillement, les bijoux, les articles de ménage, les produits de beauté, les motos-vélos, les pièces de rechange et les condiments.

Ces entreprises commerciales se répartissent entre un secteur formel faiblement représenté (37 %) et un secteur informel regroupant 63 % des commerçants et l'essentiel du commerce des aliments.

La possession de succursales

Seulement 6 commerçants sur les 69 enquêtés, soit 8,6 %, possèdent des succursales :

- 3 commerçants possèdent chacun une succursale,
- 1 commerçant possède deux succursales,
- 2 commerçants possèdent jusqu'à cinq succursales.

Le personnel employé

Les taux de personnel permanent employé sont de 33 % pour le secteur informel et 194 % pour le secteur formel. En d'autres termes, en moyenne, le secteur formel dans le commerce crée 6 fois plus d'emplois que le secteur informel.

Le nombre total d'emplois est évalué à 5 820 emplois contre un peu plus de 3 000 en 1981. Ce total est réparti comme suit :

Sous-branches activité commerciale	Nbre et % entreprises		Nombre emplois					
	Nbre	%	Hommes		Femmes		Total	
			Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
1. Alimentation	2 301	65	1 564	17	1 991	80	3 555	61
2. Habillement	296	8	438	13	120	5	558	10
3. Energie	300	8	380	11	101	4	481	8
4. Articles ménage	178	5	209	6	105	4	314	5
5. Matériel construction	44	1	98	3	5	0,2	103	2
6. Entretien corporel	98	3	110	3	88	4	198	3
7. Véhicules, pièces	146	4	320	10	4	0,2	324	6
8. Divers	188	5	210	6	77	3	287	5
Total	3 551	99	3 329	99	2 491	100	5 820	100

Globalement considéré, il y a 164 emplois pour 100 entreprises, dont 42,8 % pour les femmes et 57,2 % pour les hommes.

La sous-branche la plus pourvoyeuse d'emplois pour les femmes l'alimentation (80 %) contre (47 %) pour les hommes, celle de l'habillement (13 %), de l'énergie (11 %) et des véhicules et pièces (10 %). Les sous-branches les moins pourvoyeuses d'emplois sont : le matériel de construction et les véhicules et pièces de rechange pour les femmes, le matériel de construction et l'entretien corporel pour les hommes.

Pour l'agrégat, les secteurs porteurs sont dans l'ordre : l'alimentation, l'habillement, l'énergie, les véhicules/pièces de rechange et les articles de ménage.

La valeur ajoutée

Les résultats relèvent que les grands commerçants de Ségou sont sous-représentés dans l'enquête des commerçants. Les comptes économiques tiennent compte de cette faiblesse.

La valeur ajoutée est beaucoup plus élevée pour les commerçants du secteur formel que pour ceux du secteur informel. Pour le secteur informel les commerçants dont la valeur ajoutée est inférieure à 100 000 F sont les plus nombreux (51 % des commerçants de ce secteur). A l'inverse, pour le secteur formel, la concentration est forte entre 1 et plus de 10 millions de francs, avec 23 % des commerçants de ce secteur ayant une valeur ajoutée supérieure à 10 millions.

On peut tout de même noter que 24 % des commerçants du secteur informel ont une valeur ajoutée entre 500 000 F et 1 million et que 28,5 % des commerçants du secteur formel ont une valeur ajoutée entre 100 000 F et 500 000 F.

Selon le sexe, la valeur ajoutée moyenne pour les femmes est de l'ordre de 628 000 F contre 1 794 000 F pour les hommes. Les hommes auraient ainsi en moyenne une valeur ajoutée trois fois supérieure à celle des femmes.

L'origine des produits

Pour l'ensemble des commerçants interrogés, les produits qu'ils vendent proviendraient de l'extérieur dans 58 % des cas, suivi du cercle de Ségou (17 %), d'une autre partie du territoire national que la région de Ségou (12 %), de la ville de Ségou (8 %), et du reste de la région de Ségou (2 %). Ceci se traduit, de façon plus nette, que tout le poids de l'extérieur dans le commerce ségovien : c'est-à-dire les commerçants à Ségou vendent essentiellement des produits importés de l'extérieur du territoire national.

La part de la production locale est très faible, totalisant seulement 25 % pour la ville et son hinterland. En d'autres termes, Ségou serait entrain de consommer d'abord ce qu'elle ne produit pas (70% de la consommation est d'origine extérieure) ! Et le trait le plus caractéristique de son commerce depuis la période pré-coloniale serait resté inchangé.

Les subventions et les crédits

Aucun des commerçants enquêtés n'a bénéficié de subventions. Par contre quelques-uns parmi eux (22 %) ont bénéficié de prêts. Ces prêts sont accordés essentiellement dans un cadre familial (40 %) ou social (20 %), auprès de caisses populaires (13 %), de fournisseurs (13 %). Un seul cas de recours à une banque classique est mentionné. Cet état de fait confirmerait bien certains commentaires du milieu bancaire selon lesquels "les hommes d'affaires à Ségou ne s'endettent pas à la banque ; ils n'ont pas le goût du risque ...". De toute évidence le penchant pour le crédit formel est faible et symétriquement le crédit informel dans un cadre qui privilégie les rapports interpersonnels est plus utilisé.

Les montants empruntés et accordés vont de 50 000 F à 7 millions de F avec en moyenne 1,4 million F par emprunteur. La durée pour le remboursement va de 15 jours à 24 mois, la durée moyenne se situant entre 13 et 14 mois.

Dans l'ensemble, le crédit est peu utilisé et le crédit bancaire presque inexistant. Ceci pourrait s'expliquer en partie par le fait que la catégorie des grands commerçants n'était pas représentée dans l'échantillon, alors qu'il est de notoriété que cette catégorie emprunte beaucoup auprès des banques à Ségou comme à Bamako. Mais il est plus difficile d'affirmer que l'argent emprunté à ce niveau est investi à Ségou.

La réalité, est que les grands commerçants ségoviens ont de plus en plus tendance à s'installer à Bamako, utilisant Ségou comme une place de transit. Pour eux, Bamako est le lieu où toutes les

décisions sont prises et où sont concentrées toutes les facilités et toutes les opportunités (Ministères publics, Directions Nationales, banques d'investissement, offres d'envergure, industries nationales, etc.). Au contraire, à Ségou il n'existe aucune banque d'investissement et les simples transferts de fonds prennent de longs jours à être satisfaits.

De l'avis de certains grands commerçants, cette situation peut évoluer et elle doit évoluer, en particulier avec la décentralisation. Une condition première est d'accorder plus d'autonomie aux banques locales dans le financement du commerce et des commerçants de Ségou. Les commerçants ségoviens doivent par ailleurs diversifier leurs sources de ravitaillement pour pouvoir vendre à des prix abordables à leur clientèle. Ce qui n'est pas actuellement le cas puisque tout le monde se ravitaille auprès des importateurs de Bamako. Et même lorsqu'on décide d'aller se ravitailler à Lomé, Lagos, Abidjan ou Cotonou, on est obligé de se rendre à Bamako pour procéder au dédouanement. Si une telle pratique était abolie, le commerce à Ségou s'en porterait mieux.

Le paiement des impôts et taxes

Il ressort des données de l'enquête que 37 % des commerçants payent des impôts :

- 22,6 % paient moins de 10 000 F,
- 9,4 % paient entre 10 et 20 000 F,
- 24,5 % paient entre 20 et 50 000 F,
- 15 % paient entre 50 et 100 000 F,
- 13,2 % paient entre 100 et 200 000 F.
- 15 % paient plus de 200.000 F

Il y a donc un problème de fiscalisation de la plupart des commerçants.

La politique douanière de l'Etat - La douane constitue une des principales sources de revenus pour l'Etat malien en l'absence de structures industrielles fortes et compétitives. La mission fiscale a pris le privilège sur la mission économique.

Pour l'instant le Mali applique la Taxe Conjoncturelle d'Importation sur quelques denrées de première nécessité : sucre, farine, riz. Toute importation de ces produits par un opérateur est subordonnée à l'achat d'une partie de la production nationale.

Les produits les plus taxés sont ceux non originaires de l'UEMOA : les véhicules taxés à 61 %, le sucre, la farine, le riz, les tissus, les appareils électroniques. Les produits les moins taxés sont les véhicules utilitaires, les engins agricoles, les matériaux de construction.

Avec l'intégration, les barrières douanières vont tomber à partir de janvier 2000 et l'application du Tarif Extérieur commun va se traduire par un abattement de la pression fiscale sur les commerçants.

L'appartenance à des organisations professionnelles

La majorité des commerçants enquêtés (58 %) n'appartiennent à aucune forme d'organisation professionnelle. Il en résulte que 42 % appartiennent à des organisations. Ces membres d'organisations sont des hommes à 93 %, et des femmes pour 7 %, ces pourcentages correspondant dans le même ordre à 51 % d'hommes commerçants et 12,5 % de femmes commerçantes.

L'organisation regroupant le plus grand nombre de commerçants membres est la Chambre de Commerce avec 83 %. Autres organisations professionnelles mentionnées sont l'Association des Marchands Forains du Château, la Coordination des Commerçants Détaillants, l'Organisation des Importateurs Détaillants, la CCJ et la COD.

L'origine des capitaux

Les différentes origines des capitaux initiaux des commerçants enquêtés sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Origine capitaux initiaux	Nombre et % par origine					
	Hommes		Femmes		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Epargne	31	56	7	37	38	51
Emprunt	15	27	7	37	22	30
Héritage	7	13	0	0	7	9
DON	2	4	5	26	7	9
Total	55	100	19	100	74	99

Les principales sources de financement à l'origine des entreprises commerciales sont l'épargne personnelle du commerçant (51 %) et l'emprunt (30 %). Puis viennent au même niveau l'héritage et le don (9 % chacun).

Au niveau des hommes, l'épargne vient en tête (56 %) suivi de l'emprunt (27 %). Ces deux origines viennent en tête aussi pour les femmes et elles sont au même niveau (37 %). L'héritage est exclusif aux hommes pour lesquels il constitue la troisième source de financement initial, alors que pour les femmes exclues de l'héritage, les dons viennent au troisième rang.

Il est possible que le nombre de commerçants ayant eu recours au crédit dans la phase d'initiation de leur entreprise ait été plus important que le nombre ayant recouru au crédit récemment. Mais une telle éventualité n'invalide en rien le constat antérieur de faible recours au crédit bancaire.

L'épargne et l'investissement

Il ressort de l'investigation que 56,5 % des commerçants enquêtés réalisent des épargnes qu'ils réinvestissent. Ce taux est de 31 % pour les femmes et 64 % pour les hommes. Les domaines d'utilisation sont :

- le renforcement de l'activité commerciale (32 %),
- la construction et le foncier (15 %),
- l'achat de motos/vélos (9 %),
- le démarrage d'une activité de transport par l'acquisition de gros porteurs (6 %).

Dans 9 % des cas les épargnants procèdent à des dépôts en banque. Mais il n'est pas spécifié s'il s'agit de dépôts à terme produisant des bénéfices ou de simples dépôts à vue.

La tendance est donc au réinvestissement dans le secteur que l'on croit connaître le plus. A défaut, on se tourne vers l'immobilier dont on est sûr qu'il ne se déprécie presque jamais. Très rarement on s'oriente vers un autre secteur d'activités soit parce qu'il exige des moyens financiers importants que l'on n'a pas, soit parce que l'on évite de prendre des risques. Le montant moyen investi par investisseur en 1998 est de 1 676 000 F.

La gestion des entreprises commerciales

D'après les données de l'enquête, 55 % des entreprises commerciales ne tiennent pas de comptabilité ; 23 % possèdent une comptabilité complète ; 12 % ont des registres de recettes et de dépenses et 10 % élaborent des bilans annuels. Il en résulte que le commerce à Ségou est un commerce d'amateurs et que la structure qui a en charge l'organisation du secteur et la défense des intérêts de ses opérateurs, à savoir la Chambre de Commerce, doit s'investir dans la sensibilisation et la formation, aidée en cela par les services classiques de l'Etat qui ont intérêt à ce que la lisibilité du secteur soit améliorée.

La rentabilité de l'activité

Par rapport à la question de la rentabilité, 56,5 % des commerçants n'ont pas donné de réponses. Sur la trentaine à avoir répondu, 23 % trouvent que l'activité est très rentable ; 50 % la jugent moyennement rentable alors que pour 27 % considèrent qu'elle est peu rentable.

Les événements de 1991 et la démocratisation de la vie publique qui les a suivis sont positivement crédités au motif qu'ils se sont traduits par une meilleure gouvernance, la libéralisation du marché et une diminution des impôts et taxes. Quant à la dévaluation du FCFA intervenue en 1994, elle a entraîné une augmentation générale des prix d'achat et de vente. Mais il est important de noter que seulement 11,5 % des réponses à la question sur les événements de 1991, et 40,5 % de celles sur la dévaluation en 1994 ont été jugées intelligibles et ont fait l'objet d'interprétation.

Les facteurs qui influencent positivement les affaires du point de vue des commerçants eux-mêmes sont : une bonne campagne agricole sous-tendue par une bonne pluviométrie, les fêtes (en particulier Ramadan et Tabaski), la diminution de la fraude et l'essor du secteur des constructions. A l'inverse, les facteurs qui influencent négativement les affaires sont : le niveau élevé des patentes, taxes et frais de douanes, la pauvreté persistante, le comportement répressif de l'administration (essentiellement les services fiscaux) vis-à-vis des opérateurs, les retards dans le paiement des salaires (comme c'était le cas il y a quelques années), et les délestages dont est responsable l'énergie du Mali.

Les activités secondaires des commerçants

En plus de leur principale activité commerciale, les commerçant interrogés mènent des activités secondaires. Au total 27 d'entre eux (soit 39 %) dont 19 hommes et 7 femmes mènent de telles activités. Ces chiffres représentent respectivement 36 % des hommes et 44 % des femmes de l'échantillon. Autrement dit, en termes relatifs, plus de femmes que d'hommes s'adonnent à des activités secondaires et donc diversifient leurs sources de revenus. Ces femmes s'adonnent généralement à d'autres types de commerce (86 % des cas) alors que les hommes vont vers des activités d'agriculture et d'élevage (53 % des cas).

Pour l'ensemble, les activités secondaires vers lesquelles s'orientent le plus de personnes sont : l'agriculture/l'élevage (38 %), les commerces autres que la spécialité du commerçant (38 %), l'artisanat (11,5 %) ; puis viennent les services et le transport.

Ces activités secondaires rapportent en moyenne 5 fois et demi plus aux hommes (1820 000 F/homme) qu'aux femmes (336 000 F/femme) qui les pratiquent.

Le rôle de la Mairie et de l'Administration

Du point de vue des commerçants, les domaines prioritaires au niveau desquels l'administration et la Mairie doivent s'investir sont :

- les impôts et les taxes qui sont considérés comme élevés et où les attentes vont dans le sens d'une réduction (48 % des personnes interrogées) ;

- l'aménagement des marchés de la ville en général, du Grand Marché en particulier (13%) ;
- l'assainissement de la ville (9 %) ;
- l'électrification de la ville, notamment celle des voies et places publiques (7 %) ;
- les constructions et réparations des routes, et la facilité de l'accès au crédit (6 % dans chaque cas).

En conclusion, le commerce est l'activité économique qui concentre en son sein le plus grand nombre d'entreprises et d'employés à Ségou. Les femmes y jouent un rôle important. Mais le commerce à Ségou a besoin davantage de professionnalisme : il est surtout informel avec seulement 37 % des pratiquants payant une taxe à l'Etat ; il ne tient pas une comptabilité dans la plupart des cas ; il n'emprunte pas à la banque ; et il repose essentiellement sur la distribution de produits importés.

Son amélioration passe par l'effort d'organisation de la profession par la Chambre de Commerce, et par l'effort de formation des commerçants en gestion. Pour une meilleure visibilité du secteur et pour une amélioration de sa contribution au développement de la ville de Ségou, il importe de saisir l'ensemble de ses opérateurs, pour ensuite fiscaliser ceux d'entre eux qui ont une valeur contributive.

5.4.2. Services privés

Répartition des activités de service

Les services privés ont connu un grand développement à Ségou au cours des dernières années. Peu développés il y a encore 10 ans, beaucoup de nouveaux services se sont installés. Il faut dire que le désengagement de l'Etat total ou partiel d'un certain nombre de domaines d'activités est pour quelque chose dans cet essor. C'est le cas pour le téléphone ainsi que pour les travaux de secrétariat.

Pour mieux décrire le secteur, les services privés sont partagés en services dits "modernes" et services "traditionnels". Le secteur moderne comporte les services marchands (ceux qui font du profit), les services non marchands (ceux qui ne font pas de profit) et les services financiers (banques etc.). Dans le secteur "traditionnel" sont classés : les charretiers, les employés de maison, les marabouts, les guérisseurs, les griots, les porteurs, les prostituées. Ensuite, les domaines de transports et d'assurances sont décrits dans ce chapitre.

Nombre de services privés modernes dans la ville de Ségou

Services marchands : * nouveau service depuis 1990

avocat, huissier, notaire	10	
cinéma	3	
cabine téléphonique*	59	
centre sportif*	2	
service bureautique*	4	
bureau études, topo*	7	
consultation médicale*	3	
vétérinaire*	3	
auto-école*	1	
gardiennage/nettoyage*		2
service enlèvemt. ordures*	15	
agence immobilière	2	
agence voyages*	1	
agence transit	2	
hôtel	7	
bar/restaurant	42	
centre conférence*	2	
location chaises*	9	
autres services	47	
TOTAL	**221**	

Services non marchands :	
radio privé*	4
ONG*	19
Centre Santé Commun.*	3
Jardin enfants privé	6
écoles professionnel. privées*	3
TOTAL	*39*

Services financiers :	
assurance	3
banque	3
caisse populaire*	3
TOTAL	*9*

TOTAL nombre de services privés = 269

Les cabines téléphoniques sont les plus répandues suivies de la restauration. Le nombre d'empois se chiffre à environ 1 750 pour la partie moderne du secteur privé. Ici, la grande majorité des services (93 %) travaillent dans le formel, contre 7 % dans l'informel. Les emplois sont permanents.

Les services traditionnels

Les services "traditionnels" sont très répandus à Ségou, évidemment ils proviennent du secteur informel, ils offrent des revenus incertains et faibles et sont souvent saisonniers : une partie des servantes et manœuvres rentrent pour les travaux champêtres etc. Le nombre d'employés de maison est estimé à environ 6 000 personnes. Les enquêteurs ont compté 653 charretiers stationnés avec ceux en déplacement, le nombre dépasse certainement 700. La Police a enregistré plus de 1 000 prostituées, dont une partie n'est plus présente à Ségou. Le nombre de guérisseurs, marabouts, griots, porteurs etc. n'a pas pu être estimé. Avec toute précaution, nous estimons les emplois des services privés traditionnels à environ 7 200.

Au total, le secteur des services privés traditionnel et moderne englobe plus de 9 000 emplois.

Les femmes dans le secteur de service

Le secteur offre beaucoup d'emplois aux femmes, mais généralement elles restent dans une position inférieure : secrétaire, serveuse, employée de maison, éducatrice, matrone etc.

La qualification

La plupart des emplois du secteur des services privés "modernes" demande un certain niveau de formation (comptable, chauffeur, secrétaire). Il doit même être élevé pour la médecine, l'enseignement. Le secteur "traditionnel" ne demande presque pas de formation.

Les aspects financiers

L'équipement des services varie fortement, l'huissier dispose d'un petit bureau, la clinique ou l'hôtel sont bien équipés. Les sources du capital sont variables : la plupart se servent de leur épargne, d'autres ont accès au crédit bancaire, l'agence mère finance la nouvelle installation, ainsi que des bailleurs (Centres de conférence). Les ONG et Projets fonctionnent même sur fonds externes.

La grande majorité des services modernes font la comptabilité et sont correctement enregistrés. Par rapport à l'installation, on peut faire la différence entre les services centralisés : banques, assurances, agences, et ceux qui recherchent la proximité aux clients : caisses populaires, cabines téléphoniques, services d'enlèvement d'ordures, location de chaises.

Ecoulement – Ravitaillement

Le secteur de service est véritablement au service de toutes les couches de la population et tous les secteurs économiques de la ville, mais à moindre degré utilisé par les villageois. Le domaine touristique est encore peu développé à Ségou, mais profite aussi des services. Les services qui

s'adressent aux moins nantis sont surtout : les charretiers, la location des chaises, les cabines téléphoniques. L'artisanat, le commerce et l'administration se servent des services bureautiques, professions judiciaires, etc. Les touristes et les cadres en mission profitent des restaurants, hôtels. Très timidement, Ségou sert Bamako et profite cette fois-ci de sa proximité : des séminaires et ateliers nationaux ou internationaux sont organisés à Ségou qui est toujours attrayant pour les visiteurs.

Le secteur des services est fortement dépendant des importations en dehors de la zone d'étude et surtout de l'étranger pour son équipement et ses intrants : matériel informatique, papier, instruments médicaux, certains aliments, véhicules, lubrifiants et carburant, électricité etc.

Comparaison avec la situation en 1981

Ce secteur a fortement changé son visage depuis 1981 : au moins 15 types de services privés modernes se sont nouvellement installés à Ségou. La raison est :

- le retrait de l'Etat de certains services (enlèvement d'ordures, hôtellerie et tourisme, enseignement privé et communautaire, CSCom),
- la libéralisation des professions (consultations médicales, bureaux d'études),
- les "arrangements" avec l'administration ou les privés sont devenus des services payants (service bureautique, cabines téléphoniques, location de chaises),
- la libéralisation de la création d'associations, d'ONG et de radios privées,
- la spécialisation et la réglementation indispensable dans une ville croissante (agence immobilière, gardiennage, auto-école),
- le développement timide du secteur des loisirs (sport).

Il est difficile de comparer les chiffres de 1981 et 1999, car la base de donnés n'est pas tout à fait identique. En 1981, les transporteurs et les marabouts/imams dominaient le secteur des services. Il est évident que la politique étatique a positivement influencé le développement du secteur des services. A travers cela, il a amélioré l'offre de service, créé une dynamique urbaine et un grand nombre d'emplois.

Perspectives

Les services privés "modernes" représentent un secteur de croissance par excellence, car de plus en plus l'Etat se retire et responsabilise le secteur privé, les "arrangements" ne constituent plus une alternative pour une ville qui se développe. De nouveaux services viendront s'installer davantage : bureaux de comptabilité, d'architecture, conseil rural etc. Le domaine des loisirs devrait être mieux exploité. Un besoin se fait sentir au niveau de la formation fondamentale et professionnelle. La proximité de Bamako pourra être profitable pour développer les structures d'accueil (conférences, tourisme). Le domaine touristique est complètement sous-développé à Ségou qui a un fort potentiel compte tenu de son histoire, du site pittoresque au bord du fleuve, de ses métiers artisanaux bien appréciés (tissage, teinture, bogolan) et de la bonne connexion routière et fluviale. Le développement du secteur des services nécessitera finalement une meilleure organisation et concertation des acteurs.

5.4.2.1. Transport

Transport routier

Le secteur des transports à Ségou est un secteur sur lequel très peu d'informations sont disponibles. La principale source a été l'enquête menée à l'occasion de la présente étude auprès d'une dizaine de transporteurs. Aux informations obtenues à la faveur de cette enquête s'ajoutent celles fournies par la Direction Régionale des Transports, la Coopérative des Transports, et le Syndicat des Transporteurs.

Types de transport routier

Le parc des véhicules de transport, toutes catégories confondues, est évalué à quelques 133 véhicules. Par la nature des objets transportés, on distingue trois types de transports : le transport de passagers, le transport des animaux et le transport du fret. Par rapport à la distance et au lieu, on distingue le transport urbain, le transport interurbain et le transport international. Le transport passagers est étroitement associé au transport urbain et interurbain, alors que le transport des animaux et du fret est associé au transport interurbain et international.

Origines et destinations

A l'intérieur du Mali les origines et destinations des véhicules de transport sont Bamako, Mopti, Niono, San, Sikasso, Gao et Tombouctou. A l'extérieur, les transporteurs ségoviens assurent la liaison avec la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Togo.

Emplois

Le secteur des transports routiers à Ségou est peu pourvoyeur d'emplois. En effet, il ressort des données de l'enquête que dans le domaine du transport de passagers, on a en règle générale un emploi par véhicule. Pour les marchandises et le fret, on a quatre emplois par véhicule.

Impôts et taxes

Dans le domaine des impôts et des taxes, les montants payés sont modulés en fonction des types de transport :

- les véhicules de transport urbain (taxi et duruni) payent uniformément 88 000 FCFA par an à l'Etat et 18 000 F à la commune ;
- les véhicules de transport interurbain (les camionnettes de transport passagers) payent au total 168 000 F par an ;
- les véhicules de transport international (les gros porteurs destinés au fret) payent 289 000 F pour la vignette, 250 000 F au titre de la carte de transport, et 3 500 F par voyage pour le billet de sortie.

Gestion de l'activité

Exception faite des gros porteurs, le secteur des transports à Ségou se caractérise par l'absence complète de comptabilité. Cependant, à la différence des commerçants, 78 % des transporteurs ont un compte à la banque ou à la caisse. Ce taux est de 100 % pour les propriétaires de gros porteur, et 66 % pour les propriétaires de camionnettes spécialisées dans le transport passagers interurbains, autant pour les propriétaires de taxis destinés au transport passagers urbains. Alors que les propriétaires de gros porteurs et de camionnettes ont tendance à ouvrir leurs comptes à la banque, les propriétaires de taxi eux accordent leur préférence aux caisses.

Organisations de transporteurs

Les organisations de transporteurs identifiés sont les suivantes : la Coopérative de Transport, le Syndicat des Transporteurs, l'Association UPROTAS et le SATIM. Comme pour le choix de la domiciliation de l'épargne, il y a aussi des préférences par type de transporteurs dans le choix des organisations. Ainsi, pendant que les gros porteurs et les camionnettes se retrouvent dans la Coopérative et le Syndicat des Transporteurs, les taxis sont plutôt affiliés à UPROTAS.

Il est tout de même remarquable qu'il existe un déséquilibre entre la taille relativement modeste du parc de véhicules (et donc du nombre de transporteurs propriétaires) et le nombre d'organisations professionnelles dans le secteur. Ce qui pose en dernière analyse le problème de la viabilité de ces organisations.

Ces syndicats gèrent la mise en route des véhicules suivant l'ordre d'inscription. Ils assurent la défense et la protection des intérêts des membres contre les autorités et les usagers. Ils fournissent des aides financières aux propriétaires en difficulté pour leur permettre de réparer leurs véhicules. Ils se portent garants devant des fournisseurs pour permettre à des membres d'acquérir des véhicules.

Acquisitions et rentabilité

Les véhicules du parc auto de Ségou sont acquis à partir de la Belgique, de l'Allemagne, de la France et de Lomé au Togo. Quant aux pièces de rechange, elles sont achetées à Bamako ou à Ségou.

La rentabilité du secteur, 22 % des transporteurs interrogés la jugent moyenne. Pour les 78 % qui restent, le transport serait peu rentable. Il convient d'ajouter que les transporteurs qui trouvent le secteur moyennement rentable sont des propriétaires de gros porteurs.

Perceptions des transporteurs

De façon quasiment unanime, les transporteurs ont une appréciation négative des événements de 1991 et de l'avènement de la démocratie au motif qu'ils auraient plutôt eu pour effet d'aggraver la corruption. Quant à la dévaluation du FCFA en 1994, son effet perçu est l'augmentation des prix.

Les facteurs défavorables à une bonne évolution du secteur sont l'autorisation faite aux charretiers de transporter des personnes, les taxes illicites prélevées par les agents de circulation.

Aussi les transporteurs souhaitent-ils que la Mairie entretienne les routes, interdise aux charretiers le transport des passagers, s'investisse pour obtenir des autorités une réduction des impôts et des taxes, et/ou leur paiement à tempérament, et enfin qu'elle procède à la construction d'un nouvel autogare.

Les charretiers

Les charretiers font partie de l'image de Ségou – plus que jamais ! A la satisfaction des uns qui y trouvent un moyen de transport moins cher, au mécontentement des autres qui s'énervent de l'encombrement des rues, des accidents, de la concurrence, de l'aspect villageois de Ségou. Les raisons pour la multitude des charretiers sont (ils dépassent largement ceux qui ont été comptés !) :

- moyen de transport en ville pratique et moins cher,
- moyen de liaison du village à la ville pour le transport des biens et des personnes,
- manque de facilité de stockage des marchandises aux marchés, les femmes sont obligées de ramener les marchandises à la maison,
- augmentation des prix de taxi, les charrettes les ont remplacés partiellement,
- certains quartiers ne sont pas desservis par le transport public.

Le transport fluvial

La Compagnie Malienne de Navigation (CAMANAV), escale de Ségou, a pour activité principale le bateau-courrier. La flotte est composée de 3 bateaux-courrier (le Général SOUMARE, le Kankou Moussa, le Tombouctou), 1 pousseur (le Meguétan) et des chalands.

A partir de Ségou, le bateau-courrier assure le transport d'environ 200 à 800 tonnes par an à raison de 40 F le kg, ce qui donne 8 à 12 millions de FCFA. Le transport passagers porte en moyenne sur 700 personnes d'août à décembre.

Au départ de Ségou la plupart des passagers ont pour destination Kabara (Tombouctou) à un coût moyen de 55 000 FCFA ; ce qui donne 16 500 000 FCFA.

Les produits qui partent de Ségou sont le mil, les produits de cueillette, les fruits, et des marchandises diverses. Leurs destinations sont Tenenkou, Niafunké et Diafarabé. Les produits débarqués à Ségou sont les nattes, le sel, le poisson, mais aussi de la pomme de terre et de l'oignon en provenance de Tenenkou, Diafarabé et Macina.

Problèmes

Les problèmes du transport fluvial se situent autour :

- du délabrement du quai,
- du manque de fret,
- de l'état défectueux des bateaux-courrier,
- de l'absence de suivi du transport fluvial.

Perspectives

Comme solutions sont cités l'aménagement du quai, la révision des bateaux-courrier, l'acquisition de porteurs légers et rapides et la possibilité d'organiser des tours en bateaux.

5.4.2.2. Assurances

Jusqu'en 1984, il n'existait dans la ville de Ségou qu'une seule compagnie d'assurance en l'occurrence la CNAR. Mais de nos jours, il y en a quatre sur lesquelles trois ont fait l'objet d'investigation dans le cadre de la présente étude.

L'assurance auto est la forme présente au niveau de toutes les entreprises d'assurance. Les autres formes d'assurance (incendie, transport, personnes et risques divers) existent seulement au niveau de la CNAR. Le peu d'intérêt des sociétés d'assurance pour ces autres formes s'expliquerait par l'extrême faiblesse de la demande.

Emissions de primes et règlement des sinistres

Les trois entreprises enquêtées ont toutes émis des primes en 1998. Le montant total se chiffre à 175 776 000 F, soit une moyenne de 58 592 000 F par entreprise. Dans la réalité, une différence importante existe entre les autres compagnies et la CNAR qui a elle seule a émis près de 59 % de la valeur totale des primes.

En matière de règlement de sinistres, seule la CNAR a procédé à des règlements pour un montant de 52 484 000 F. Les autres agences procèdent simplement à l'instruction des sinistres, leur règlement relevant des sociétés-mères à Bamako.

Les emplois

Les trois agences utilisent 15 employés dont 6 femmes et 9 hommes. La CNAR à elle seule emploie 8 personnes (5 hommes et 3 femmes). La masse salariale distribuée est de l'ordre de 23 millions, dont 65 % par la CNAR. Dans un cas -celui de la représentation LAFIA- les travailleurs perçoivent plutôt une commission égale à 20 % du chiffre d'affaires réalisé moins les taxes.

Local et équipement

Parmi les agences d'assurance de la place, la CNAR est la seule à évoluer dans ses propres locaux. Les deux autres agences enquêtées sont en location. Elles payent respectivement 414 000 F et 456 000 F par an pour la location. Les équipements sont sommaires : tables de travail, armoires, chaises, machines à dactylographier et téléphones. Aucune agence ne dispose de l'outil informatique.

Rapports de collaboration

La CNAR exceptée, les agences d'assurance à Ségou n'ont pas d'autonomie de gestion. Elles fonctionnent comme des agences d'exécution techniques sur les instructions de leur siège respectif à Bamako. La CNAR elle jouit pourrait-on dire d'une semi-autonomie de gestion, parce que sous le contrôle de la Direction Générale à Bamako. Il s'ensuit que les décisions d'investissement ne peuvent être prises qu'au niveau de Bamako. Par ailleurs, les assurances à Ségou n'ont pas de relations entre elles. Cependant, il existe une coordination nationale et apparemment, les responsables des agences locales souhaitent tous le rapprochement.

La rentabilité du secteur

Les assureurs considèrent que leur activité est peu à moyennement rentable pour diverses raisons :

- la population est sous-informée et peu sensibilisée sur l'assurance ; très peu de gens sont portés vers l'assurance ; le marché est trop étroit pour garantir la rentabilité pour quatre agences ;
- Ségou est économiquement en perte de vitesse.

Les facteurs qui influencent positivement le secteur des assurances est l'investissement dans l'industrie, le transport et l'immobilier, et l'accroissement du parc auto, toutes choses étroitement associées à l'état général de la vie économique. Quant aux facteurs défavorables, ils vont de l'absence de contrôle d'obligation d'assurance par les services compétents au manque d'information et de sensibilisation de la clientèle potentielle, à l'existence de concurrence déloyale et à l'arrêt brutal du système de paiement à tempérament.

Perspectives et rôle de la Mairie

L'essor de la privatisation est perçu par les assureurs comme un facteur qui, à moyen terme, devrait avoir un effet positif sur le secteur des assurances. Mais il est impérieux qu'on mette fin au laxisme, que les services de contrôle fassent correctement et régulièrement leur travail, et que la clientèle soit informée et sensibilisée.

Par rapport à la ville de Ségou, le constat est 'un constat de stagnation, voire de recul par rapport à la situation qui prévalait au cours des années 70 et 80 : avec la restructuration et le Programme d'Ajustement Structurel, les sociétés et entreprises d'État ont disparu et le vide n'a pas encore été comblé par les privés. Il en est résulté un renvoi massif de travailleurs à la SOMIEX, à l'Office du Niger, et à la COMATEX.

"L'argent circule moins et on ne voit se profiler aucune organisation dans une perspective de développement cohérent. En tout état de cause, c'est d'un véritable SOS que Ségou a besoin".

Ces propos résument, le désarroi du monde des assureurs et leur désespoir devant la tournure des événements. On pense cependant que les autorités locales peuvent et doivent agir pour inverser la tendance. Quelques propositions hardies sont les suivantes :

- conditionner l'obtention des marchés publics de la ville à la présentation d'un contrat d'assurance établi sur place à Ségou ;
- veiller à ce que les services dûment mandatés (y compris les services de douane) procèdent régulièrement et correctement au contrôle des assurances obligatoires dont l'assurance marchandises à l'importation ;
- favoriser la concertation entre les cadres des différents secteurs, entre les cadres et les autorités pour que celles-ci prennent les avis de ceux-là en vue d'élaborer un programme de sortie de crise. L'étude ECOLOC est perçue sur ce plan comme un départ.

5.4.3. Services publics

Ségou compte au niveau des services publics : 33 Services d'Administrations régionales et locales, la Mairie, l'ORTM, Projets étatiques (Opération Riz, Service Semencier National), la SOTELMA, l'EDM et la Poste.

Au total environ 3 730 emplois se trouvent dans les services publics de la région de Ségou, dont environ 1 120 dans la ville de Ségou.

Une enquête auprès des différentes Directions Régionales a abouti à un total de 2 734 fonctionnaires pour la région, dont 1 226 dans le cercle de Ségou, et 968 dans la ville de Ségou. A ces fonctionnaires s'ajoutent des conventionnaires : 283 pour l'ensemble de la région dont 137 dans le cercle et 127 dans la ville. On dénombre 455 vacataires et contractuels dans l'enseignement, 120 et 76 contractuels respectivement à la santé et aux travaux publics.

Certains services publics sont présentés ici en détail, car ils sont importants pour le développement économique de la ville : la Santé, l'Education, la SOTELMA, la Poste et l'E.D.M.

5.4.3.1. La santé

Dans la région de Ségou, des efforts appréciables ont été fournis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé, base pour tout développement économique. Ainsi, dans le cadre de l'extension de la couverture régionale, 44 Centres de Santé Communautaire (CSCom) et 26 Centres de Santé d'Arrondissement Revitalisés (CSAR) sont fonctionnels et offrent des services à 75 % de la population dans un rayon de 15 km (voir Annexe 13). Depuis quelques années, le secteur privé (décrit plus haut) complète les efforts du Gouvernement pour améliorer l'état sanitaire de la population : la ville de Ségou compte 15 pharmacies, 3 cabinets privés et 3 CSCom, sans compter la multitude de guérisseurs.

En ressources humaines, la commune de Ségou compte 205 professionnels de la santé, la ville de Ségou 214 au niveau de l'hôpital, des CSCom, de l'INPS et des cabinets privés. Pour ce qui est des ratios, il existe dans la ville de Ségou :

- 1 médecin pour 6 000 habitants,
- 1 pharmacien pour 4 100 habitants,
- 1 technicien de santé pour 2 200 habitants,
- 1 sage-femme pour 4 700 habitants,
- 1 infirmier 1er cycle pour 2 800 habitants,
- 1 auxiliaire pour 1 150 habitants.

Cependant, on note certaines difficultés et insuffisances, entre autres :

- le départ massif du personnel des CSCom/CSAR vers les ONG et la Fonction Publique,
- la difficulté de recrutement de nouveaux agents en raison de la non disponibilité des infirmiers sur le marché de l'emploi,
- le vieillissement du matériel pour les premiers centres,
- l'insuffisance dans la mobilisation sociale pour la promotion de la santé et en particulier dans le domaine de la santé de la reproduction, des MST/SIDA, de l'hygiène et de l'assainissement.

5.4.3.2. L'éducation

Le financement de l'école se fait par les partenaires de l'école à savoir :

- l'Association des Parents d'Elèves (APE),
- les Organisations Non Gouvernementales,
- les Collectivités,
- les Privés,
- les bailleurs de fonds,
- l'État qui était le principal bailleur de l'enseignement fondamental se désengage de plus en plus au profit des collectivités et des privés. Désormais, l'Etat concentre ses efforts dans la construction des écoles d'enseignement secondaire et supérieur.

Parmi les nombreux problèmes que connaît l'enseignement, le manque de classes et de maîtres est le plus important :

- En 1998, la ville de Ségou compte pour l'enseignement fondamental 357 classes pour 26 320 élèves ce qui donne un effectif moyen de 74 élèves par classe de la 1ère à la 9ème année. La moyenne autorisée dans l'enseignement fondamental varie de 70 élèves en première année à 40 élèves en 9ème année.
- En 1998, la ville de Ségou compte pour le :
  - 1er cycle : 281 maîtres pour 21 017 élèves soit 1 maître pour 75 élèves,
  - 2ème cycle : 201 maîtres pour 5 303 élèves soit 1 maître pour 26 élèves.

L'enseignement secondaire et technique compte deux lycées (dont un vient d'ouvrir ses portes en 1999), le Collège Technique Moderne (secrétariat, comptabilité), le Centre d'Enseignement Technique et Industriel (électricité, dessin bâtiment), l'Ecole Polytechnique (secrétariat), le Centre Vincenta Maria avec une école d'Infirmières et une pour l'enseignement ménager soit un total d'environ 85 classes et 3 700 élèves.

Les problèmes de l'enseignement secondaire et technique sont également le pléthore d'élèves, l'insuffisance de maîtres spécialisés, le manque d'équipement et de matériel scolaire.

5.4.3.3. La SOTELMA

Le téléphone est une infrastructure indispensable pour les secteurs économiques, mais aussi pour l'administration et les privés. Etre rapidement en contact avec ses fournisseurs, ses clients, pouvoir régler des problèmes sans se déplacer est un avantage important pour tout développement économique. Le téléphone ouvre l'accès au monde : les appels, FAX, e-mail, INTERNET, tous passent par le réseau téléphonique.

53 % des ménages enquêtés trouvent que le service de la SOTELMA est bon, 42 % le jugent moyen, 5% ne sont pas satisfaits.

Le service de téléphone est pris en charge par la SOTELMA. Les installations consistent en un réseau téléphonique qui couvre toute la ville, mais aussi certains villages importants du cercle. Une nouvelle centrale a été réalisée en 1997 avec le remplacement d'une partie de l'ancien réseau et une extension dans les quartiers. La situation est la suivante :

Situation des branchements de téléphone

Lieu	Cabines	Branchements privés
Ville de Ségou	59	1186
Cercle :		
- Sansanding	1	11
- Dougabougou/Siribala	3	9
- Dioro	3	17
- Markala	6	110
- Konodimini	1	0
- Massala	2	0
Total Cercle	16	138

Les clients viennent du commerce, de l'administration et des services privés. Les installations de certains quartiers sont saturés : Pelengana, Hamdallaye et Darsalam. Plus de 100 demandes de branchement sont déposées. Le problème est le manque de gros câble d'extension de la Centrale vers Pelengana. Mais un tel câble doit être livré sous peu.

Les installations dans le milieu rural répondent au souci de la décentralisation. La réalisation d'une cabine rurale est facile, elle coûte environ 2 Mio FCFA.

En 1998, la SOTELMA a émis des factures à hauteur d'environ 854 Mio FCFA, dont 64 % pour les privés et 36 % pour l'administration publique. 10 % du montant des factures est versé aux Services des Impôts. Le paiement de factures téléphoniques s'est amélioré par la gestion rigoureuse du service : en cas de non-paiement le téléphone est rapidement coupé. Seul, l'Etat reste un payeur lent.

Les liaisons téléphoniques fonctionnent aujourd'hui beaucoup mieux que dans le passé, mais souvent aux heures de pointe, les lignes externes sont difficilement admissibles. Des services spéciaux sont disponibles : cartes téléphoniques, cartes prépayées, codage des lignes etc. Le service de maintenance travaille correctement, 56 personnes en sont chargées. A part le téléphone, la SOTELMA a également pris en charge l'extension de la télévision et l'ORTM.

La SOTELMA a accès aux crédits pour ses investissements à travers la CEE et les Banques internationales (BOAD).

Les perspectives du Service sont la possibilité d'installer un serveur à Ségou pour avoir accès à INTERNET. Le service sera informatisé davantage pour faciliter l'émission et le paiement des factures. Il est prévu d'installer de nouvelles cabines dans les grands villages et chefs-lieux d'arrondissement.

5.4.3.4. La Poste

Depuis le temps colonial, la Poste était le service central de communication. Mais les différents événements ont réduit l'importance de la Poste. En 1989, le service téléphonique a été amputé, la SOTELMA fut créée. En 1991, le service des chèques postaux fut enlevé pour être confié à la BHM (Banque de l'Habitat du Mali) afin de servir d'épargne pour les logements. Les activités rentables de la Poste furent donc enlevées pour être remises à d'autres sociétés. La dévaluation en 1994 a fait perdre des fonds à la Poste à cause des spéculations des privés. En 1995, la restructuration de la Poste a réduit le personnel à Ségou, l'effectif est passé de 30 à 11.

Les services de la Poste incluent actuellement :

- l'émission et le paiement des mandats,
- l'envoi, la réception et la distribution du courrier, des colis,
- l'EMS : Express Mail Service,
- la représentation de la Banque de l'Habitat du Mali (uniquement transfert des fonds à Bamako).

Les bureaux de Poste existent à Ségou (11 personnes), Markala (2 personnes) et Dioro (2 personnes). La Poste de Ségou est rattachée au siège à Bamako qui s'occupe du paiement des salaires.

L'envoi du courrier vers Bamako, San, Mopti, Gao se passe journellement avec les cars de la SOTRAMA. La liaison vers les autres villes du cercle se fait une fois par semaine.

La Poste sert les couches les moins aisées : ceux qui n'ont pas les moyens de téléphoner ou de faxer, ceux qui envoient ou reçoivent de l'argent à moindre frais comparés aux banques.

Situation Arrivée – Départ pour 1998 (FCFA et nombre)

Objet	Arrivée	Départ
Mandats (en FCFA)		
- Mali	5.191.423	4.311.155
- Afrique Ouest francoph.	5.073.001	945.510
- Reste étranger	7.221.156	2.145.930
TOTAL	17.485.580 F	7.402.595 F
Nombre Lettres	43.667	40.935
Nombre Colis	166	2
Transfert pour BHM	74.933.850 F	-
Colis EMS	462	355

Les problèmes de la Poste sont multiples :

- La population n'a pas l'habitude d'utiliser les services de la Poste. Peu alphabétisée, elle envoie des lettres rarement. En plus, la population se sert d'un système parallèle : les parents et amis qui voyagent amènent le courrier ou on utilise la SOMATRA. Les nouvelles technologies de téléphone, fax et e-mail réduisent la nécessité d'envoyer les lettres.
- Le service des mandats est réduit à cause du manque de liquidité. Comme le tableau le montre, plus d'argent doit être payé aux clients à Ségou qu'il rentre en caisse. En outre, les pays Ouest Africains sont très lents dans le recouvrement, ce qui mène à une crise permanente de liquidité et un découragement des clients.
- Le bureau de la Poste est mal placé en ville, trop loin du Centre et des quartiers de l'Est.
- La BHM n'honore que peu le règlement des services livrés.
- Par manque d'adressage, la distribution du courrier reste difficile.
- Finalement, les activités de la Poste ne sont pas très rentables.

La Poste nécessite d'ouvrir un bureau plus central pour mieux desservir ses clients. Pour la CAN 2002, de nouveaux points de contacts temporaires sont prévus. L'adressage des rues va certainement améliorer le service de distribution. En 1986, le siège de la Poste a essayé de rentabiliser ses activités à travers le transport des personnes (2 cars entre Bamako et Gao), mais cette activité n'a pas été poursuivie par manque de rigueur dans la gestion. Néanmoins, un meilleur marketing de la Poste semble être indispensable.

5.4.3.5. L'Energie du Mali EDM

L'EDM est une société avec une participation de 97 % de l'Etat malien et 3 % privé (Malien et ED France). L'EDM de Ségou est chargée de la distribution de l'électricité et de la production et distribution de l'eau. Le Service emploie 34 personnes qui sont principalement occupées avec la maintenance des deux réseaux. Plus de 20 Mio FCFA sont annuellement investis dans l'entretien des réseaux.

Les bailleurs de l'EDM sont la KFW, le Canada, l'AFD. La majorité des fonds obtenus est constituée de crédits. La privatisation de la société est prévue pour l'an 2000. L'EDM est obligée d'appliquer une augmentation de ses tarifs d'eau et d'électricité de 10 % par an, ceci pendant les 2 ou 3 prochaines années. Cette augmentation entraînera certainement une hausse des prix des produits à la charge des consommateurs.

58 % des ménages enquêtés trouvent que le service de l'EDM est insatisfaisant, cela est surtout dû aux délestages des derniers mois. 17 % sont satisfaits, 25 % disent que le service est moyen.

Le réseau d'eau

Il se compose à Ségou de la station de pompage en amont de la ville à Ségou-Coura qui pompe l'eau jusqu'au grand château à l'Hôpital. Le deuxième château à Hamdallaye n'est pas en fonction. Le château ravitaille le réseau de 99,6 km qui s'étend dans tous les quartiers de la ville grâce à l'extension faite en 1987 (Projet GKW, financement KfW). 99 bornes fontaines sont en utilisation et 2 210 clients sont branchés. Les branchements privés concernent environ 17 % des ménages. Le prix du m³ d'eau est échelonné et commence à 114 FCFA pour la première tranche de 0 - 20 m³, 283 FCFA pour la 2ème tranche de 20 - 60 m³ et 372 FCFA pour la dernière tranche.

Le réseau de Markala a une longueur de 26,2 km avec 225 branchements privés.

Les fontaines couvrent tous les quartiers de la ville de Ségou et sont évidemment plus nombreuses dans les quartiers peuplés. Certains fontaines dans les quartiers périphériques sont fermées par manque de clients. Le seau d'eau (20 litres) est vendu à 10 FCFA. La gestion des bornes fontaines est dans les mains des associations et GIE d'Assainissement des quartiers qui, de temps en temps, sont confrontés à des problèmes de gestion.

En 1998, l'EDM a vendu 1 152 576 m³ d'eau à Ségou pour plus de 272 Mio FCFA, dont 126 420 m³ au niveau des bornes fontaines (11% de la totalité).

Les problèmes dans ce domaine se trouvent au niveau de la station de pompage à Ségou-Coura : l'insuffisance de la capacité des ouvrages de produire l'eau potable et l'ensablement des équipements de telle manière qu'à certains moments de l'année il y a pénurie d'eau potable, surtout dans les quartiers éloignés du château d'eau.

L'EDM prévoit dans le futur d'étendre le réseau d'eau à Pelengana et d'augmenter la production à la Station de Pompage par l'installation de pompes supplémentaires. Il est indispensable que le réseau d'eau suive les nouveaux lotissements. La COMATEX a un système indépendant de pompage d'eau.

Le réseau d'électricité

L'électricité est un intrant important pour presque toutes les activités économiques, mais aussi pour les activités sociales. Les problèmes dus au délestage des dernières années démontrent son poids dans l'économie urbaine : des pertes énormes sont enregistrées si le ravitaillement en électricité n'est pas assuré. Les ménages sont mécontents s'ils ne peuvent pas compter sur l'électricité.

Le réseau d'électricité est géré par l'EDM et comprend la station de transformation à Pelengana où le courant en haute tension arrive de Bamako/Sélingué, ainsi que le réseau de distribution à l'intérieur de Ségou de 243,4 km (BT = 146 km, MT = 97,4 km) et à Markala de 52,9 km (BT = 33,3 km, MT = 19,6 km). L'extension de 1998 a permis de brancher à Ségou les quartiers de Pelengana et de Bagadaji et de renforcer le réseau existant. Son coût d'investissement s'est chiffré à environ 750 Mio FCFA pour Ségou et 233,5 Mio FCFA pour Markala.

A Ségou, le nombre d'abonnés en électricité s'élève à 4 724. Près de 31 % des ménages sont branchés, deux fois plus que pour l'eau. Les grands consommateurs sont la COMATEX qui elle-même consomme plus de un quart du volume total, la CMDT, et les autres industries privées. La COMATEX possède 9 groupes électrogènes d'environ 670 KWh qu'elle met en marche si le réseau EDM est en délestage. A Markala existent 593 abonnés.

En 1998, l'EDM de Ségou a livré 17 Mio KWh pour une valeur de plus de 1 218 Mio FCFA. Le tarif s'élève à 64 FCFA/KWh (fil 5 Ampères), la 2ème tranche jusqu'à 200 KWh coût 99 FCFA/KWh, la troisième tranche se chiffre à 115 F/KWh.

Les problèmes dans ce domaine se situent au niveau de la vétusté du réseau existant et du besoin d'étendre le réseau. L'éclairage public n'est pas encore réalisé, un grand manque pour la deuxième ville du Mali. Le délestage est un problème national, mais il pourra être atténué par la réalisation d'une centrale hydroélectrique au niveau du barrage de Markala qui a déjà fait l'objet d'une étude. Ségou dans les heures de pointes consomme 4,5 MW, la centrale hydroélectrique pourra produire 2 MW. Les capacités de la COMATEX ne sont pas exploitées en cas de délestage.

Les potentialités sont la réhabilitation et l'extension du réseau qui devrait couvrir la nouvelle zone industrielle. L'investissement dans l'éclairage public est envisagé par la Mairie. Pour le paiement des factures, le modèle de Bamako pourra être appliqué : le fonctionnement et l'extension du réseau public sont répartis sur les consommateurs de courant qui payent un supplément sur leur facture EDM.

Un petit réseau d'électricité existe au niveau de l'Office du Niger avec une centrale de 400 KWh.

Comparaison avec la situation de 1981

Le ravitaillement en eau s'est amélioré à Ségou : le réseau d'eau a été étendu vers les quartiers périphériques, le nombre des bornes fontaines est de 20 à 99, les branchements privés de moins de 1 000 à 2 210. La vente d'eau aux bornes fontaines a remplacé la distribution gratuite en 1981, raison pour l'EDM de soutenir leur installation, ce qui a beaucoup amélioré la situation à Ségou.

Avec le branchement de la ligne de Sélingué en 1992, Ségou profite d'un meilleur ravitaillement en électricité. Le nombre de branchements a plus que doublé (de moins de 2.000 en 1981 à 4.724 en 1999), le ravitaillement est stable excepté les mois de délestage. Initialement limité sur les anciens quartiers, le réseau s'est étendu sur toute la ville.

6. ACCUMULATION DU CAPITAL

Le cercle de Ségou comprend des domaines immobiliers appartenant aux collectivités territoriales (Etat, région, cercle, communes) et aux privés (entreprises, habitants).

- Les propriétés de l'Etat sont : fleuve Niger, canaux d'irrigation, route nationale, ports fluviaux, forêts classées et autres terres inscrites à son nom ;
- Celles de la région sont : routes régionales, terrains inscrits au nom de la région et autres infrastructures (ex.: hôpital, lycée) ;

- Les propriétés du cercle sont : routes et terrains inscrits à son nom et autres infrastructures (ex.: Stade Malik Coulibaly, Maison du Peuple, Centre Tientigiba Danté) ;
- Celles des 29 communes rurales et de la commune urbaine sont : terrains et bâtiments d'intérêt communal. Ce domaine n'est pas encore bien spécifié sauf celui inscrit au nom de la commune concernée ;
- Quant aux propriétés des privés, elles sont constitués des titres fonciers privés.

Le patrimoine des collectivités territoriales comprend le domaine public et privé, constitués des bien immobiliers et mobiliers. On peut distinguer :

DOMAINE PUBLIC			DOMAINE PRIVÉ	
Biens immobiliers		Biens mobiliers	Biens immobil.	Biens mobiliers
naturels	artificiels	socio-culturels	naturels et artif.	équipements
fleuve Niger **MARES, LACS** nappe d'eau périmètres de protection	infrastructures hydroagricoles routes écoles, hôpitaux etc.	biens archéolog., historiques, institutions culturelles (bibliothèques) etc.	terres immatric. terres non immatriculés situés sur la C.T. biens affectés par l'Etat	véhicules équipements bureaux parts de sociétés

Ce chapitre traite le domaine de la commune urbaine de Ségou (capital urbain) et ses ressources financières ainsi que le domaine du cercle (capital rural).

6.1. Capital urbain

6.1.1. Historique de la promotion de l'habitat

La période coloniale

La période coloniale offre les premiers témoignages écrits d'une politique volontariste d'aménagement urbain tant au Mali que dans les autres pays de l'Afrique Occidentale Française. Pour la ville de Ségou nous pouvons citer les bâtiments administratifs suivants :

- 1895 Camp Militaire,
- 1896 1er Ecole de Mission Catholique,
- 1900 Dispensaire au bord du fleuve (actuelle Direction Régionale de la Santé),
- 1904 Ecole Régionale (actuel Groupe Scolaire),
- 1904 Ségou – Club (actuel annexe Pied-à-terre),
- 1932 Bureaux du Cercle (actuel Gouvernorat),
- 1932 Bureaux Office du Niger et habitations,
- 1934 Bureaux de la Justice.

Exceptés les logements administratifs, la production de logements était en grande partie, en auto-construction familiale. L'Administration Coloniale attribuait des parcelles nues mises en valeur par les ménages bénéficiaires qui construisaient essentiellement en banco. Les titres de propriété octroyés étaient les « permis d'occuper » transformables en « Titre Foncier » après mise en valeur.

L'œuvre coloniale en matière de promotion de l'habitat reste limitée au stock de logements, bâtiments publics et équipements collectifs, jadis au Service de l'Administration en place et aujourd'hui transformés pour l'essentiel en bureaux pour différentes structures de l'Etat.

La période de 1960 à 1968

A l'indépendance du Mali en 1960, les principaux centres urbains (Kayes, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, etc.) étaient à l'image de la capitale Bamako, avec une structure urbaine coloniale caractérisée essentiellement par un centre administratif et commercial ou vivaient antérieurement les administrateurs Français, les commerçants Libanais et Syriens ainsi que les hommes d'affaires des Compagnies Françaises.

De 1960 à 1968, des événements politiques majeurs (éclatement de la Fédération du Mali, proclamation d'indépendance le 22 Septembre 1960, érection de Bamako en ville – capitale etc.) et une forte politique d'industrialisation de l'économie ont été à la base d'une explosion démographique exceptionnelle tant à Bamako que dans certaines capitales régionales, exigeant ainsi du jeune Etat d'importants investissements en matière d'habitat pour soutenir la dynamique de développement urbain désormais imposé.

Face à cette situation, on note pendant cette période une intervention directe de l'Etat dan s le secteur de l'habitat et une volonté politique notoire de résoudre la question de logement, notamment à travers des réformes et actions de niveau stratégique.

Au plan des réformes il est à signaler :

- la mise en place d'un crédit immobilier à la Banque de Développement du Mali,
- la création de la Société d'Equipements du Mali,
- la création du Fond National du Logement (actuel Office Malien de l'Habitat) en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires pour subventionner les programmes de construction de logements,
- la réglementation du Secteur de l'Habitat Locatif de façon à mieux protéger tant les propriétaires que les locataires.

Au plan des actions, pour répondre aux besoins massifs en logements dans la commune de Ségou on assistait à certains aménagements :

- Lotissement de Médine,
- Lotissement de Darsalam II,
- Lotissement de Hamdallaye.

La période de 1968 à 1990

Cette période débute avec un nouveau régime politique (19 novembre 1968) et se caractérise par :

- un soutien insuffisant de l'Etat aux Institutions mises en place pendant la première République, la politique d'urbanisme étant essentiellement ramenée à la création sporadique de parcelles de terrains ;
- une urbanisation accélérée des villes due à une forte croissance démographique (4,5 % pour l'urbain et 2,5 % pour l'ensemble du pays) dont la conséquence principale fut l'extension désordonnée et démesurée des villes.

Un document cadre intitulé « les Grandes Orientations de la Politique Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat dans le cadre de l'Aménagement du Territoire » fut élaboré en 1981 pour définir les principales normes de gestion en matière d'urbanisme réglementaire. Ont été mis en place :

- le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme,
- le Plan d'Urbanisme Sectoriel.

Le SDAU de Ségou a été approuvé en 1986 et son application se poursuit.

Dans cette période, des études ont été effectuées sur l'amélioration des techniques de mise en œuvre des matériaux locaux de construction de même que sur la recherche de solutions aux problèmes de logements des populations à faibles revenus (Centre de Technologie Adaptée). Deux bâtiments expérimentaux ont été construits à Ségou.

- les Bureaux de la Direction Régionale de l'Urbanisme et de la Construction,
- les Bureaux de l'Agence Malienne de Presse.

La volonté de tirer de toutes ces expériences des solutions globales et stratégiques de gestion du développement urbain amènera à l'organisation :

- de la Conférence sur le logement tenue en 1988 dans le cadre de l'année internationale des sans-abris.
- du séminaire national sur la politique de logement au Mali tenu en 1989 et qui aboutira à la mise en place du projet « Stratégie Nationale du Logement »

Depuis 1990

Le démarrage effectif de la Stratégie Nationale du Logement, coïncidera avec les événements politiques de 1991 dont le couronnement est entre autres l'environnement socio-politique actuel caractérisé par :

- une forte éclosion des structures associatives,
- une plus forte démocratisation de la vie.

6.1.2. Phénomène de l'urbanisation

Croissance urbaine

Aujourd'hui au Mali, en plus des chefs-lieux de commune et de cercle, toute autre agglomération dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants est considérée comme « Centre Urbain ». La population urbaine est passée de 16 % à 22 % de la population totale entre 1976 et 1987.

A l'instar des autres Pays sahéliens, le Mali a connu ces dernières années une détérioration effective des conditions de vie des populations urbaines particulièrement à cause du ralentissement de l'activité économique dû notamment à des sécheresses répétées et à la récession économique mondiale.

Habitat actuel et environnement urbain

L'habitat actuel en milieu urbain connaît principalement deux formes de développement :

- habitat formel,
- habitat spontané (inexistant à Ségou).

L'habitat formel est tout habitat basé sur l'occupation et la mise en valeur des terrains dans le respect de la réglementation en vigueur. Cette réglementation passe essentiellement par :

- l'élaboration et l'adoption des documents d'urbanisme réglementaire (Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme SDAU, Plans d'Urbanisme Sectoriel PUS),

- l’élaboration et l’approbation de dossiers d’opérations d’urbanisme : les lotissements, la viabilisation, les réhabilitations et restructurations.

Pour permettre de mieux apprécier la qualité de l’habitat il est proposé ci-dessous un essai d’évaluation analytique à partir des indicateurs liés à :

- l’accessibilité au foncier,
- l’état des services urbains,
- la dynamique de l’industrie du bâtiment,
- la situation de l’habitat locatif.

6.1.3. Foncier et structure de l’habitat

Le Code Domanial et Foncier consacre à l'Etat la quasi-totalité du territoire national sous forme de domaine public ou privé. A Ségou comme dans les autres villes du Mali les chefs coutumiers ont gardé leurs prérogatives en matière de gestion foncière.

L'essentiel des réserves foncières dans la ville relève du domaine privé de l'Etat, les différents opérateurs (collectivités, privés) étant astreints à un certain nombre de formalités administratives pour y accéder à savoir :

- l'immatriculation préalable au nom de l'Etat des superficies sollicitées et à distraire de son domaine privé ;
- l'affectation des dites superficies aux opérations d'aménagement après approbation de l'Etat ;
- le morcellement du domaine affecté et satisfaction des besoins individuels sous forme d'attribution (titres provisoires) ou cession de parcelles nues (titres définitifs, après viabilisation du site).

La réalisation d'unités d'habitation en vue de la location simple ou location vente n'est pas encore initiée à Ségou.

Dans la pratique, l'offre officielle de terrain à bâtir est de loin inférieure à la demande depuis plusieurs années. Ce qui a pour conséquence aujourd'hui une situation plutôt spéculative dont les manifestations les plus courantes sont :

- un marché foncier parallèle, particulièrement dynamique et rémunérateur au niveau des sites d'habitat formel, mais excluant pratiquement le plus grand nombre de personnes ;
- le rejet de plus en plus important des démunis dans les zones périphériques et qui occupent délibérément le domaine privé de l'Etat.

Ainsi, en dehors des anciens tissus dans les centres urbains, les enjeux fonciers actuels sont certainement à la base de la typologie de l'habitat qui est de type "tramé" dans les secteurs dits planifiés.

Le dernier lotissement officiel à Ségou date de 1994 et a concerné les quartiers suivants :

- Zone Œuvres de bienfaisance 72 parcelles
- Ex-Aviation extension 1 975 parcelles
- Sido Soninkoura extension 1 018 parcelles.

Le prix de cession de la parcelle est fonction du niveau de viabilisation, il a été appliqué :

- Zone Œuvres de bienfaisance 1 890 FCFA/m²
- Ex-Aviation extension 1 280 FCFA/m²
- Sido Soninkoura extension : 795 FCFA/m².

La commune de Ségou dans son extension n'a pas absorbé sur le plan foncier les villages voisins de Pelengana et Sébougou. Vu la demande forte de terrains urbains, ces villages ont plutôt profité de cette situation en faisant de grands lotissements entre eux et la commune. C'est pourquoi aujourd'hui, les limites entre les communes de Sébougou, Ségou et Pelengana ne sont plus remarquables.

6.1.4. Etat des Services urbains

Les conditions de vie en milieu urbain dépendent essentiellement de la qualité des services urbains rendus. En général le peu d'investissements réalisés en matière d'infrastructures, d'équipements et de services urbains sont concentrés dans les zones d'habitat formel.

En dehors des services de base classiques (santé, éducation) que l'Etat fournit, les sollicitations quotidiennes des populations vont de plus en plus aujourd'hui aux équipements collectifs, au transport public, à la gestion des déchets urbains, à l'assainissement et à la distribution d'électricité qui sont décrits ci-dessous. Les aspects alimentation en eau et en électricité sont traités dans le chapitre 5.4.3.5. EDM.

Equipements collectifs

La ville de Ségou dispose d'un grand nombre d'équipements collectifs pour l'éducation, la santé, le commerce, le transport, le sport, la culture, le culte et l'administration générale. En général, les équipements gérés par les Collectivités Territoriales sont mal répartis (concentration au centre-ville), mal entretenus et pas suffisants pour la population actuelle. Le Projet de Développement Urbain et de Décentralisation a programmé la réhabilitation de certains équipements communaux (gare routière, marché du Château, marché de Bougoufié). De plus en plus, les associations et les privés s'investissement pour réaliser des équipements collectifs.

Les équipements de la sille de Ségou sont répartis entre :

La Commune :

- Hôtel de Ville
- Voirie
- 266 souks fermés au 3 grands marchés
- 948 souks ouverts au 3 grands marchés
- 15 boucheries (5 au Marché de Medine, 10 au Grand Marché)
- Toilettes au Grand Marché
- 1 Stade Municipal
- 4 terrains de sport de quartier
- 1 gare routière
- 1 bibliothèque
- Écoles fondamentales publiques
- 1 jardin d'enfants
- 1 maison de jumelage
- 1 abattoir abandonné
- 5 cimetières

Le Cercle :

- Centre de Santé Famory Doumbia
- Maison du Peuple
- Stade Malik Diallo
- Centre Culturel Tientiguiba Danté

La Région :

- Administration générale et technique
- Hôpital Régional
- Lycée
- Abattoir Régional

L'Etat :

- ESITEX

Les privés :

a) Communautés religieuses

- mosquées
- médersas
- églises, temples
- Centre Gabriel Cissé
- école fondamentale Mission Catholique
- jardins d'enfants

b) Associations

- jardins d'enfants
- écoles communautaires
- Centres de Santé Communautaires

c) Autres privés

- jardins d'enfants
- écoles privées
- cabinets médicaux
- gare routière SOMATRA
- salle de cinéma

La voirie

Le réseau de voirie urbaine se caractérise par une quasi-insuffisance de voie revêtue. De l'analyse du ratio du linéaire de voie rapportée à l'hectare urbanisé, il s'avère extrêmement nécessaire d'augmenter le réseau afin de permettre l'apparition d'un Transport urbain moderne.

Villes	Constat			Etat de la Voirie
	Longueur voirie (km)	Surface urbanisée (ha)	Rapport linéaire/ (ml/hab)	
Bamako	150	28 000	5,36	Bon
Ségou	16	1 920	8,33	Bon

L'estimation de la voirie (voir tableau ci-dessus) de Ségou porte sur la RN6 (de Sébougou à Pelengana) et la RR 23 (du rond point de Markala au poste de contrôle). Compte tenu de l'état de dégradation avancée les autres voies dites "revêtues" n'ont pas été prises en compte.

Les zones périphériques sont moins favorisées en matière de desserte ; situation qui les rend très souvent peu attrayantes au point de vue économique.

Pour la voirie existante, la bonne qualité fait défaut et les problèmes courants dont souffre la gestion des réseaux de voirie sont au niveau de l'insuffisance des ressources mais aussi et surtout, de la mauvaise coordination des interventions sur le terrain. Dans la pratique, l'Etat et la Collectivité ne prennent en charge que le réseau relevant de leur patrimoine respectif tant en terme d'investissement que d'entretien. Ces différentes contraintes pèsent sur la qualité du transport urbain qui en partie, et pour ces raisons, reste tributaire d'initiatives individuelles.

Malgré les efforts d'investissement consentis, il demeure que l'état du réseau routier continue d'imposer une qualité médiocre au Service du Transport Urbain avec des répercutions négatives sur la qualité de vie.

Drainage et Assainissement

Les eaux de ruissellement sont évacuées par un réseau de caniveaux à ciel ouvert le long des rues. Le réseau est largement insuffisant dans son étendu. Le problème de curage se pose pour les caniveaux existants.

Pour l'assainissement, le réseau d'évacuation des eaux usées se limite aux latrines, fosses septiques et puisards dans les concessions. A Ségou, seulement 30 % des concessions disposent de fosses septiques.

Une autre dimension fondamentale de la qualité de l'environnement urbain est la gestion des déchets urbains au niveau de laquelle une place importante est accordée à la collecte, à l'évacuation et au traitement des ordures ménagères. A Ségou, cette gestion est assurée par des Groupements d'Intérêt Economique (GIE) et le Service de voirie de la commune. Les GIE font la collecte de porte en porte à l'aide des charrettes d'ânes pour déverser les ordures à des dépôts intermédiaires. Les problèmes se trouvent au niveau du transport jusqu'à la décharge finale qui devrait être assuré par la voirie, l'organisation insuffisante des GIE et le manque de civisme des habitants (dépôts d'ordures sauvages, non paiement des services) et d'un système de traitement des déchets.

6.1.5. Industrie du bâtiment

Au Mali, le logement en tant qu'espace de vie et de repos est en priorité affaire d'auto-promotion. Les systèmes publics de production n'arrivent pas à satisfaire la demande du plus grand nombre et les promoteurs privés qui se sont jusqu'ici investis n'ont pu mener que des actions à portée très limitée à Bamako. Ségou reste un terrain vierge pour les promoteurs privés.

La fourniture de terrains plus ou moins équipés (du niveau minimal à la viabilisation complète), permettra aux usagers de s'approprier de leur espace et de le développer avec leurs propres ressources. Ceci apparaît comme l'approche la plus réaliste et adaptée au cadre général de l'habitat.

C'est pourquoi, le premier problème à résoudre pour réussir toute politique de l'habitat est la question relative à la mise à disposition de terrains viabilisés même sommairement, pour canaliser les demandes de logements des populations à faible revenu.

La commune de Ségou n'a pas la capacité de construire le "logement social" et le louer sur une longue période (20 à 30 ans) pour amortir les coûts de construction et ainsi rentrer par la suite dans ses fonds.

Typologie de l'habitat

D'une manière générale, l'habitat urbain actuel puise en grande partie dans les structures d'organisation de l'architecture traditionnelle, en ce sens qu'il conserve l'usage de certains espaces traditionnels en perpétuant à l'intérieur de la concession un mode de vie sensiblement peu différent de celui du monde rural.

C'est au niveau de son mode de production et des matériaux utilisés qu'existe la rupture. Dans l'habitat urbain moderne, le logement apparaît comme un bien d'échange souvent objet de spéculation dans un marché dominé par une demande de plus en plus accrue, alors que dans l'habitat rural, le logement est un bien d'usage modelé par les besoins communautaires.

Les techniques de construction des maisons en banco sont pratiquement les mêmes que dans le village mais la mise en œuvre est généralement confiée du moins en partie à des ouvriers plus ou moins qualifiés. Les pièces forment des ensembles plus ou moins compacts et on retrouve dans la cour collective, la cuisine extérieure et les latrines et douches.

Nature des éléments de construction

Ainsi, du constat général, il ressort que les matériaux les plus couramment utilisés pour les murs sont les briques en banco, pour les toitures les tôles ondulées s'imposent et pour le sol il est très souvent en chape de ciment. Les maisons en dur suivent le même modèle à l'exception du matériau de remplissage parpaings en aggloméré de ciment qui remplacent les briques de banco séchées. Le béton œuvré est employé pour les structures porteuses, les sols sont en chape de ciment et les toitures les plus utilisées sont en tôles ondulées galvanisées, protégées de l'intérieur par des faux plafonds en contre plaqué.

Au niveau des statistiques nationales en 1987, pour l'ensemble de la zone urbaine, les murs sont à 55,80 % construits en banco et à 21,80 % en structure mixte (banco + structure porteuse en béton armé). Les toits sont réalisés à 51 % en tôles ondulées et à 36,60 % en banco sur support végétal.

Type de matériaux de construction (% d'utilisation)

Ouvrages	Matériaux	Bamako	Sikasso	Ségou	Mopti
MURS	Parpaings de ciment	47,80	26,20	16,60	7,10
	Pierre + banco	1,70	8,50	0,70	-
	Banco	50,40	71,30	82,70	92,90
	Autres	0,10	-	-	-
TOITS	Ciment	7,30	-	-	1,80
	Banco	1,20	-	69,10	89,30
	Tôles	90,00	98,80	30,90	8,90
	Planches	0,20	-	-	-
	Chaume	0,10	1,20	-	-
	Autres	1,20	-	-	-
SOLS	Carrelage	10,00	-	0,70	9,80
	Chape de ciment	85,70	76,20	69,80	64,30
	Pierre + battue	0,20	-	-	-
	Autres	4,10	23,80	29,50	25,90

6.1.6. Situation de l'habitat locatif

Les résultats du recensement général de la population et de l'habitat de 1987, il apparaît sur le plan national que pour un total de 1 364 079 occupants de pièces habitables 84,19 % sont des propriétaires contre 8,47 % de locataires, 5,66 % d'hébergés et autres et 1,68 % pour les non déclarés.

D'après ce même recensement en milieu urbain (localité dont la population est égale ou supérieure à 5 000 habitants), 54 % des ménages sont des propriétaires et 34 % des locataires. Pour le milieu rural 92 % sont propriétaires et 2 % de locataires.

6.1.7. Valeur du capital public et privé : la ville de Ségou

Valeur du capital à usage collectif

Ce paragraphe donne une estimation de la valeur du capital à usage collectif, c'est-à-dire les équipements, la voirie et les réseaux divers. Les détails de calculs se trouvent dans l'annexe 16.

- l'immobilier de la santé concerne : l'hôpital Nianankoro Fomba, le centre Famory Doumbia, les quatre CSCom ; leur valeur se chiffre à environ 1 070 millions FCFA ;
- l'éducation occupe 357 salles de classes, un bloc scientifique, des directions, bibliothèques, latrines pour une valeur totale d'environ 1 623 millions FCFA; la valeur de l'ESITEX se chiffre à 800 000 millions FCFA ;
- les équipements marchands de Ségou (marchés, gare-routière, abattoir etc.) sont estimés à environ 500 millions FCFA ;
- les bâtiments administratifs sont estimés à 2 042 millions de FCFA, les équipements sportifs et culturels concernent le stade Municipal, les 5 terrains de sport, le Centre Tientiguiba Danté, la bibliothèque municipale, une salle de cinéma, trois églises et une trentaine de mosquées d'une valeur totale d'environ 870 millions FCFA ;
- la valeur des 16 km de routes revêtues et de 29 km de routes latéritiques se chiffre à 3 832 millions FCFA au total, le reste des routes en terre n'étant pas valorisé ;
- des caniveaux à ciel ouvert existent dans la ville, mais une bonne partie est dans un état très délabré et sans valeur. Ceux qui ont été réfectionnés par le Projet GKW en 1987 et par l'AGETIPE en 1997 représentent une valeur approximative de 1 070 millions FCFA ;
- les réseaux d'EDM (eau et énergie) ont une valeur de 4 916 millions FCFA.

Domaine	Valeur FCFA
Santé	1.070 millions
Education	1.623 millions
Equipements marchands	500 millions
Bâtiments administratifs	4.000 millions
ESITEX	800 millions
Equipements sportifs et culturels	870 millions
Voirie	3.832 millions
Caniveaux	200 millions
Réseaux EDM	4.916 millions
TOTAL	**15.853 millions**

Valeur du capital à usage privé

Le capital à usage privé concerne les zones d'habitat, de commerce et d'industries. Leur valeur est définie en estimant la surface bâtie et en appliquant un prix moyen pour le m² bâti. Quatre zones sont distinguées :

- ancien tissu : quartiers de Mission, Bananissabakoro, sokolakono, Darsalam, Hamdallaye, Bougoufié, Somono et Alamissani (prix par m² du bâti : 20 000 FCFA) ;

- nouveau tissu : quartiers de Ségou-Coura, bagadaji, Angoulême, Missira, Medine, Pelengana (prix par m² bâti : 50 000 FCFA) ;

- zone de commerce : Centre commercial (prix par m² bâti : 75000 FCFA) ;

- zone peu bâtie : Sébougou, Zone Industrielle, Zone des Garagistes et Zone des Petites Industries (prix par m² bâti : 50 000 FCFA).

	Habitat ancien tissus	Habitat nouveau tissu	Zone de commerce	Zone peu bâtie	TOTAL
Superficie totale	492,50 ha	1.169,78 ha	93,95 ha	738,09 ha	**2.521,32 ha**
Superficie %	50	20	30	5	
bâtie m²	2.462.500	2.340.000	282.000	369.000	**5.453.500**
prix/m² bâti	20.000 F	50.000 F	75.000 F	50.000 F	
montant en millions F	49.250	117.000	21.150	18.450	**205.850**

Ensemble avec le capital à usage collectif, la ville de Ségou a actuellement une valeur d'environ 221 703 milliards de FCFA.

6.2. Capital rural

6.2.1 Capital rural à usage public

Le capital rural à usage public se compose des bâtiments de l'administration générale, des investissements en bâtiments, routes et aménagements hydrauliques de l'Office Riz, du Projet Fonds Développement Villageois de Ségou et du Programme Micro-réalisations.

Structures	Montant	Observations
Administration Générale	135 481 835	Financement Programme de Développement Régional et Local
Office Riz	18 176 024 000	Financement FED 1972 à nos jours
Projet Fonds Développement Villageois Ségou	2 831 766 000	Financement FIDA 1984-1999
Programme Micro-Réalisations	317 989 467	Financement FED 1990-1999
Total	21 461 261 302	

6.2.2. Capital rural à usage privé

Le capital rural à usage privé concerne d'un côté les industries installées dans le cercle : rizerie de Dioro, les Ateliers Militaires de Markala, l'usine de sucre de Dougabougou et de l'autre les bâtiments à usage d'habitation et de commerce. Malheureusement, les valeurs de certains bâtiments industriels n'ont pas pu être obtenues. L'estimation de la valeur des demeures privées à la campagne se base sur les résultats définitifs du recensement général de la population et de l'habitat de 1987 rapportés à 1997.

Valeur des concessions rurales privées

	Concessions urbaines	Concessions semi-urbaines	Concessions rurales	Total
Prix unitaire (FCFA)	4.863	971	32.576	38.410
Prix unitaire (FCFA)	1.000.000	500.000	250.000	-
Montant en milliards FCFA	4.863	485.500	8.144	13.492.5

Valeur du capital rural privé

Structures	Montant
Rizerie Dioro	2.119.869.617 FCFA
SUKALA Dougabougou	?
Ateliers Militaires Markala	?
concessions rurales	13.492.500.000 FCFA
TOTAL	environ 20 milliards FCFA

Il en résulte que le montant total du capital rural privé est de l'ordre d'environ 20 milliards de FCFA.

6.3. Ressources financières

A l'analyse du budget communal de Ségou de 1998, les taux de recouvrement par rapport aux prévisions ont été les suivants (voir annexe 15) :

- Recettes fiscales générales = 62,59 %
- Revenus des services économiques = 45,95 %
- Revenus des services communautaires et promotion sociale = 49,35 %
- Transferts et recettes non fonctionnelles = 2,13 %

Ainsi le taux moyen de recouvrement qui se dégage est de 56,20 %, le maximum des recettes ordinaires de la commune se situe entre janvier et juin. A partir du mois de Juillet (début hivernage) une baisse des recettes est constatée causée par une sortie réduite de véhicules et une vente réduite des tickets de marché (marchés non remplis).

En ce qui concerne les dépenses aucune prévision n'a été atteinte, cela est du sûrement au faible taux de recouvrement. De 1996 à 1998, les recettes ordinaires n'ont pas couvert les dépenses ordinaires. En 1998, les dépenses ordinaires ont été supérieures aux recettes d'environ 40 000 000 FCFA soit : 31,19 %. Les comptes administratifs des exercices 1996 – 1997 et 1998 montrent que les recettes extraordinaires occupent une part très importante dans le budget communal. Excepté 1997, les recettes extraordinaires ont été supérieures aux recettes ordinaires. La part des recettes extraordinaires dans les recettes totales de la commune est de :

- 69,29 % en 1996,
- 34,35 % en 1997,
- 51,75 % en 1998.

Les salaires constituent le poste de dépenses ordinaires le plus important (plus de 50 % du total). Cette masse salariale est d'environ 70 000 000 FCFA par an.

Le budget municipal est élaboré par le Maire et son service comptable. Il est ensuite soumis à l'approbation du Délégué du cercle, le service du Contrôle Financier n'intervenant que pendant l'exécution.

La taxe sur la valeur ajoutée est prélevée au profit du budget national. Elle est due par les fabricants, les commerçants et les transporteurs. Le taux unique appliqué est 18 % entièrement supporté par le consommateur. Seuls sont habilités à facturer la TVA les opérateurs ayant un chiffre d'affaires égal ou supérieur à 300 millions de FCFA.

La taxe sur la vente et l'achat des propriétés est une recette nationale. Elle porte sur le permis d'habiter (7 %), le titre foncier (15 %), les frais de conservation et le timbre dont le prix est variable.

7. ACTEURS DU DEVELOPPEMENT

7.1. Acteurs publics

Les acteurs du milieu rural sont présentés dans le chapitre 3.

7.1.1. L'Etat

L'Etat avec ses décisions politiques influence le développement urbain et rural : le PAS a forcé les entreprises à réduire leur personnel (COMATEX, Office du Niger, fonctionnaires partant à la retraite), il limite de plus en plus les interventions de l'Etat pour laisser place à l'initiative privée. La libéralisation de l'économie encourage le développement du secteur privé peu visible jusqu'à présent. L'arrêt des lotissements décidé en 1979 a fait monter les prix des concessions, le déblocage a mis l'accent sur la viabilisation préliminaire des nouveaux terrains à lotir. La suppression de la taxe de bétail en 1990 a renforcé l'exportation. Le branchement de la ville de Ségou sur le réseau électrique de Sélingué était longtemps attendu pour soulager l'économie et la population urbaine. La politique douanière et fiscale influencent directement l'artisanat et le commerce de la ville, etc.

7.1.2. Les bailleurs de fonds

L'Etat négocie avec des bailleurs de fonds pour intervenir : à Ségou la KfW a financé un programme d'assainissement et d'extension de l'adduction d'eau en 1987 qui a permis d'améliorer les conditions d'hygiène à Ségou. Le 3° Projet Urbain va aménager des marchés, construire la nouvelle gare routière afin d'améliorer le ravitaillement en marchandises et le transport. Dans le passé, les structures locales étaient à peine impliquées dans la planification et la réalisation des projets des bailleurs de telle manière que souvent l'entretien des équipements techniques fait défaut, les informations de base ne sont pas disponibles, etc.

7.1.3. Les leaders

Certains leaders ont laissé leur trace en ville : l'ancien Maire Djiré est connu entre autres pour avoir veillé sur la propreté de la ville et le contrôle des charretiers qui ne pouvaient pas emprunter les routes goudronnées. Le Commandant de cercle Guindo a fait le retrait des parcelles non mises en valeur du quartier Pelengana afin de les revendre et de réaliser l'école, la maternité et le marché du quartier. C'est cette action qui a permis aux habitants de déménager dans ce nouveau quartier éloigné des équipements de Ségou. Ce même Commandant a aussi construit la salle de spectacle Tien Tigiba sur le budget du Comité de Développement, un des rares cas où un équipement urbain est financé sur ce fonds collecté sur la population rurale. Les Maires qui ont suivi n'ont pas laissé d'empreintes sur la ville, à part le lotissement de l'ex-Aviation "Angoulême". Grâce à l'action conjointe de la voirie, de l'EDM et de la ville jumelée d'Angoulême (don du matériel pour l'adduction d'eau), le quartier a eu une assez bonne viabilisation et est aujourd'hui le bijou de la ville.

7.1.4. La municipalité

Les ressources humaines de la Mairie de Ségou comprennent :

- 33 Conseillers communaux, membres du conseil communal parmi lesquels 1 Maire et 4 Adjoints forment le bureau communal,
- 166 Agents répartis en deux catégories à savoir :
  - 12 Fonctionnaires qui émargent au budget d'Etat,
  - 154 Conventionnaires qui émargent au budget communal,

- 19 Chefs de quartier ou Agents de liaison qui collaborent étroitement avec le Maire pour le développement de la commune (voir chapitre 6.2.5).

Elus communaux

Origine politique des conseillers communaux

L'équipe communale en place au moment de l'étude est issue des élections communales de juin 1998. Elue au scrutin proportionnel, elle compte 25 conseillers actifs appartenant aux formations politiques suivantes :

- ADEMA PASJ : 20 conseillers, soit 80 %,
- RDT : 3 conseillers, soit 12 %,
- MC-CDR : 2 conseillers, soit 8 %.

Les grands absents sont le CNID, l'US-RDA, le MPR et le RDP, tous membres du collectif de l'opposition qui a boudé le scrutin, et le PARENA, parti membre de la mouvance présidentielle qui n'a pas obtenu de siège.

Répartition spatiale des conseillers

Les 25 conseillers municipaux viennent de 11 quartiers sur les 17 que compte la ville de Ségou. Bougoufié et Darsalam viennent en tête avec respectivement 6 conseillers (soit 24 % des élus municipaux) et 4 conseillers (16 % des élus). Les quartiers représentés par un conseiller sont Ségou coura, Bagadadji, Angoulême, Hamdallaye et Missira. Les quartiers où ne réside aucun conseiller sont Bananissabakoro, le Quartier Administratif, le Quartier Commercial, Comatex, Alamissani et Sido-Sonincoura.

A l'exception de trois conseillers, tous les autres appartiendraient à des familles autochtones de Ségou

Profil des conseillers

L'équipe municipale se compose d'éléments de profils variés. On y distingue quelque 8 profils techniques et professionnels avec une prédominance des enseignants :

- 13 enseignants (52 % des élus)
- 4 comptables (16 % des élus)
- 2 juristes (8 % des élus)
- 1 agent des PTT
- 1 géomètre
- 1 agent de l'INPS
- 1 agent de la santé
- 1 employé de commerce
- 1 non spécifié

La fourchette d'âge au sein de l'équipe municipale va de 27 à 70 ans. Les jeunes de moins de 40 ans représentent 16 % du collectif. Les adultes de 40 ans et plus sont de loin les plus nombreux (84 %). La moyenne d'âge est de 48 ans.

Priorités des autorités municipales

Il ressort des entretiens avec les élus communaux que leur grande priorité est la réhabilitation de la ville de façon générale. Deux actions urgentes porteraient sur l'assainissement pour redonner à Ségou sa réputation de "ville propre" et sur l'aménagement des routes pour assurer la fluidité de la

circulation. En fait, il s'agit pour l'équipe en place de saisir l'opportunité offerte par l'organisation prochaine de la CAN 2002 pour donner à Ségou l'image d'un village agréable où il fait bon de vivre.

Chances de réussite de l'équipe municipale

L'analyse des constats objectifs sur l'équipe des élus communaux révèle que la base consensuelle de cette équipe est relativement faible : trois partis sur les 8 principaux qui se partagent ordinairement l'électorat sont présents. Il ne faut pas s'attendre à une mobilisation facile de la tranche de la population acquise aux partis de l'opposition radicale.

Certains quartiers font figure de parents pauvres. Si le problème est minime par rapport à des quartiers comme le quartier administratif ou le quartier commercial qui n'ont pas d'identité sociale propre, il en va autrement de Bananissabakoro, Alamissani et Sido-Sonincoura qui se trouvent être de vieux quartiers bambara par excellence pour les deux premiers quartiers, avec de surcroît de sérieux problèmes d'urbanisation pour tous les trois.

Par rapport à ces challenges, l'équipe en place a des grands atouts. Elle est une équipe d'intellectuels et de techniciens qui pourrait tirer parti de cette diversité de profils qui correspond à une diversité de visions, d'outils d'analyse et d'expériences, et porter un regard croisé sur l'ensemble des questions et projets qu'elle serait amenée à examiner.

Elle est en contact direct, quotidien avec 65 % des quartiers de la ville, et avec les populations et les problèmes de ces quartiers. Ceci devrait avoir son effet dans les domaines stratégiques de l'information, de la sensibilisation et de la mobilisation.

Une autre caractéristique de cette équipe, c'est qu'elle est autochtone à 88 %, c'est-à-dire composée de Ségoviennes et de Ségoviens qui ne peuvent que nourrir de grandes ambitions pour leur ville comme l'attestent les axes prioritaires d'intervention qui ressortent des entretiens avec les élus communaux.

Il faut dire enfin que l'âge moyen du conseil municipal est un indicateur de maturité, en même temps qu'il inspire le respect au plan social. En effet, la tradition et la culture en milieu bambara comme chez les Malinké retiennent l'âge de 40 ans comme celui de la maturité. Les recettes les plus dangereuses peuvent être transmises à cet âge parce que leur dépositaire est suffisamment sage. Il convient d'ajouter que quatre conseillers ont plus de 60 ans.

Ce sont là autant d'arguments qui à priori, donnent au collectif communal des chances réelles de réussir son travail d'intermédiation et d'harmonisation d'intérêts opposés. Mais pour gagner ce pari, les élus communaux doivent faire preuve de beaucoup d'humilité pour aller à la rencontre de la frange de la population qui n'est pas avec eux politiquement, et d'un sens aigu de la justice pour se mettre à l'écoute des quartiers non représentés dans l'équipe municipale, et assurer leur prise en charge directe au moyen d'un mécanisme approprié.

Par ailleurs, les autorités municipales devront œuvrer à créer rapidement des structures de concertation entre elles et les autres agents de développement. Elles doivent aussi tirer partie de l'existence de nombreuses ONG et de bureaux d'études avec des compétences mobilisables.

Employés de la Mairie

L'effectif des agents émargeant au budget communal déjà jugé pléthorique en 1992 avec 146 agents au terme d'une inspection effectuée par le ministère de l'Administration Territoriale et de la Sécurité est passé en 1998 à 166 Agents. Cette situation résulte des recrutements effectués en 1993 et 1997 par les Autorités Communales au mépris des besoins réels.

La répartition des agents dans les différents services donne une parfaite illustration du pléthore des agents. On relève ainsi :

Administration générale :

- Secrétaire général = 1

Service Administratif et Financier :

- Chef service = 1
- Division Etat Civil et pension = 8
- Division Personnel = 9
- Division Comptabilité = 7

Service de la Voirie et de l'Assainissement :

- Chef service = 1
- Division Travaux et Assainissement = 53
- Division Technique et Maintenance = 27
- Division Domaine et Construction = 2

Régie :

- Régie des recettes = 31
- Régie des dépenses = 1

A ces effectifs s'ajoutent 25 agents communaux servant dans certains services déconcentrés de l'État, il s'agit de :

- Education = 17
- Santé = 6
- Police = 1
- Trésor = 1

La commune de Ségou emploie 166 agents dont 93 % sont des conventionnaires et 7% seulement sont fonctionnaires. Les femmes représentent 13 % des conventionnaires et 16 % des fonctionnaires. La très grande majorité des agents n'a aucun diplôme.

Récapitulatif du personnel

Catégorie	Effectif			%
	Hommes	Femmes	Total	
Fonctionnaires	10	2	12	7
Conventionnaires	134	20	154	93
Total	**144**	**22**	**166**	**100**

Une bonne gestion des ressources humaines de la commune, passe nécessairement par l'élaboration d'un cadre organique approprié qui, il faut le souligner fait défaut actuellement. Ceci contribuera à déterminer les besoins réels en personnel tout en évitant le gaspillage inutile des ressources financières.

7.1.5. L'Office du Niger

Dans le passé, l'Office du Niger était un acteur très important dans la ville : il a aménagé la grande partie du Quartier Administratif en véritable cité pour ses habitants avec des bâtiments construits en style néo-soudanais qui font aujourd'hui partie du patrimoine culturel de Ségou. Sa ferme Soninkoura d'une superficie de 100 ha a ravitaillé la ville en fruits, légumes, œufs et lait pendant toute l'année grâce à son système d'irrigation. Un grand nombre de fonctionnaires étaient à la charge de l'Office augmentant les revenus urbains. Une bonne partie du commerce de riz et de son transport était organisé à travers lui. Aujourd'hui, l'Office du Niger a considérablement réduit son impact sur la ville,

la commercialisation du riz est libéralisée et se passe pour la plupart hors de Ségou, le nombre d'employés dans la zone de l'ON a beaucoup diminué, il est tombé de 1 193 personnes en 1993 à 380 personnes en 1999 (dont 88 à Ségou et 22 à Markala). La Ferme Soninkoura n'est pas exploitée actuellement.

7.2. Acteurs privés

Avec le retrait de l'Etat, les acteurs privés jouent de plus en plus un rôle déterminant dans la vie économique. Dans ce chapitre sont traités les institutions financières, les ONG, les regroupements d'opérateurs économiques et les opérateurs privés.

7.2.1. Les institutions financières

La sécurisation, l'épargne, le crédit et le transfert d'argent jouent un rôle prédominant pour l'économie locale. Sans système financier, les investissements sont limités, les achats et ventes des produits à distance sont impossibles, les voleurs ou incendies feront grand dégât. Aussi dans le système financier, on peut parler des institutions formelles et informelles.

A Ségou sont domiciliées 3 banques : BDM, BMCD et BNDA, deux caisses populaires : NYESIGISO et KONDO JIGIMA ainsi que l'institution financière CREDIT-INITIATIVE. La Poste représente la Banque de l'HABITAT au niveau local et se charge du transfert d'argent.

Le secteur informel joue un rôle très important dans le crédit et le transfert d'argent : de petites sommes sont prêtées au niveau des commerçants à des intérêts souvent exorbitants (10% par mois). L'épargne se fait sous forme matérielle : on épargne au niveau des tontines, on investit dans la construction ou des bijoux, on fait de l'élevage, etc. Pour le transfert de l'argent vers ou de l'extérieur on s'arrange avec des parents ou des amis, une activité très importante pour les Maliens à l'extérieur. A part cela et dans une moindre mesure, certaines ONG donnent du crédit à leurs groupes cibles.

Le secteur informel a de toute évidence un besoin de systèmes de crédit adaptés à ses besoins.

Les banques

Seulement trois banques classiques sont installées à Ségou et la Poste représente une quatrième : la Banque de l'HABITAT du Mali (BHM). La plus ancienne banque est la BDM présente depuis l'indépendance. Elle a repris fonction en 1989 sous sa nouvelle forme de S.A. La BMCD a ouvert ses portes en 1983 et la BNDA en 1986. La clientèle de ces banques est constituée par les fonctionnaires, les commerçants, l'administration, les ODR, les ONG et quelques privés. La BNDA, qui s'était installée initialement comme partenaire du PFDVS, se positionne comme banque pour la zone rurale et compte des associations villageoises parmi ses clients.

Ces banques offrent les services de dépôts, de crédit et de transfert d'argent. Elles ont des lignes de crédits semblables : les crédits à court et moyen terme pour les commerçants et le monde rural (achats des produits, équipement agricole) et les crédits pour les fonctionnaires. En réalité, à part les fonctionnaires qui ont plus ou moins automatiquement accès au crédit, seulement peu d'opérateurs économiques en profitent. La BNDA a arrêté momentanément les crédits au monde rural, les artisans sont invisibles au niveau des banques classiques et seuls quelques grands commerçants sont acceptés. Les conditions des crédits sont difficiles à remplir : régularité dans les mouvements sur le compte et garanties foncières (permis d'occuper ou titre foncier). A ceci s'ajoute, suivant les commerçants, l'encouragement de certains banquiers, que l'intéressé prenne en charge tous les frais.

Les banques sont des antennes régionales de leurs sièges à Bamako et toute décision est prise au niveau du siège. Cela retarde l'octroi des crédits et crée une dépendance forte de Bamako. La plupart des données statistiques ne sont pas disponibles à Ségou, seule la BDM y fait un effort. Environ 1 800 crédits ont été octroyés par ces banques en 1998, près de 97 % pour les fonctionnaires et le reste,

une cinquantaine au maximum, pour les commerçants. Néanmoins, les crédits des commerçants sont beaucoup plus importants (environ 30 Mio FCFA en moyenne) que ceux des fonctionnaires (environ 600 000 FCFA). Les intérêts varient suivant le crédit, ils sont plafonnés à 15,5 % par an.

Les banques régionales ravitaillent leurs sièges à Bamako avec des fonds importants, des milliards sont envoyés chaque mois à Bamako, en partie pour payer les fournisseurs des produits.
Les banques se plaignent que les clients ségoviens ne veulent pas s'endetter, qu'ils sont des mauvais payeurs, qu'ils n'ont pas confiance aux banques.

De leur côté, les opérateurs économiques contredisent : ils n'ont pas accès aux crédits, le service bancaire est mauvais (pas de cartes de crédit, peu informatisé, lent, coûteux), les banques se limitent à un service commercial et ne sont pas des véritables banques d'investissement. Des lignes de crédits prévues par la BAD et autres banques d'investissement ne sont pas exploitées par les Maliens par manque d'information et manque de souplesse des banques surtout au niveau des garanties. Il est difficile de comprendre que la CMDT puisse donner ses nouveaux équipements en nantissement et que ce système ne soit pas applicable pour les opérateurs privés. Egalement, le Service des Impôts a accès aux comptes des opérateurs qui refusent de payer les impôts – un règlement qui ne met pas les opérateurs en confiance vis à vis de leurs banques.

Avec les événements de 1991 et 1994, les banquiers ont constaté une forte rentrée de capitaux de l'extérieur. Malheureusement, c’est Bamako qui a pu profiter des ces moyens complémentaires. La dévaluation a favorisé l'exportation du bétail et du coton, mais a baissé l'intérêt sur l'épargne de 7 à environ 2 %.

Les banques n'excluent pas de financer des projets communaux, mais la commune est pour eux un mauvais payeur et devrait présenter des garanties sûres. Les banques conseillent à la commune de devenir un véritable agent économique avec une gestion rigoureuse. La solution pour les projets communaux pourrait peut-être se trouver dans une banque des communes.

Les Caisses Populaires

Ségou compte 10 caisses populaires au niveau des différents quartiers, elles sont encadrées par KONDO JIGIMA (appui Suisse) qui s'est installé en 1991 à Ségou et NYESIGISO (appui Canada) qui est venu en 1993. C'est surtout le secteur informel qui intéresse ces Caisses : les artisans, les petits commerçants, les vendeuses du marché, quelques villageois des environs, donc tous ceux qui n'ont pas accès au système bancaire classique. La plupart des clients sont des femmes. Plus de 15 000 personnes ont des comptes aux Caisses Populaires de Ségou.

Les Caisses Populaires offrent le service de dépôt-épargne et de crédit à ses clients. Après une épargne de 1 à 4 mois, le client peut accéder au crédit sous condition qu'il donne un apport personnel et fournisse une garantie personnelle et matérielle (mobilier, équipement, lettre d'attribution etc.). Déjà cette garantie est plus facile à fournir que celle des banques. Les crédits sont limités à 500 000 FCFA pour les caisses NYESIGISO et 2 Mio FCFA pour KONDO JIGIMA pour une durée de 12 mois. La proximité aux clients et l'approche sociale facilitent le suivi des crédits et le niveau de remboursement est très satisfaisant. En 1998, les deux structures ont octroyé 3 190 crédits d'une moyenne de 250 000 FCFA, ce nombre dépasse largement les 50 crédits environ des banques classiques.

Les Caisses sont affiliées à leurs sièges de Bamako qui jouent le rôle de tuteur (rapportage, placement des fonds). Les décisions sur l'octroi des crédits se font localement par les Comités de Crédit des différentes caisses. Les décisions sont donc prises rapidement et en toute connaissance du demandeur. Les liens sociaux renforcent le remboursement.

Les Caisses ont une approche intégrée et appliquent des programmes d'appui pour les créditeurs surtout féminins : la formation en gestion, l'appui technique, le remboursement hebdomadaire, l'éducation en santé et nutrition etc.

Suite aux bonnes expériences à Bamako, NYESIGISO a créé en Mai 1999 une Caisse Associative d'Epargne et de Crédit des Entrepreneurs et Commerçants (CAECE) au centre-ville de Ségou. Cette caisse s'adresse au secteur informel et formel : les commerçants, artisans, éleveurs, paysans, fournisseurs de services etc. Le crédit s'élève graduellement de 600 000 F à 20 Mio F avec un taux d'intérêt de 12 % et un apport personnel de 20 %. Comme garantie sont acceptés des véhicules, du mobilier, la lettre d'attribution etc. Cette caisse peut combler un trou, son résultat le prouve : plus de 40 membres dans les deux premières semaines d'existence à Ségou ! Au total, il existe pour ces caisses populaires des perspectives d'agrandissement de leur rôle si l'on se réfère au nombre croissant de demandes.

Crédit Initiative

Crédit-Initiative a ouvert son bureau à Ségou en Octobre 1987 sous le nom "Babugu Nci", un projet du FED. En 1995, le projet a changé de statut et est devenu une Société Anonyme avec 60 % de capital malien (privés, Etat, banques) et 40 % de capital étranger (FED et Banque Européenne d'Investissement). L'institution donne des crédits entre 5 et 65 Mio FCFA aux opérateurs économiques pour un délai entre 1 et 7 ans. Le crédit peut même dépasser 65 Mio, dans ce cas la Banque Européenne d'Investissement intervient pour compléter. Les conditions d'octroi exigent qu'il s'agisse d'un projet rentable, l'apport personnel se chiffre entre 15 et 20 % et la garantie se fait sous forme de nantissement sur le matériel acheté, de cautions, ou en valeur immobilière sous forme de titres fonciers, permis d'occuper ou lettres d'attribution. Les décisions sur l'octroi des crédits sont prises au siège à Bamako.

En 1998, Crédit Initiative a octroyé 2 crédits pour un total de 100 Mio FCFA alors que la prévision était de 300 Mio FCFA. La différence s'explique par la restructuration de l'établissement et par la rareté de projets qui répondent aux conditions d'octroi des prêts. L'ambition initiale d'accueillir le secteur productif (primaire et secondaire) et des jeunes diplômés n'est plus prioritaire. Les clients sont les opérateurs des secteurs de l'industrie, de commerce, du transport, de l'élevage et des services d'un certain niveau. Les crédits n'excluent pas le secteur informel et les opérateurs avec une expérience dans l'activité sont préférés.

Crédit-Initiative pourrait financer des équipements marchands de la commune si la gestion est privée ou mixte jusqu'à hauteur des 65 Mio FCFA.

La Poste

La Poste est impliquée dans le transfert d'argent (les mandats postaux) et joue le rôle de représentant de la Banque d'Habitat BHM.

Au niveau des mandats, le tableau suivant fait part des arrivées et départs de fonds pour 1998:

Zone	arrivée	%	départ	%	%
Mali	5.191.423	55%	4.311.155	45%	100%
Afrique d'Ouest francophone	5.073.001	84%	945.510	16%	100%
Reste du Monde	7.221.156	77%	2.145.930	23%	100%
Total	17.485.580	70%	7.402.595	30%	100%

On constate que par le canal de la Poste, Ségou a reçu 17, 5 Mio de FCFA, mais que seulement 7,4 Mio sont envoyés. Etant assez équilibrée au niveau du pays, la différence est très frappante pour les pays de l'Afrique de l'Ouest où on constate 84 % d'arrivées pour 16 % de départs. Ce ratio est valable pour tous les transferts avec l'extérieur (Afrique de l'Ouest plus reste du monde). Les Maliens de l'extérieur appuient donc fortement l'économie de Ségou.
Le tableau suivant donne une idée sur le crédit octroyé par les institutions financières à Ségou en 1998

sans prendre en compte les crédits pour les fonctionnaires. Les données des banques représentent des estimations et sont à interpréter avec prudence.

Institution	Clientèle	nbre crédits octroyés	%	mont. moyen en FCFA	montant total en FCFA	%
Banques	Grands commerçants	~ 50	1,5	~ 30 Mio	~1.500.000.000	63
Crédit-Initiative	Opérateurs écon. Formels	2	0,1	50 Mio	100.182.000	4
Caisses Populaires	Surtout secteur informel	3.190	98,4	250.000	797.500.000	33
TOTAL		~3.422	100		~6.301.500.000	100

Les crédits pour les fonctionnaires représentent environ 1 milliard de FCFA (estimation).

Le tableau montre qu'en nombre de crédits octroyés, les banques jouent un rôle infime, les Caisses Populaires sont de loin les plus actives. En nombre de volume, les banques classiques ont pu assurer plus de la moitié des crédits. En conclusion, on peut dire que les banques classiques préfèrent les crédits aux fonctionnaires, donc des crédits sans risques. La seule institution qui remplit la fonction d'une banque d'investissement est Crédit-Initiative.

7.2.2. Les ONG

Les Organisations Non Gouvernementales ont largement gagné sur le terrain des acteurs du développement. En tant que porte-parole des populations à la base, les premières ONG se sont organisées pour appuyer la lutte contre les sécheresses depuis les années 1974/1975. D'autres les ont rejointes pendant les années 1980. A ce moment, les ONG servaient aussi pour accueillir des jeunes diplômés pour qui les postes dans les structures étatiques restaient difficilement accessibles. Mais leur vraie émergence se faisait à partir de 1991 avec la libéralisation des associations et l'orientation des bailleurs vers les ONG qui, comparées à l'État, semblent mieux représenter les groupes cibles et utiliser les fonds mis à leur disposition d'une manière plus efficace.

En 1998, on compte 17 ONG en ville (dont 2 internationales) et une Coordination Régionale des ONG, la CR-ONG de Ségou. Trois autres ONG sont installées dans le Cercle (dont 2 ONG internationales).

Les ONG interviennent dans la zone d'étude en majorité dans le domaine social et économique ; l'environnement et l'éducation civique suivent. Les interventions se situent dans l'informel ou "à la base" là où évolue la majorité de la population.

Les interventions sociales consistent en :

- appui à la santé de base : Centres de Santé Communautaires (CSCom), sensibilisation sur l'hygiène, la vaccination, la santé de la reproduction etc. ;
- lutte contre le SIDA : information, sensibilisation ,
- éducation : construction, équipement des écoles, organisation des APE, alphabétisation ;
- jeunesse : enfants de la rue ;
- hydraulique villageoise : construction de puits, etc.

Le domaine économique est concerné par :

- les activités génératrices de revenus : création et renforcement d'emplois (maraîchage, artisanat, services, commerce) ;
- l'épargne – crédit : caisses d'épargne et de crédit ;
- l'appui au secteur informel : formation, équipement etc.

L'environnement est concerné par :

- les activités d'assainissement de la ville ;
- le reboisement en ville et en campagne.

L'éducation civique porte sur :

- la formation en décentralisation de la population ;
- la formation des élus communaux ;
- les droits des femmes etc.

Ces formations sont assurées par la CR-ONG.

La promotion des femmes se trouve dans le programme de la majorité des ONG.

Les ONG se financent sur fonds propres (contribution des membres), avec la contribution des groupes cibles, mais surtout sur fonds extérieurs. Cette dépendance menace l'existence des ONG nationales. Les ONG captent de l'extérieur environ 11 Mio FCFA en moyenne par ONG et par an qui sont répartis entre les appuis aux groupes-cibles (62 %), les salaires (24 %) et les frais de fonctionnement (14 %).

L'apport des ONG au niveau de la zone étudiée se chiffre environ à 209 Mio FCFA par an, dont :

- fonds externes : 187 Mio FCFA
- mobilisation groupes cibles : 22 Mio

La coordination des ONG de Ségou CR-ONG

Les ONG ont créé une coordination pour améliorer la collaboration entre elles-mêmes et avec les partenaires techniques, renforcer la formation et l'information des ONG et leur accès aux fonds. La presque totalité des ONG du cercle en sont membres (43). La CR-ONG est un service dynamique et assez bien équipé en personnel et logistique avec une programmation et un suivi des activités. Elle est capable de défendre les intérêts de ses membres.

La CR-ONG constate des améliorations dans les relations avec l'Administration surtout au niveau des services de la santé et de l'éducation. Elle organise des rencontres entre les différents partenaires techniques, financiers et les ONG. Plusieurs formations ont été organisées en faveur des ONG, des études sont en cours. Des échanges se font avec d'autres partenaires hors de la région afin de s'inspirer de leurs expériences. La politique de décentralisation est le point focal de la CR-ONG, elle a créé un noyau de formateurs et est entrain de développer une stratégie pour renforcer la décentralisation à travers l'appui des ONG.

Importance des ONG

L'importance des ONG est évidente : elles ne créent pas seulement des emplois ou des équipements collectifs pour la population, mais elles sont acteurs du changement. Les caisses populaires sont l'œuvre des ONG internationales (Canada, Suisse) qui ont appuyé la réalisation de cette idée au Mali. A Ségou, une ONG a fortement appuyé la privatisation des activités municipales : enlèvement d'ordures et gestion des bornes fontaines. Les femmes sont encouragées pour prendre plus de responsabilités dans la vie publique. Les ONG renforcent l'organisation des groupements et des communautés pour prendre en charge leur développement au lieu de compter sur l'Etat (auto-promotion).

L'Administration locale reconnaît la valeur des ONG dans la mise en œuvre de leurs programmes comme l'éducation et la santé de base, car les ONG ont souvent un meilleur accès aux populations que les Services Techniques.

Néanmoins, le rôle des ONG va changer dans le futur. Leur fonction principale qui était de représenter des populations à la base pour s'engager en faveur de leur développement, est en train de changer avec l'élection des Conseils communaux, représentants légitimes des populations. Aussi les bailleurs de fonds collaboreront désormais plus directement avec les communes au lieu de passer obligatoirement par les ONG ou des structures d'Etat. Les ONG sont donc appelées à réviser leur statut, à se spécialiser et se professionnaliser. Certainement celles qui ont une bonne expérience dans le développement pourront jouer un rôle important d'appui aux communes.

La forte dépendance des ONG des fonds de l'extérieur est malsaine, alors qu'une politique de levée de fonds nationaux n'est pas mise en œuvre. A l'exemple des pays du Nord, il est à étudier si le système de fiscalité ne pourrait pas être révisé pour donner aux organisations nationales sérieuses l'accès aux fonds des privés, c'est-à-dire que le don aux organisations reconnues soit défalqué sur le paiement des impôts.

7.2.3. Les regroupements d'opérateurs économiques

La zone d'étude enregistre en grand nombre de regroupements d'opérateurs économiques : associations villageoises, coopératives, GIE, Chambres, associations professionnelles etc.

La réalité est qu'à Ségou l'impact des regroupements reste trop visible. La Chambre de Commerce est peu dynamique, les groupements d'artisans et des transporteurs sont dispersés, l'action des GIE d'assainissement est mal concertée, etc. Les opérateurs de la ville de Ségou, comme certainement ailleurs aussi, craignent la concurrence et donnent l'impression de vouloir évoluer seuls car ils ne connaissent pas l'avantage des actions communes. Souvent par respect de l'âge, la direction des regroupements est confiée à des vieux qui n'ont pas le dynamisme, l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour évoluer dans un monde en pleine mutation. Ils restent passifs, gèrent les affaires au jour le jour sans prendre d'initiatives et sans se battre pour les intérêts des membres.

La concertation entre la Municipalité, les Services Techniques et les regroupements reste une formalité sans une réelle implication et sans profit mutuel.

La relance de l'économie de Ségou ne peut se faire sans cette concertation. Les regroupements ont besoin d'un appui organisationnel pour motiver leurs membres à adhérer et pour développer des stratégies afin de mieux participer au développement économique. Les appuis pourront concerner :

- la motivation des jeunes opérateurs à s'impliquer,
- l'organisation des échanges avec d'autres structures semblables,
- la formation des membres en gestion, négociation, marketing.

7.2.4. Les opérateurs privés

Peu d'opérateurs privés ont un impact sur la ville, exception faite de la société SIMAGALA qui intervient dans le transport (SOMATRA) et l'industrie au niveau de Ségou, mais plus intensément à Bamako. Les anciens grands intervenants ne sont plus présents : une partie a déménagé à Bamako qui est devenue le centre des affaires du Mali. Une autre partie a perdu ses marchés avec la libéralisation du commerce. La dernière partie a finalement fait faillite car ses affaires étaient basées sur de mauvaises fondations : la corruption, le favoritisme, les arrangements politiques avec l'ancien régime etc.

Une nouvelle génération d'opérateurs prend corps timidement à Ségou (minoterie, boulangeries, GIE d'assainissement etc.), mais ils sont pour le moment peu présents dans la vie publique, un manque à gagner dans le futur.

7.2.5. Les groupes de pression

Par groupe de pression, l'usage courant se réfère à un groupe organisé, tantôt politiquement, tantôt syndicalement, tantôt encore sur le plan social, religieux ou professionnel, et capable d'exercer une pression sur l'autorité pour infléchir sa décision ou son action dans le sens souhaité. Dans le cas de Ségou, le potentiel existe certainement pour une contribution positive de tels groupes à la gestion de la chose commune. Mais il ne semble pas pour l'instant que ces groupes soient allés dans cette direction.

Les religieux

Déjà du temps de N'Golo DIARRA, les religieux comptaient parmi les grands dignitaires du royaume Bambara de Ségou. Ce statut s'est renforcé avec l'avènement du toucouleur sous l'étendard d'El Hadj Oumar. Aujourd'hui encore il existe de grandes familles religieuses : TALL, THIAM, TOURE, SOSSO, MAHIM, MANSOUR et la famille DJIRE qui fournit les imams. Toutes ces familles jouissent de la considération et du respect non seulement des adeptes de la religion musulmane, mais aussi et surtout des autorités politiques et administratives locales et nationales. Aussi, les présents apportés par ces différentes autorités à ces diverses familles à l'occasion du mois de carême (sucre, lait, riz), de la fête de Tabaski (mouton de sacrifice), et de celle du Mahouloud (argent, riz, sucre, lait, etc.), sont-ils le témoignage de l'allégeance des uns envers les autres. Cependant, les chefs religieux de Ségou ne semblent ni constituer un front uni, ni s'occuper, de façon visible, de la gestion publique. Leurs interventions auprès des autorités sont strictement personnelles, individuelles et ponctuelles. Elles visent généralement à obtenir des facilités sur des questions précises touchant leurs intérêts personnels, ceux de leur famille ou de leurs alliés. On pourrait dire qu'en règle générale, les Chefs Religieux à Ségou se démarquent volontairement de la gestion publique.

Les partis politiques

De nombreux partis composent le paysage politique de Ségou :

- partis dits de la mouvance présidentielle (ADEMA-PASJ, PARENA, MC-CDR, RDT) ;
- partis dits de l'opposition radicale (CNID, US-RDA, MPR et RDP).

A l'avènement du multipartisme, Ségou était réputée être le bastion du CNID, un parti de l'opposition radicale actuelle. Encore aujourd'hui, ce parti compte parmi les plus importants de l'échiquier politique ségovien, même s'il est difficile de se prononcer sur son poids réel en comparaison des autres partis exception faite du parti majoritaire. En effet, la non participation de nombre de partis dits de l'opposition aux derniers scrutins législatif, présidentiel et communaux, ôte à l'observateur la possibilité de pronostiquer, sur des bases objectives, sur le degré d'implantation de chacun de ces partis. Indépendamment de ce constat, les partis de l'opposition à Ségou comme dans le reste du pays se sont caractérisés jusqu'ici par la lutte sur le seul terrain politique et le refus de la participation à la résolution des problèmes concrets. On ne les voit pas encore intervenir pour proposer concrètement des alternatives par rapport à la construction de la cité.

Les Chefs de quartier

Dans le cadre de la présente étude, des entretiens ont eu lieu avec 19 Chefs de quartiers pour l'ensemble de la ville de Ségou (Pélégana et Sébougou compris), dont 2 à Ségou-coura (Chefs des sous-quartiers de Ségou-coura bamanan et Ségou-coura somono) et 3 à Pélégana (Chefs des sous-quartiers de Pélégana Nord, Pélégana Sud et Pélégana-village).

Caractéristiques des Chefs de quartier

Les Chefs de Quartier se caractérisent par leur âge avancé. L'âge moyen est de l'ordre de 71 à 72 ans, avec un minimum de 33 ans et un maximum de 88 ans. 68 % des Chefs de quartier ont 70 ans ou plus, et 42 % d'entre eux ont de 10 à 30 ans à la tête de leur quartier. Parmi eux, on dénombre 21 % d'intellectuels, 31 % d'artisans, 10 % de commerçants, autant de chauffeurs/transporteurs, et 26 % de cultivateurs.

La perception du rôle de Chef de quartier

Selon la perception qu'ils ont de leur rôle, les Chefs de quartier peuvent être regroupés en trois grandes catégories :

- ceux qui se voient comme des représentants de l'Administration et qui sont jaloux de leur autorité (26 %) ;
- ceux qui se perçoivent en arbitres chargés du règlement des litiges et des conflits (36 %) ;
- ceux qui se considèrent comme des traits d'union entre la Mairie, l'Administration et les populations. Ils représentent 36 % des chefs de quartier. Ils se considèrent au service des populations de leurs quartiers et sont prédisposés à écouter pour réussir une bonne transmission.

Il faut dire que cette perception a une influence directe sur le fonctionnement et les activités des conseils de quartier. En effet, 42 % d'entre eux privilégient la transmission descendante des messages ; 21 % se réunissent seulement lorsqu'il y a conflit ; 31 % se réunissent au besoin ; et un seul conseil convoque fréquemment des réunions pour discuter de programme de développement du quartier.

Les actions menées

Ces actions concernent essentiellement l'assainissement par la lutte contre les dépôts sauvages et les curages de caniveaux (36 %), l'équipement en bornes-fontaines (26 %), l'électrification (21 %), la construction de salles de classes et de jardins d'enfants (21 %), celle de CSCOM, de dispensaires et de maternités (21 %). Puis viennent la création de brigades de sécurité, les réparations de mosquées et l'entretien de cimetière.

Les priorités et les solutions préconisées

Selon les Chefs de quartier, les priorités de la ville de Ségou sont dans l'ordre les routes (53 %), l'assainissement (47 %), l'électrification (42 %), l'approvisionnement en eau potable au moyen de bornes-fontaines (42 %), l'aménagement de la corniche (26 %), et la rénovation des marchés de la ville en général, du grand marché en particulier.

Pour réaliser ces projets, la Mairie devra s'investir dans la recherche de financements (à l'extérieur et auprès de l'Etat) et dans celui de partenaires (ONG et GIE). Elle doit aussi élaborer une politique et un programme, sensibiliser les populations, les encadrer et assurer un suivi rigoureux pendant et après l'exécution des projets.

Le rôle des Chefs de quartier consistera à informer, sensibiliser et mobiliser les populations pour le paiement correct des impôts et taxes, pour des investissements physiques et des souscriptions financières que les populations doivent accepter. Elles doivent tenir en considération les instructions des autorités municipales et se mobiliser derrière leurs programmes et projets de développement. Il s’agit en fait de tout un programme de retour à la culture du civisme.

Mais il faut dire que pour 16 % des interlocuteurs, les Chefs de quartier n'auraient pas de rôle à jouer par rapport à la réalisation des projets. Il faut dire que pour le moment il n'existe pas un collectif des Chefs de quartier. Un tel collectif, s'il existait, constituerait à la fois un groupe consultatif, un tremplin

pour les élus municipaux, en même temps qu'un groupe de pression efficace, capable de veiller, par-delà les contingences politiques, à la bonne conduite des affaires de la cité par ceux qui en ont la charge.

8. COMPTES ECONOMIQUES LOCAUX[20]

Les résultats des enquêtes en milieu urbain et rural ont permis de déterminer les productions et les consommations intermédiaires par branches d'activités et par secteurs (primaire, secondaire et tertiaire : informel et non informel).

Nous avons souvent utilisé les paramètres, les indicateurs, et les outils régionaux ou nationaux, notamment le TES, pour structurer l'économie locale de Ségou en termes de production, importation, consommation intermédiaire, consommation finale, investissement (FBCF + (S) et exportations des branches et des produits.

En effet, il faut noter que les indicateurs nationaux ou régionaux sont utilisés à titre de comparaison et/ou quand ceux du niveau local ne sont pas disponibles. Cette méthode de désagrégation n'est utilisée que lorsque nous ne disposons pas de statistiques de base nécessaires pour la détermination des éléments de la valeur ajoutée des branches. Autrement elle ne peut se faire sans tenir compte des indicateurs ou paramètres spécifiques de la localité.

Dans le rapport toutes les branches qui constituent les secteurs n'ont pas été citées et quantifiées en % pour que le total des % soit égal à 100.

8.1. Analyse du PLB et ses emplois

En 1998, année de base pour l'étude, la production du cercle de Ségou a été estimée à 122,2 milliards de FCFA, soit 6 % de la production nationale, pour une consommation intermédiaire de 36 milliards de FCFA représentant 4,6 % du niveau national. Ainsi nous déduisons une VAL de 86,2 milliards avec 7,8 milliards d'impôts et Taxes indirects liés à la production soit respectivement 6,1 % et 6,4 % du niveau national.

Le Secteur Primaire reste le principal secteur de croissance de l'économie locale avec un poids de 43,3 % du PLB. L'importance de ce secteur dépend essentiellement de l'agriculture vivrière et de l'élevage qui représentent respectivement 16,3 % et 17 % du PLB. La sylviculture-cueillette, la pêche et la chasse ne dépassent guère respectivement les 4 % et 3 %.

S'agissant du Secteur Secondaire, l'importance de son apport (20,1 %) est liée à la contribution des industries agroalimentaires (7,3 %), textile (7,5 %), BTP (2,8 %), électricité et eau (1,8 %), les autres branches du secteur ne représentent que 0,7 % du PLB.

Quand au Secteur Tertiaire, il contribue pour près de 28,3 % du PLB, dont 15,3 % pour les activités commerciales de la localité. La branche des services non marchands dont la valeur ajoutée est estimée par les salaires payés dans la branche représente en poids 4,7 % du PLB contre 4 % pour les transports et télécommunications. La valeur ajoutée des activités financières reste limitée à 1 % du PLB.

La faiblesse du Secondaire, notamment des industries et la prédominance du Primaire et du Tertiaire montrent que l'économie locale de Ségou représente bien l'image de l'économie nationale.

[20] Ce chapitre est complété par le document « L'économie locale de Ségou , comptes économiques » rédigé par un consultant extérieur ultérieurement à l'étude ; cette démarche étant justifiée par les difficultés rencontrées dans l'élaboration de ces comptes suite au décès de Moriba Traoré.

Le Produit Local Brut (PLB) de Ségou s'élève à 94,1 milliards FCFA. Ce PLB correspond à la richesse créée par l'activité de production des agents économiques de Ségou. Il est réparti à concurrence de 60 % de rural et 40 % d'urbain. La consommation finale se compose de 93,4 % de la consommation finale des ménages et de 6,6 % de la consommation finale des Administrations publiques. La consommation finale des ménages comprend 61,5 % de consommation monétarisée et 38,5 % d'autoconsommation. La consommation finale est à 61 % rurale et 39 % urbaine.
Le Produit Intérieur Brut par tête est de 192 151 FCFA à Ségou contre 155 974 FCFA pour l'ensemble du Mali. A Ségou, il est de 182 014 FCFA en milieu rural et de 211 095 FCFA en milieu urbain.

La consommation finale par tête est de 160 246 FCFA à Ségou contre 141 835 FCFA pour l'ensemble du Mali. La consommation finale par tête est de 147 597 FCFA en zone rurale et de 183 884 FCFA en zone urbaine pour le cercle de Ségou.

On peut constater que le niveau du Produit Local Brut par tête et de la consommation finale par tête est supérieur aux indicateurs similaires pour l'ensemble du pays. Cette aisance relative du citoyen de Ségou par rapport au niveau de vie moyen pour l'ensemble de la population du pays pourrait s'expliquer par le fait que Ségou est une région productrice de céréales (mil et riz). Elle dispose également entre autres de deux grandes usines comme la COMATEX et SUKALA et de sociétés de transport dynamiques.

La valeur ajoutée pour la ville de Ségou est évaluée à 41,4 milliards CFA (122,2 – 80,8). La valeur ajoutée des grands commerçants est de 9,4 milliards CFA pour la ville de Ségou et 5 milliards pour l'hinterland.

8.2. Commerce extérieur et Balance des paiements

La valeur des importations des biens et services du cercle de Ségou s'élève à 24,5 milliards de FCFA contre des exportations estimées à 19,5 milliards de FCFA, soit un déficit de la balance des biens et services de 5 milliards de FCFA contre 157,5 milliards FCFA de déficit de la balance des biens et services au niveau national. Ce déficit de la balance des biens et services de Ségou se compose d'un déficit des biens de 5,5 milliards FCFA et d'un excédent de la balance des services de 0,5 milliard FCFA.

L'excédent de la balance des services pourrait s'expliquer surtout par l'existence d'un parc automobile très important (contrairement à ce que suggèrent les chiffres officiels) à Ségou comme la compagnie de transport « SOMATRA » et autres. Les services de transport sont relativement bien étoffés à Ségou par rapport à beaucoup de régions du pays. Cette situation a permis à Ségou d'être désenclavé par la route et d'avoir un coût de transport très abordable de 2 000 FCFA entre Bamako et Ségou sur 245 km alors que le tronçon Bamako - Sénou qui fait à peine 15 km coûte deux fois plus cher.

La balance des transferts courants est excédentaire de 4 milliards FCFA. Ce solde excédentaire provient de celui enregistré aussi bien au niveau du public de 2,7 milliards FCFA que du privé de 1,3 milliard FCFA. Parmi les transferts privés, il est intéressant de constater que la Poste dégage un solde net positif des transferts de 10 millions FCFA. Compte tenu de fait que le public avait commencé à la bouder et préférait opérer autrement dans l'informel, ce résultat positif montre que la Poste de Ségou a amélioré la qualité de ses prestations.

La balance des transactions courantes dégage un solde déficitaire de 1,6 milliard FCFA. Ce résultat provient du cumul du solde déficitaire de la balance des biens et services, du revenu des facteurs et du solde excédentaire de la balance des transferts courants. La détérioration du solde de la balance des biens et services et du revenu des facteurs n'a pas pu être compensée par les transferts courants effectués en faveur de Ségou.

Le solde global positif de 0,8 milliard FCFA résulte du solde de la balance des transactions courantes auquel on ajoute celui de la balance des capitaux et du financement exceptionnel.

En conclusion, la balance commerciale des biens et services du cercle de Ségou présente un solde commercial déficitaire de 5 milliards en 1998 soit 3,2 % du déficit commercial national.

Les transferts courants ont contribué à atténuer le déficit commercial et celui du revenu des facteurs pour limiter le déficit des transactions courantes à 1,6 milliard de FCFA. Ce besoin de financement de l'économie locale de Ségou et son hinterland est comblé d'une part, par une importation nette des capitaux à concurrence de 1,9 milliard, et d'autre part, par 0,45 milliard de financement exceptionnel. Au total, le solde de la balance globale des paiements est d'environ 0,8 milliard.

Il apparaît que l'absorption est supérieure au revenu, de même que l'investissement est supérieur à l'épargne, de telle sorte qu'il est indispensable d'importer des ressources pour financer l'économie locale.

Rubrique en millions (FCFA)	*Locale*	*Importé*	*% importé*
Production	122.239	0	0 %
Consommation Intermédiaire	22.696	13.283	36,9 %
Consommation Finale	72.349	6.123	7,8 %
FBCF	12.984	4.710	26,6 %
Variation de stock	2.942	0	0 %
Exportations	19.104	370	1,9 %

Pourcentage des SECTEURS dans le Produit Local Brut (PLB)	**100%**
PRIMAIRE	43%
SECONDAIRE	20%
TERTIAIRE	28%
DTI et TVA	8%

Pourcentage de l'INFORMEL dans la Valeur Ajoutée Local (VAL)	**64%**
PRIMAIRE	43%
SECONDAIRE	7%
TERTIAIRE	14%

Pourcentage des SECTEURS dans la Valeur Ajoutée Locale Informelle	**100%**
PRIMAIRE	67%
SECONDAIRE	10%
TERTIAIRE	23%

Répartition du Produit Local Brut (PLB) à prix courant de 1998
par branche d'activité

		FORMEL		INFORMEL	
BRANCHE D'ACTIVITE	**TOTAL**	**Montant**	**%**	**Montant**	**%**
Agriculture Vivrière	17 218	1 892	11%	15 326	89%
Agriculture Industrielle	1 171	200	17%	971	83%
Elevage	16 014	0	0%	16 014	100%
Pêche-chasse	2 801	1 753	63%	1 048	37%
Sylviculture-Cueillette	3 491	0	0%	3 491	100%
PRIMAIRE	**40 694**	**3 845**	9%	**36 849**	**91%**
Mine (Extraction)	33	0	0%	33	100%
Agroalimentaire-Boisson-Tabac	6 852	6 669	97%	182	3%
Textile	7 047	3 436	49%	3 611	51%
Autre Branches Manufacturières	674	486	72%	188	28%
Electricité et Eau	1 721	1 721	100%	0	0%
Bâtiment et travaux Publics (BTP)	2 620	867	33%	1 753	67%
SECONDAIRE	**18 948**	**13 180**	**70%**	**5 767**	**30%**
Commerce	14 449	7 414	51%	7 035	49%
Transport et Télécommunication	3 701	528	14%	3 174	86%
Autre Services Marchands non financiers	3 181	1 062	33%	2 118	67%
Services Financiers	950	871	92%	78	8%
Services non marchands	4 398	4 346	99%	52	1%
Branche Fictive	-60	-55	92%	-5	8%
Tertiaire	**26 619**	**14 166**	**53%**	**12 452**	**47%**
TOTAL Valeur Ajoutée Locale (VAL)	**86 260**	**31 192**	**36%**	**55 069**	**64%**
Droits et Taxes indirects	**7 836**				
Produit Local Brut (PLB)	**94 096**				

9. VISION LONG TERME

9.1. Pour une économie forte, diversifiée et ouverte

Le cercle de Ségou est principalement situé dans la zone sahélienne (61 % de la superficie). Cette situation fortement influencée par l'abondance des eaux de surface renforce la diversité socio-économique de la zone. Cette diversité constitue une base essentielle de son aménagement. Elle commande la mise en œuvre d'une stratégie de schéma en fonction des spécificités des différentes zones écologiques sans occulter la notion de développement global : les objectifs prioritaires devront être :

- la réduction des disparités sociales ;
- la conservation des écosystèmes ;
- la production d'excédents céréaliers, la réhabilitation et l'extension des périmètres irrigués ;
- le désenclavement interne ainsi que l'intégration intra-régionale et inter-régionale ;
- l'élévation du taux de scolarisation et de couverture sanitaire ;
- l'insertion socio-économique par le sport, les arts et la culture ;
- le renforcement du réseau urbain de l'hinterland.

Concernant les orientations pour l'aménagement, la stratégie consiste à accélérer le développement du Nord.

Dans le secteur de l'économie rurale, en réponse de la faible productivité de ce secteur, l'aménagement et le développement de l'hinterland de Ségou viseront :

- à accroître la production et la productivité par la réhabilitation et l'extension des aménagements hydro-agricoles dans le but ultime de produire des surplus exportables ; la sauvegarde du patrimoine pastoral et son exploitation par l'intensification, l'embouche, la transformation des produits animaux ;

- dans la partie de l'hinterland située en zone Office du Niger, les efforts d'accroissement de la production agricole par l'intensification de la riziculture, du maraîchage doivent se poursuivre de même que l'aménagement des pistes rurales, le développement de la transformation des produits, une meilleure organisation des producteurs, le développement de l'élevage intensif, l'intégration agriculture-élevage, la promotion de la pisciculture et de la rizipisciculture, etc. ;

- en zone de culture sèche, les actions concerneront : les pistes rurales, la productivité agricole, la pisciculture, l'apiculture, la sylviculture, l'arboriculture, l'aviculture, la reconstitution des zones dégradées, l'agro-pastoralisme, le commerce du bétail, etc. ;

- la sauvegarde de l'environnement se traduira par une véritable lutte contre la désertification au Nord du cercle, l'économie de combustible ligneux, l'agroforesterie, l'aménagement des pâturages, le reboisement etc. La préservation des forêts classées existantes et la création de nouveaux périmètres de protection devrait concerner aussi bien la zone inondable que la zone sèche.

L'exploitation des forêts doit être subordonnée à la conception et la mise en œuvre de plans d'aménagement et de gestion.

Le développement de la pisciculture et de la rizipisciculture seraient des sources importantes de revenus et de diversification alimentaire pour les populations. La sylviculture intensive des espèces à croissance rapide permettrait de satisfaire les besoins en bois de chauffe et d'exporter l'excédent vers les régions déficitaires du Nord.

Le tissu industriel devra être diversifié, renforcé et déconcentré afin de valoriser le gros potentiel de main d'œuvre, de profiter des gros centres de consommation que constituent Ségou, San et Niono, et de valoriser la production primaire notamment pastorale et la ligne électrique haute tension interconnectée. Dans le cadre de la diversification de la production industrielle, l'accent sera mis sur l'agroalimentaire et le projet de production de phosphate d'ammoniaque à Markala à partie des phosphates du Tilemsi.

Concernant les ressources énergétiques, la programmation à court terme devrait favoriser l'approvisionnement en énergie électrique. Il s'agira de consolider, d'entretenir les installations existantes et d'étendre le circuit électrique à tous les centres urbains de 1e et 2e ordre ainsi que les bourgs industriels. La recherche sur l'alcool comme base de production de carburant sera poursuivie et le bio gaz sera développé pour l'utilisation domestique. La promotion de l'énergie solaire devra se poursuivre avec plus d'insistance.

Pour donner à l'artisanat des chances d'être plus compétitif pour contribuer positivement au développement de l'économie locale, il faudra :

- créer des centres de formation pratique pour relever le niveau de technicité ;
- créer des facilités d'équipement et d'installation des artisans ;
- organiser les artisans pour qu'ils puissent bien défendre leurs intérêts ;

- faciliter leur accès au crédit bancaire ;
- encourager l'innovation artisanale et mieux orienter la production artisanale.

Compte tenu du caractère de zone de transit touristique de Ségou, c'est le loisir et les affaires qu'il faut y développer. Les sites historiques et naturels doivent être restaurés et aménagés.

Ségou est une zone de transit entre le sud et le nord. Grâce à la bonne production elle est aussi une zone de départ ; notamment des produits céréaliers. Le système de foires hebdomadaires très développé entretient le flux et reflux du commerce intra-régional, inter-régional et international.

L'initiative privée locale devra être encouragée en équipant les foires, les marchés à bétail et en créant un réseau formel de services.

Le cercle de Ségou est accessible à toutes les régions voisines sauf Tombouctou qui le sera bientôt suite à la construction de la route Nioro – Sokolo – Nampala – Léré. Il est ouvert sur le Burkina par les routes bitumées San – Koutiala et Bla – Koutiala. Une bretelle de la route Niono – Léré permettra d'ouvrir le cercle sur la Mauritanie. La liaison avec Bamako, assure le contact avec le monde extérieur.

9.2. Projections macro-économiques

Le taux de croissance annuel du PLB de 1999 a été de près de 5,2 % largement supérieur à celui de la population estimé à 2,5 %. Entre 1999 et 2005, le taux de croissance du PLB est de 5,5 %. Entre 1998 et 2020, le revenu par habitant a plus que doublé. En effet, le PLB par habitant est passé de 192 151 FCFA en 1998 à 464 847 FCFA en 2020.

Le secteur primaire, en plein essor restera le principal vecteur de la croissance économique, suivi de près par le secondaire ; sa contribution au PLB est passée de 43,5 % en 1999 à 37,3 % en 2020, celle du secteur secondaire est passée de 20,1 % en 1999 à 33 % en 2020.

La zone a retrouvé sa réputation d'antan qui est l'autosuffisance alimentaire et son rôle de grenier et premier producteur du pays, grâce au dynamisme des branches céréalières (riz, mil) et de l'élevage.

Ce retour à une période faste a permis d'augmenter la production agricole, de rentabiliser les investissements consentis, c'est-à-dire que le secteur industriel commence à jouer son rôle de locomotive de la croissance économique.

L'évolution de la structure de la production présentée ci-après est dominée par les secteurs primaire et secondaire qui fournissent près de 70 % de la production en 2020.

Période	1999/2020	1999/2005	2006/2015	2020
En %				
Secteur primaire	42,68 %	44,40 %	43,30 %	37,30 %
Secteur secondaire	24,14 %	20,10 %	23,70 %	33,00 %
Secteur tertiaire	25,28 %	27,10 %	25,00 %	22,90 %
Droits et taxes	7,90 %	8,40 %	8,00 %	6,80 %
Total	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %

Le secteur industriel (textile, etc.) est devenu un important pôle de croissance économique qui rivalise avec la filière riz. Son développement rapide a été possible grâce à la stabilité politique, et à l'adoption d'un nouveau code des investissements très incitatif qui garantit le rapatriement des capitaux.

Les changements structurels obtenus dans le système économique ont modifié à leur tour la physionomie des finances publiques (et surtout avec la décentralisation), qui se caractérisent par une augmentation continue des recettes communales et un changement profond de leur structure par l'accroissement considérable de la part de la fiscalité interne d'une part, et une modération des dépenses de fonctionnement d'autre part.

9.3. Filières

9.3.1. Agro-industrie

Dans le domaine rural, la zone gagnerait à promouvoir la transformation, le conditionnement et la commercialisation des produits agroalimentaires. Il s'agit de renforcer la capacité des agro-entreprises existantes et surtout de développer de nouvelles unités en vue d'un accroissement effectif de la valeur ajoutée des différents produits.

Les interventions devront à cet effet être basées sur une approche filière qui reconnaît l'interdépendance des différents maillons de la chaîne qui relie le producteur au consommateur final. A partir des opportunités existantes, trois filières peuvent être retenues dans les actions à engager :

- la filière céréales,
- la filière fruits et légumes,
- la filière élevage.

La filière céréale

Les céréales concernées sont le mil, le sorgho et le riz. La première action est d'améliorer les procédés d'égrenage, de nettoyage, de conservation et de présentation des céréales sèches : mil et sorgho.

Ces actions qui ne demandent pas d'équipements très élaborés peuvent contribuer à mieux valoriser ces différents produits et améliorer les revenus des producteurs. Ensuite, la question de la transformation en farine devra être envisagée pour offrir au consommateur un produit fini directement utilisable. A cet effet, la section technologie alimentaire de l'IER a abouti à des résultats fort intéressants sur la production et la conservation de la farine du mil/sorgho, qui pourront servir de base pour la création de minoteries de farine de mil/sorgho. Ces unités vont certainement contribuer à promouvoir la culture du mil/sorgho considéré à tort comme "culture pauvre" en dépit de leur poids dans l'alimentation des hommes.

Le riz, autre céréale de la zone, doit faire l'objet de la même attention à savoir : amélioration des procédés d'égrenage, de nettoyage, de criblage et conditionnement.

A cause du marché potentiel existant dans le pays et la sous-région, il est opportun de développer une campagne de marketing pour le riz "haut de gamme". Le Gambiaka 100 % entier peut répondre à cette norme de riz de qualité supérieure. La zone dispose là, d'un atout considérable qui lui permet de bien se positionner dans le marché sous-régional du riz dont la demande est évaluée à 1 500 000 tonnes/an. Cette action nécessite l'implication harmonieuse de tous les acteurs de la filière pour atteindre les objectifs.

La filière fruits et légumes

La gamme des produits concernés est variée aussi bien en fruits qu'en légumes. Mais le niveau des productions est faible sauf pour l'échalote/oignon avec 3 270 tonnes. L'amélioration de la transformation et de la conservation des produits constitue l'activité prioritaire à entreprendre pour à la fois accroître les revenus et surtout promouvoir la filière. L'inexistence d'infrastructures appropriées de

transformation et conservation oblige en effet les producteurs à réduire leurs productions qu'ils bradent souvent pour éviter leur altération. A la suite de cette action, peuvent être envisagées des activités de conditionnement pour améliorer la qualité des produits.

La filière élevage

L'amélioration des conditions globales d'élevage reste la priorité pour la promotion de la filière. A cet effet, trois actions doivent être envisagées :

- l'amélioration de la qualité et la disponibilité de l'aliment bétail/volaille ;
- l'amélioration des pratiques d'embouche bovine et ovine, ainsi que de celles relatives à la volaille ;
- l'amélioration des flux commerciaux sous-régionaux pour les bovins et ovins, l'identification de débouchés pour la volaille, tout cela nécessite une bonne organisation des producteurs et des exportateurs.

9.3.2. Filière Artisanat : Tissage - Teinture - Poterie

L'artisanat textile : tissage et teinture

Ségou depuis longtemps est le centre de tissage modèle "koleba", le nombre important de tisserands saisonniers et permanents le prouve. Les pagnes jouent un rôle important dans l'habillement des femmes, les couvertures servent surtout comme trousseau de mariage. De même, les tissus teintés ont toujours été de mode pour les femmes comme pour les hommes. Les produits textiles traditionnels, le tissage et la teinture, sont recherchés au Mali et à l'extérieur.

Le secteur de tissage se modernise : trois ateliers de tissage moderne se sont installés à Ségou, les femmes des centres sociaux sont également en train de se lancer dans ce métier. Les tisserands utilisent les fils de la COMATEX qui transforme le coton du pays. Les métiers de tissage sont en majorité des métiers traditionnels, mais quelques métiers modernes sont en utilisation, ils sont fabriqués à Bamako.

Certaines teinturières travaillent individuellement à la maison, d'autres sont organisées au niveau des centres sociaux. Elles utilisent le bazin et les produits chimiques importés. L'évacuation des eaux usées de teinture pose un problème qui peut être résolu avec de simples moyens techniques.

L'impact du Projet SEVULAT a permis aux artisans d'agrandir et de moderniser leur métier à tisser. Malheureusement, l'école internationale ESITEX à Ségou n'a pas fonctionné d'une manière satisfaisante pour pouvoir avoir un impact sur le secteur textile. Une structure d'appui à l'artisanat textile traditionnel s'est créé au niveau de Bamako : le Centre National de la Promotion de l'Artisanat Textile relevant du ministère de l'Artisanat avec un financement de l'ONUDI. Leur stratégie est la formation, il dispose d'un laboratoire de contrôle de qualité, d'un atelier de design et d'une tissuthèque. L'ONG ALPHALOG appuie les femmes de 3 centres sociaux à Ségou afin de développer leurs techniques artisanales.

Il est évident qu'une meilleure organisation du secteur sera nécessaire. Les produits textiles pourraient être fabriqués et exposés dans un Centre Artisanal. La formation pourra être négociée avec le Centre d'Appui à l'Artisanat Traditionnel. Des expositions et des échanges devront être organisés afin de promouvoir le marketing des produits. Une sensibilisation poussée pourra revaloriser les produits textiles artisanaux.

Une étude plus spécifique devrait préciser les stratégies pour renforcer la filière de l'artisanat traditionnel du textile. Les possibilités d'appui sont certainement nombreuses, plus difficile est de trouver une organisation d'encadrement qui pourrait organiser et suivre ces activités. Le profil d'une ONG spécialisée qui travaillera avec les structures artisanales locales (la CRAS, la future Chambre des Métiers, les partenaires techniques, etc.) pourra répondre à ce besoin.

La poterie

Kalabougou de l'autre côté du fleuve est un village de potières qui produisent des canaris, des bols pour cuisiner, des pots de fleurs etc. qui se rencontrent dans presque chaque ménage. Le modernisme concurrence certainement la poterie : le frigidaire produit de l'eau fraîche, les casseroles en fer sont plus pratiques. Mais vu les quantités d'eau consommées, les coupures d'eau et électricité permanentes, les faibles possibilités d'acquérir un frigidaire ainsi que les pratiques de préparation des aliments, la poterie gardera pendant longtemps encore sa place dans la plupart des ménages.

A Kalabougou, les jours de la semaine sont répartis entre les différentes étapes de la production : collecte de terre argileuse, fabrication des produits, collecte de bois et de paille, cuisson. Le transport sur Ségou par pirogue se fait le jour de la foire, le lundi. La fabrication est conçue entièrement avec des produits locaux : terre, eau, bois, paille.

De grandes quantités de poterie sont acheminées par camion à Bamako. La place de vente se trouve au bord du fleuve à Sokolakono. Les potières se plaignent qu'elles n'ont pas un véritable dépôt en ville et la traversée leur coûte cher. La cuisson de la poterie se fait à l'air libre, consommant énormément de bois et de paille. Un projet avait installé un four, malheureusement situé sur le tombeau d'un ancêtre et inutilisé depuis sa construction.

Vu l'importance de la poterie dans les ménages et la possibilité de développer de nouveaux produits, une étude devrait préciser les stratégies d'appui pour réduire le besoin en combustibles, développer de nouveaux modèles, améliorer la qualité, faciliter le transport et le stockage, rechercher de nouveaux marchés, etc. L'appui à la poterie pourra également être confié à une structure d'encadrement (une ONG locale par exemple).

9.3.3. Tourisme et culture

Dans le domaine de la culture comme dans celui du tourisme, Ségou et son hinterland disposent d'un potentiel insuffisamment valorisé.

Dans le chapitre introductif sur l'histoire de la ville, l'accent a été mis sur l'importance des castes en milieu Bambara de Ségou, et parmi elles, la caste des Founé et celle des Djéli prennent ici toute leur signification. Maîtres de la parole et compteurs émérites, les Founé sont une véritable mémoire vivante des péripéties de l'histoire événementielle de Ségou, et aussi des généalogies des patronymes les plus importants de la société Bambara.

La prise en charge et l'organisation de ces bibliothèques ambulantes pour mieux servir la tradition orale, sortir les sites touristiques existants de leur situation de mutisme actuel, et parvenir ainsi à faire de Ségou la principale source de documentation sur l'histoire et la société bambara, en même temps qu'une ville de conférences, est une piste à explorer.

Quant aux griots, c'est bien à leurs talents d'artistes qu'il faut s'adresser. De ce point de vue, Ségou constitue un creuset d'artistes et de musiciens. En effet, l'orchestre local de Ségou, le Super Biton, a, dans ses heures de gloire, servi d'orchestre national. Des artistes comme Maïmouna DEMBELE, Babani KONE, Nènè SOURAKASSI passent régulièrement à la radio et à la télé. Les folklores Bambara et Somono de Ségou sont d'une richesse révélée. Il s'agira de trouver les mécanismes appropriés pour passer de l'usage qui est fait actuellement de ce potentiel à une exploitation rationnelle avec des ambitions plus grandes pour la ville.

Sur le plan touristique, il est simplement curieux de constater jusqu'à quel point une région aussi chargée d'histoire n'exerce presque aucun attrait sur les touristes. Et pourtant, il existe des sites et objets touristiques d'une valeur inestimable : le vieux Ségou et son architecture, la tombe de Biton

Mamari COULIBALY à Sékoro, les armes de Bakaridian TRAORE à Dioforongo, le village de Nango, la tombe de Da Monzon DIARRA à Banankoro, celle de Bambougou NTchi à Bambougou, le site de Sosotoumou, le barrage et les masques de Markala. Le problème qui se pose est et doit être perçu comme un problème de gestion et de promotion du patrimoine touristique existant.

9.4. Le coût de la ville de Ségou en 2020

Les coûts sont calculés en valeur actuelle (prix 1999). Les estimations tiennent compte des deux scénarios pour l'évolution démographique. Les chiffres en gras se réfèrent au scénario I (optimiste), les chiffres entre parenthèses se réfèrent au scénario II (pessimiste). Les frais d'entretien annuel des bâtiments sont estimés à 2 – 3 % de leur valeur.

9.4.1. L'éducation

Enseignement préscolaire

Il existe 7 jardins d'enfants en ville pour une valeur d'environ 200 millions de FCFA. Au moins 8 (6) nouveaux seront construits pour une valeur de 30 millions de FCFA chacun, ce qui fait 240 millions (180 millions) FCFA. L'entretien se chiffre à 80 millions de FCFA pour les existants et à 72 millions (54 millions) FCFA pour les nouveaux (calculé sur une moyenne de 15 ans), ce qui fait 152 millions (134 millions) de FCFA pour l'entretien.

Enseignement fondamental

La population de la Ville de Ségou qui atteindra 175 110 (144 510) en 2020 comptera environ 53 000 (43 400) enfants scolarisables dans l'enseignement fondamental (30 % de la population totale). En retenant un taux de scolarisation de 80 % - le PRODEC prévoit un taux de 75 % d'ici 2008 - et un ratio de 40 élèves par classe, il faudrait un total de 1 060 (868) classes ce qui amènera à construire 703 (511) nouvelles classes en plus des 357 existantes. Le coût de construction et d'équipement d'une classe étant évalué à 7,5 millions FCFA, l'investissement sera de 5,30 milliards (3,83 milliards) FCFA.

L'entretien et la réhabilitation d'une classe étant estimés à 200 000 FCFA par an, il faudra donc mobiliser 1,43 milliard CFA pour les 357 classes fondamentales existantes. Les nouvelles classes fondamentales nécessiteront un entretien d'environ 2,1 milliards (1,5 milliard) FCFA, calculé sur une moyenne de 15 ans.

Enseignement secondaire

D'ici 2020, nous supposons qu'il faudrait construire au moins cinq (quatre) établissements d'enseignement secondaire et technique à 800 millions FCFA chacun, ce qui amènera à rechercher 4 milliards (3,2 milliards) FCFA. Leur entretien est calculé sur une moyenne de 10 ans et se chiffre à 400 millions (320 millions) FCFA,. L'entretien des 85 classes existantes s'élève à 340 millions.

La construction d'une faculté doit être prévue, il faudra mobiliser 3 milliards CFA pour y parvenir. Son entretien se chiffre à 900 millions calculé sur 15 ans.

Résumé

Objet	Scénario I		Scénario II	
Construction	**nombre**	**valeur (millions F)**	**nombre**	**valeur (millions F)**
- jardins d'enfants	8	240	6	180
- classes fondament.	703	5.300	511	3.832
- établ. secondaires	5	4.000	4	3.200
- faculté	1	3.000	1	3.000
Total Construction		**12.540**		**10.212**

Objet	Scénario I		Scénario II	
Entretien	**nombre**	**valeur (millions F)**	**nombre**	**valeur (millions F)**
- jardin enfants nouveaux	8	72	6	54
- classes fondamentales existantes	357	1.430	357	1.430
- classes fondamentales nouvelles	703	2.100	511	1.500
- classes second. existantes	85	340	85	340
- nouv. établissements secondaires	5	400	4	320
- faculté	1	900	1	900
Total Entretien		**5.322**		**4.624**

TOTAL EDUCATION		**17.862**		**14.836**

9.4.2. La santé

L'un des objectifs du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social du Mali étant un Centre de Santé Communautaire (C.S.COM.) pour 20 000 habitants en milieu urbain et 10 000 habitants en milieu rural, il faudrait d'ici 2020 neuf (sept) CSCOM pour la ville de Ségou. A côté des 4 CSCom existants, il faudrait construire 5 (3) nouveaux. Le coût d'un CSCOM équipé étant estimé à 40 millions FCFA, il faudra mobiliser 200 millions (120 millions) FCFA.

Pour l'équipement et la réhabilitation des structures sanitaires existantes ainsi que la construction d'un nouvel hôpital il faudra mobiliser 5 milliards (4 milliards) FCFA. Au total, 5,2 milliards (4,12 milliards) FCFA sont prévus pour l'investissement.

L'entretien des 4 CSCom existants s'élève à 46 millions FCFA, et celui des 5 (3) nouveaux à construire à 40 millions (24 millions) FCFA. L'entretien de l'hôpital existant et du Centre Famory se chiffre à 382 millions F, celui du nouvel hôpital sera de 1 milliard (800 millions) FCFA. (N.B. : l'entretien des nouvelles structures est calculé sur une moyenne de 10 ans).

Objet	Scénario I		Scénario II	
Construction	**nombre**	**valeur (millions F)**	**nombre**	**valeur (millions F)**
- nouveaux CSCom	5	200	3	120
- nouvel Hôpital, réhabilitation	1	5.000	1	4.000
Total Construction		**5.200**		**4.120**
Entretien				
- CSCom existants	4	46	4	46
- nouveaux CSCom	5	40	3	24
- Hôpital, C. Famory existants	2	382	2	382
- nouvel Hôpital	1	1.000	1	800
Total Entretien		**1.482**		**1.252**
TOTAL Santé		**6.682**		**5.372**

9.4.3. Les autres équipements collectifs

Un grand nombre d'équipements collectifs est à prévoir d'ici l'an 2020. Il s'agit des marchés, des gares routières, des bâtiments administratifs, des équipements sportifs et culturels.

Les marchés

Par rapport aux marchés, il faut prévoir la reconstruction de 6 marchés primaires comme le Marché de l'Auto-gare, du Château, de Medine, de Pelengana, de l'Ex-Aviation (extension) et du Grand Marché. Egalement, 6 marchés secondaires seront à aménager : celui de Sébougou, de Bagadaji, de Missira, de Darsalam, de Soninkoura et un dans un nouveau quartier. Nous avons pris un montant de 500 millions FCFA pour la construction d'un marché primaire et 300 millions FCFA pour un marché secondaire. Ainsi, la construction des 12 marchés s'élèvera à 5 milliards de FCFA. Les nouveaux lotissements sont à équiper en marchés : 6 (3) nouveaux marchés secondaires qui coûteront 1,8 milliard (900 millions) FCFA sont à prévoir d'ici 2020.

L'entretien annuel des marchés existants s'élève à 1 920 millions FCFA ; celui des 6 (3) nouveaux se chiffre à 180 millions (90 millions) FCFA (N.B. : l'entretien des nouveaux marchés est calculé sur une moyenne de 5 ans).

Les gares-routières

La ville verra la construction de deux gares routières jusqu'à l'an 2020. La construction du premier débutera en l'an 2000, le deuxième ne se fera pas avant l'an 2010 (2015). 400 Mio FCFA sont prévus pour la réalisation d'une gare routière, donc 800 Mio F au total. L'entretien se chiffre à 240 millions (200 millions) FCFA au total.

Les bâtiments administratifs

La valeur actuelle des bâtiments administratifs existants s'élève à environ 2,4 milliards de FCFA. Nous prévoyons la construction de 5 (4) nouveaux bâtiments pour des nouveaux services ou des services à déconcentrer à raison de 200 millions FCFA chacun, soit 1 milliard (800 millions) de F au total. L'entretien est calculé sur 20 ans pour les bâtiments existants et sur une moyenne de 10 ans pour les bâtiments futurs, nous aurons un coût total de 1,16 milliard (1,12 milliard) FCFA pour l'entretien.

Les équipements sportifs et culturels

Les nouveaux équipements sportifs se résument à un complexe sportif pour la CAN 2002 (3,5 milliards FCFA) avec deux terrains d'entraînement (750 millions FCFA chacun), à cela seront ajoutés 10 (7) petits terrains pour le sport de masse pour un total 100 millions (70 millions) FCFA. Les équipements sportifs nécessitent un total de 5,1 milliards (5,07 milliards) FCFA pour la construction. L'entretien des équipements sportifs existants se chiffre à 348 millions FCFA, celui des nouveaux à environ 2 040 millions (2 028 millions) FCFA pour l'entretien (calculé sur 20 ans).

La construction des équipements culturels concernent un Centre de congrès, un musée, une bibliothèque et des lieux de culte, estimée à environ 3 milliards (2,5 milliards) FCFA. L'entretien du patrimoine existant se chiffre à 348 millions F et celui des nouveaux s'élève à environ 948 millions (848 millions) FCFA.

9.4.4. Les réseaux

La voirie

La voirie existante sera aménagée : 67 km (57 km) de routes sont à revêtir et avec les 16 km existantes (R.N.6 de Sébougou à Pelengana et la RR 23 du rond-point au poste de contrôle), 83 km (73 km) sont à entretenir d'ici 2020. La construction d'un kilomètre de route revêtue s'élève à 225 millions de FCFA (dépouillement des appels d'offres pour la route périphérique), donc un total de 15 075 milliards (12 825 milliards) de FCFA seront nécessaires pour l'aménagement des voies revêtues. La première tranche de 17 km sera construite sous peu. L'entretien se chiffre à 10 millions F par km tous les 5 ans. Calculé sur 20 ans pour l'entretien du réseau existant (16 km + 17 km) et sur 15 ans pour le reste, l'entretien s'élèvera à 2,82 milliards (2,52 milliards) de FCFA.

Environ 30 Km de routes latéritiques existent à Ségou, leur longueur sera doublée (1,5 fois plus long) d'ici l'an 2020. L'aménagement d'un kilomètre s'élève à 15 millions de FCFA, au total 450 millions (225 millions) FCFA seront nécessaires. L'entretien est chiffré à 8 millions FCFA pour la période, donc à 480 millions (360 millions) pour les 60 km (45 km). La réfection de la berge et l'aménagement du port coûteront environ 1,5 milliard de FCFA. Son entretien coûtera 600 millions FCFA.

Les Réseaux Divers

Les réseaux d'eau, d'électricité et de téléphone ainsi que les caniveaux sont à renforcer dans les quartiers existants. Les coûts de base par km pour la basse tension s'élève à 15 millions FCFA, 25 millions pour la moyenne tension et 10 millions pour l'adduction d'eau. Malheureusement, nous n'avons pas pu avoir de renseignements plus précis par rapport à l'extension et l'entretien de ces réseaux.

9.4.5. Les zones d'habitat et d'industries

L'habitat

L'extension de la ville se fera en fonction de la croissance démographique. La population supplémentaire s'installe de deux façons : soit en densifiant les quartiers existants, soit en occupant de nouveaux terrains.

Il est admis qu'à peu près 1/3 de la population additionnelle se loge dans les quartiers existants et que 2/3 obtiendront effectivement de nouveaux terrains. En considérant une densité moyenne de 80 habitants à l'hectare, les besoins en nouveaux terrains seraient :

	Scénario I	**Scénario II**
population 1998	102.740	102.740
population 2020	175.110	144.510
population additionnelle	72.370	41.770
population à loger sur nouveaux terrains	48.247	33.416
surface à urbaniser	**603 ha**	**418 ha**

Le coût d'aménagement de nouveaux terrains varie entre 2 600 et 8 000 FCFA le m², en tenant compte de la voirie et des réseaux divers (3ème Projet Urbain du Mali). En admettant qu'à Ségou le coût d'aménagement devrait se situer autour de 4 000 FCFA le m², il faudra mobiliser 24,12 milliards (16,72 milliards) FCFA pour l'extension de la Ville.

Concernant les nouvelles zones d'habitat, 1 % de leur valeur est prévue par an pour l'entretien, calculé sur 10 ans ceci fait 2,4 milliards (1,7 milliard) FCFA.

La zone industrielle

La zone industrielle est à viabiliser, nous employons un taux de 8 000 FCFA/m² pour ses 200 hectares (160 ha) de superficie. Ceci donnera un coût global de 16 milliards (12,8 milliards) de FCFA. Avec un taux d'entretien de 1 % sur 15 ans en moyenne, les frais d'entretien s'élèveront à 2,4 milliards (1,92 milliard) FCFA.

Résumé : Coûts de la ville d'ici 2020 en millions FCFA

Objet	Scénario I			Scénario II		
	Investiss.	**Entretien**	**Total**	**Investiss.**	**Entretien**	Total
Education	12.540	5.322	**17.862**	10.212	4.624	14.836
Santé	5.200	1.482	**6.682**	4.120	1.252	5.372
Marchés, gares	2.600	2.100	**4.700**	1.700	2.010	3.710
Administration	1.000	1.160	**2.160**	800	1.120	1.920
Sport, culture	5.100	2.388	**7.488**	5.070	2.376	7.446
Voirie, berge	17.025	3.900	**20.925**	14.550	3.480	18.030
Réseaux divers	?	?	**?**	?	?	?
Nouvelle Zone Habitat	24.120	2.400	**26.520**	16.720	1.700	18.420
Zone Industrie	16.000	2.400	**18.400**	12.800	1.920	14.720
TOTAL	**83.585**	**21.152**	**104.737**	**65.972**	**18.482**	**84.454**

Sans tenir compte des coûts de construction privés des bâtiments d'habitation, de commerce ou d'industrie, le coût de la ville d'ici 2020 s'élève à plus de 100 milliards pour le scénario optimiste (175.110 habitants en 2020) et plus de 80 milliards de FCFA pour le scénario pessimiste (144 510 habitants en 2020).

9.5. La mobilisation des ressources

Il est indispensable que des réflexions profondes soient engagées sur les possibilités de mobiliser les ressources locales. La commune doit devenir un acteur dynamique dans l'économie locale. Les réflexions sur la mobilisation des ressources doivent porter sur :

- l'amélioration de la fiscalité, les droits que les opérateurs économiques doivent à l'Etat et à la Commune (patentes, taxes). L'étude de l'économie urbaine montre clairement qu'une grande partie des opérateurs ne sont pas soumis à la fiscalité, ils travaillent dans l'informel. De gros efforts sont à entreprendre pour expliquer l'utilité des taxes et sensibiliser les opérateurs à s'acquitter, négocier avec les services respectifs sur le montant et la manière de payer, contrôler rigoureusement la collecte et l'utilisation des taxes, gérer les taxes d'une manière transparente ;

- la collecte effective de la Taxe de Développement Régional et Local (1 700 F selon les textes légaux), seul impôt que les ménages doivent payer actuellement ;

- la création d'une taxe urbaine (cf. au PUM) qui devrait être assise sur les valeurs immobilières et foncières et serait payée par tous les ménages quel que soit leur statut d'occupant (propriétaire, locataire ou hébergé gratuitement). Selon l'étude du troisième Projet Urbain du Mali (PUM) le plus bas tarif pourrait être 3 000 FCFA par concession et par an et être plus élevé (45 000 à 50 000 FCFA) dans les quartiers riches ;

- il est aussi possible de créer une taxe sur le capital privé à usage d'habitation à hauteur de 1 % par exemple de la valeur du patrimoine immobilier afin de capter une partie de la plus-value foncière. Ceci (comme aussi la taxe urbaine) nécessite la création d'un cadastre ou d'un Registre Foncier Urbain ;

- une gestion rigoureuse des équipements marchands est impérative. Elle pourra être déléguée à une autre structure ou des privés afin d'augmenter les recettes ;

- l'investissement de la Commune, surtout dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics doit augmenter en utilisant les opérateurs locaux. Le secteur du BTP a un effet multiplicateur sur l'économie locale, il entraîne des recettes dans les autres branches comme l'artisanat, le commerce etc. L'entretien du patrimoine communal n'assure pas seulement sa sauvegarde pour les générations à venir, mais il crée surtout des revenus importants pour les habitants ;

- les usagers (habitants, associations, GIE) doivent être de plus en plus impliqués dans la création et l'entretien des équipement et infrastructures dont ils bénéficient : nettoyage des caniveaux, enlèvement des ordures etc. ;

- il faudra améliorer l'élaboration du budget communal : se baser sur les besoins réels (au lieu de partir des budgets antérieurs), inclure les contributions de l'Etat, des bailleurs, des ONG, des privés etc., rendre le budget plus lisible, transparent et contrôlable pour créer la confiance des opérateurs et des habitants ;

- il est à étudier si les communes peuvent accéder directement au crédit pour réaliser des équipements et infrastructures. Ces crédits seront remboursés par une population grandissante avec des moyens plus développés.

De son côté, l'État dans son transfert de compétences et des moyens aux Collectivités Territoriales clarifiera sa contribution (subvention aux communes).

En plus d'une meilleure mobilisation des ressources locales, l'appel au financement extérieur restera pour la commune une nécessité pour les années à venir. Déjà, dans le cadre du Projet Développement Urbain et Décentralisation les réalisations suivantes sont prévues : la réhabilitation du Marché Château et du Marché Auto-gare, la construction d'une gare routière, la rénovation des berges du fleuve Niger, l'aménagement de la voirie et du drainage. Ces fonds externes ne devront que compléter les efforts internes. D'autres créneaux à exploiter à Ségou sont le jumelage décentralisé et les ONG.

Toutes ces idées pour la mobilisation des ressources ont comme hypothèse sur une grande implication de tous les acteurs. Une concertation à long terme avec les opérateurs économiques, habitants, chefs traditionnels et religieux, associations etc. est nécessaire pour développer une vision commune et assurer la contribution effective de tous les acteurs à l'amélioration du cadre de vie communal.

Annexe 1 : Principaux villages d'approvisionnement par axe

Axe Douga	Bordure fleuve	Route Cinzana RN6 Est	Axe Zogofina	Axe Markala	Route Zambougou RN6 Ouest
N'Goye Diakobougou N'Goye wèrè Zogofina wèrè Sirakoro Kouné Diassebougou Douga Minfala	Kalabougou Sirablé Kala Mana wèrè Bayo Toukoro Digani Mion Kouralé Nabougoula	Djigo Welengana Donzana Kolotomo Bouzana Sougabougou Banankourou Seminbougou Koussana Bafobougou	Zogofina Togo Sakoiba N'Guerefebougou Siradoba Sakebougou Chola Bella Daoulabougou	M'Peba Banakoro Sousounkoro Fakola Tesseribougou Nerekoro Yassalam Pedian Niamadiana Sagabougou	Dougoukoura Sekoro Segoucoura Banankoroni Sebougou Diado Bagadadji Bambougouwere Sekorowere Togo

Principaux Produits introduits à partir des 6 axes
(importance par le nombre de forains)

Axe Douga	Bordure fleuve	Route Cinzana RN6 Est	Axe Zogofina	Axe Markala	Route Zambougou RN6 Ouest
Céréale Lait Bois / Charbon Légumineuses Animaux Produits cueillette Artisanat Maraîchage	Maraîchage Artisanat Céréale Poisson Lait Fruits	Animaux Céréales Produits de cueillette Artisanat Bois / Charbon Legumineuses	Animaux Céréales Produits de cueillette Artisanat Bois / Charbon Legumineuses Fruits	Céréale Lait Fruits Légumineuses Animaux Produits cueillette Artisanat Maraîchage Poisson Tubercules Paille / Fanes	Céréale Fruits Légumineuses Animaux Produits cueillette Maraîchage Poisson Tubercules Paille / Fanes

Annexe 2 : Prix moyens à la consommation urbaine et rurale (F / kg)

Désignation des produits	Prix moyens observés	
	Consommation urbaine	Consommation rurale
Produits agricoles et cueillette	100	68,5
Mil	113	87
Sorgho	130	95
Maïs	292,5	240
Fonio	127,5	115
Paddy	239	248,5
Riz Mali		
Autres cultures	385	258
Arachide graine	277,5	258
Niébé	235	253
Woandzou		
Tubercules	75	162,5
Manioc	145	160
Patate	269	258
Pomme de terre	196	127,5
Igname		
Produits maraîchers	109	147
Oignon frais	428	497
Oignon séché	201	180
Tomate	722,5	370
Gombo séché		
Produits de cueillette	477,5	505
Beurre karité		
Animaux d'élevage		
Taureau	113 500	106 267
Vache	66 500	68 333
Bélier	23 450	22 514
Brebis	20 175	15 305
Bouc	11 400	12 143
Chèvre	10 300	5 701
Poulet	1 170	936
Pintade	1 500	1 200

Désignation des produits	Prix moyens observés	
	Consommation urbaine	Consommation rurale
Pêche		
Capitaine		
Frais	1 181	783
Fumé	1 687,5	1 150
Séché	2 344	1 175
Poisson chien		
Frais	931	700
Fumé	1 150	1 562,5
Séché	1 300	2 056
Carpe		
Frais	850	567
Fumé	962,5	700
Séché	962,5	892
Silure		
Frais	833	583
Fumé	1 463	1 093
Séché	962,5	1 067
Tineni		
Frais	-	-
Fumé	325	-
Séché	433	-
Sourouni		
Frais	-	-
Fumé	-	-
Séché	675	-
Bama		
Frais	-	-
Fumé	-	600
Séché	750	-
Zarani		
Frais	-	-
Fumé	-	-
Séché	750	600
Nana		
Frais	-	-
Fumé	-	
Séché	1 250	

NB Les chiffres soulignés indiquent des cas où les prix à la consommation urbaine sont inférieurs aux prix à la consommation rurale.

Annexe 3 : Origine et destination des Produits

Marchés ruraux

Désignation	Nbre de cas observés	***Origine***				***Destination***			
		Zone 'étude	Région Ségou	Autre Mali	Extérieur	Zone étude	Région Ségou	Autre Mali	Extérieur
Produits agricoles									
Mil Sorgho	21	20		1		17	2	2	
Maïs	2			2		2			
Fonio	5	5				1	2	2	
Paddy	5	5				5			
Riz Mali	8	6	2			4	2	2	
Riz importé	-								
Arachide	9	9				3	3	3	
Niebé	7	7				4	1	2	
Woandzou	4	4				4			
Manioc	2	1	1			1	1		
Patate	4		2	2		4			
Pomme de terre	5		1	4		5			
Igname	2			2		2			
Oignon frais	9	6	3			6		3	1
Oignon sec	9	6	3			7		2	
Tomate	8	6	2			8			
Gombo sec	7	6	1			6		1	
Beurre karité	8	3	1	4		8			
	115	84	16	15	4	87	11	17	
Produits Elevage									
Taureau	12	9	2	1		6	3	2	1
Vache	14	9	3	2		6	3	3	2
Bélier	14	19				8	1	5	
Brebis	12	12				9	1	1	1
Bouc	10	10				5	1	4	
Chèvre	8	8				4	1	3	
Poulet	10	10				5	2	3	
Pintade	10	10				4	4	2	
	90	82	5	3		47	16	23	4

Annexe 3 (Suite) : Origines et destinations des Produits

Marchés urbains

Désignation	Nbre de cas observés	***Origine***				***Destination***			
		Zone 'étude	Région Ségou	Autre Mali	Extérieur	Zone étude	Région Ségou	Autre Mali	Extérieur
Produits agricoles									
Mil Sorgho	12	10	2			8		4	
Maïs	7	1	2	3	1	7			
Fonio	5	4	1			5			
Paddy	2	1	1			2			
Riz Mali	7	3	4			4	3		
Riz importé	2	-	-		2	2			
Arachide	7	3	1	3		7			
Niebé	6	4	1	1		5		1	
Woandzou	4	4				4			
Manioc	2	2				2			
Patate	6	3	1	2		6			
Pomme de terre	5		1	4		5			
Igname	3			2	1	3			
Oignon frais	8	5	3			5		2	1
Oignon sec	7	5	2			5		1	1
Tomate	5	5				5			
Gombo sec	7	3	2	2		6		1	
Beurre karité	5	1	1	3		5			
	100	54	22	20	4	86	3	9	2
Produits Elevage									
Taureau	3	2	1					2	1
Vache	3	2	1			2		1	
Bélier	4	3	1			2		2	
Brebis	3	3				2		1	
Bouc	3	3				3			
Chèvre	3	3				3			
Poulet	4	4				3		1	
Pintade	3	2	1			2		1	
	26	22	4			17		8	1

Annexe 4 : Structure de dépenses par produits / services recherchés par les forains en ville

(situation par axe)

Axe Douga	Bordure fleuve	Cinzana RN6 Est	Axe Zogofina	Axe Markala	Zambougou RN6 Ouest
Condiments 45 %	Prod. pharmaceu. 23 %	Trousseau 25 %	Condiments 31 %	Aliment bétail 48 %	Céréales 45 %
Aliment bétail 43 %	Prod 1e nécessité 22 %	Prod. phar 16 %	Prod. phar. 20 %	Trousseau 19 %	Condiments 38 %
Prod. 1e néces. 6 %	Trousseau 12 %	Condiments 12 %	Tissus/habits 18 %	Tissus/habits 18 %	Prod. 1e néces. 12 %
Fruits 1 %	Condiments 8 %	Aliment bétail 7 %	Aliment bétail 13 %	Condiments 11 %	Tissus / habits 4,4 %
Autres 6 %	Tissus habits 7 %	Céréales 7 %	Autres 18 %	Energie 0,8 %	Autres 0,6
	Energie 3 %	Energie 3 %		Autres 3,2 %	
	Autres 5 %	Tissus habits 3 %			
		Autres 27 %			

Annexe 5 : Synthèse Enquêtes marchés origines et destinations des produits

	Nbre de cas observés	***Origine***				***Destination***			
		Zone Etude	Région Ségou	Autre Mali	Exté-rieur	Zone Etude	Région Ségou	Autre Mali	Exté-rieur
Produits Agricoles	215	138	38	35	4	173	14	26	2
Céréales	76	55	12	6	3	57	9	10	
Légumineuses	37	31	2	4		27	4	6	
Tubercules	29	6	6	16	1	28	1	-	
Maraîchers	60	42	16	2		48		10	2
Cueillette	13	4	2	7		13		-	
Produits élevage	116	104	9	3	-	64	16	31	5
Bovins	32	22	7	3	-	14	6	8	4
Ovins	33	32	1			21	2	9	1
Caprins	24	24				15	2	7	
Volaille	27	26	1			14	6	7	

NB Les chiffres soulignés sont des totaux par colonne

Annexe 6 : Superficie et production des cultures vivrières

	1985/86	1989/90	1992/93	1995/96	199798
Mil Sorgho					
Superficie (ha)	115 650	159 598			177 795
Rdt (kg)	620	700			760
Production (T)	72 450	111 721	115 565	80 910	135 1121
Maïs					
Superficie (ha)	642	1 022	2 077	1 072	1 997
Rdt (kg)	642	1 100	650	750	788
Production	400	1 064	1 350	804	1 574
Riz (hors casier)					
Superficie (ha)	2 188	2 135	1 829	738	2 890
Rdt	810	800	700	650	829
Production	1 772	1 708	1 280	480	2 396
Riz (casier)					
Superficie	25 162				28 733
Rdt	1 040				1 197
Production	23 127				30 860
Fonio					
Superficie	1 000	3 439			4 200
Rdt	400	500			500
Production	400	1 719			2 100
Arachide					
Superficie	1 416	5 869			4 200
Rdt	400	690			400
Production	602,7	4 052			1 680
Niebé					
Superficie	450	6 509			6 947,5
Rdt	500	579			502
Production	225	3 942			3 488
Woandzou					
Superficie	700	2 499			2 968
Rdt	400	500			500
Production	280	1 250			1 484

Annexe 7 : Autres cultures

	1989 / 90	1992 / 93	1995 / 96	1996 / 97	1997 / 98
Manioc					
Superficie	-				150
Rendement	-				10000
Production	-		242		1500
Pastèque					
Superficie	-				700
Rendement	-				17133
Production	-	76,5	5294		11993
Patate					
Superficie	99,89				
Rendement	7				
Production	679,03	26,26			

Annexe 8 : Superficies et productions des cultures maraîchères

	1989 / 90	1992 / 93	1995 / 96	1996 / 97	1997 / 98
Piment					
Superficie	-				4,85
Rendement	-				6.500
Production	-		381,625		31,5
Oignon Echalote					
Superficie	101,8				172,75
Rendement	8				18100
Production	828,9	214	6586		3270
Ail					
Superficie	-				5,45
Rendement	-				15000
Production	-	-	-	-	82
Pomme de terre					
Superficie	52,41				14
Rendement	15				13000
Production	774,75	210	81		182

Annexe 9 : Superficies et productions des fruits et légumes en 1998

Désignation	Superficie ha	Production Tonnes
Fruits		
Manguier	186	168
Bananier	11	200
Papayer	27	265
Agrumes	40	324
Goyavier	11	3
Légumes		
Piment	5	32
Ognon-Echalotte	173	3.270
Ail	5	82
Pomme de terre	14	182
	472	4.526

Source : Direction de l'Agriculture Rapport de fin de Campagne 1995 / 96

NB : L'oignon frais et l'ail sont exportés sur la Côte d'Ivoire.
En 1995 / 96, les exportations ont concerné 150 Tonnes à destination d'Abidjan.

Annexe 10 : Répartition des différentes cultures

par pourcentage des superficies cultivées

Cultures	1985	1998
Mil / Sorgho	78%	77%
Maïs	0,4%	0,9%
Riz	19%	14%
Fonio	0,7%	1,8%
Arachide	1%	1,8%
Niébé	0,3%	3%
Woandzou	0,5%	1,3%
Fruits	-	0,1%
Légumes	-	0,08%

Annexe 11 : Evolution des superficies et productions des cultures

Désignation	1985	1998	% Evolution
Superficies (ha)			
Céréales	144.624	215.615	49
Légumineuses	2.566	14.116	450
Autres cultures	-	-	
Fruits et légumes	-	472	
	147.190	230.203	56
Productions (Tonnes)			
Céréales	98.149	172.051	75
Légumineuses	1.108	6.652	500
Autres cultures	-	-	-
Fruits et légumes	-	4.526	-
	99.257	183.229	85

$$\text{Taux croissance annuelle} = \frac{\text{Taux d'accroissement production} - \text{Taux d'accroissement superficie}}{\text{Nombre d'années}}$$

Céréales	2%
Légumineuses	3,8%

Annexe 12 : Répartition des emplois dans la ville de Ségou

NOMBRE D'EMPLOI - Ville de Ségou
Industrie – artisanat - BTP - commerce - services privés

Activité	entreprises	emplois		
		hommes	femmes	total
Industrie				
Textile COMATEX	1	1083	93	1176
CMDT	1	22	2	24
Aliment.: boulangerie	6	130	4	134
laiterie	1	8		8
abattoir	1	18	1	19
Transf.: rizerie	1			0
minoterie	1	40		40
Total Industries	12	1301	100	1401
Entrepren. BTP	38	187	3	190
ARTISANAT				
1. alimentaire				
bouchers	64	155	0	155
rôtisseurs	48	96	0	96
fabric. Boissons	82	54	192	246
meunier	130	120	10	130
fabric. pâte arach.	4	0	4	4
gargotier	56	29	88	117
fabric. galettes	102	5	109	114
autre alimentation	162	96	118	214
Total Alimentation	648	555	521	1076
2. extraction, bâtim.				
sable, gravier	22	159		159
briquetier	9	33		33
maçon	20	30		30
peintre	9	18		18
puisatier	3	5		5
électricien	25	36		36
plombier	14	19		19
vitrier	1	3		3
ferrailleur bât.	2	6		6
Total extract., bât.	105	309		309
3. Bois ameublem.				
menuisier bois	125	312		312
fabriqu. secco	13	13		13
constr. pirogues	4	10		10
autr. bois, ameubl.	6	10	1	11
Total bois, am.	148	345	1	346

NOMBRE D'EMPLOI - Ville de Ségou
Industrie – artisanat - BTP - commerce - services privés

Activité	entreprises	emplois		
		hommes	femmes	total
4. Métal				
forgeron	43	165		165
tôlier, soudeur	39	160		160
menuis. métall.	31	129		129
mécanicien véhic.	32	285		285
tôlier, élec. véhic.	10	43		43
rép. cycles, moto	128	386		386
vulcanisateur	60	135		135
électric. appareils	5	11		11
frigoriste, clim.	8	25		25
horlogers, mécano.	6	8		8
réparat. radio TV	38	66		66
qutr. transf. métaux	8	24		24
Total métaux	408	1437		1437
5. Habillement, cuir				
tailleur, brodeur	241	586	28	614
teinturière, tricot.	7	8	49	57
repasseur, blanch.	101	190		190
tisserand informel	751	773		773
formel	3	12		12
tapissier	2	8	49	57
bourellier	2	8		8
matlassier	18	25		25
maroquinier, cord.	29	35	3	38
cireur	20	30		30
Centre Social	3		100	100
autres habill, cuir	7	10		10
Total habillem. cuir	1184	1685	229	1914
6. Hygiène, soins				
coiffeur, barbier	50	80		80
salon coiffure	7		28	28
tresseuse	100		100	100
fabr; savon	10	30	33	63
fabr. encens	1		4	4
fabr. médic. trad.	14	14	10	24
vidangueur, pulv.	3	8		8
autres hygiène	5	5	1	6
Total hygiène, soins	190	137	176	313
7. Arts et divers				0
fabric; bogolan	4	8	2	10
bijoutier	22	52		52
sculpteurs	1	1		1
photogr./labor.	9	23		23
imprimeur	2	12		12
autres arts, divers	22	56	19	75
Total Arts et divers	60	152	21	173
Total artisanat	**2743**	4620	948	5568
TOTAL S. SECOND.	**2793**			

NOMBRE D'EMPLOI - Ville de Ségou
Industrie – artisanat - BTP - commerce - services privés

Activité	entreprises	emplois		
		hommes	femmes	total
Commerce				
1. Alimentation				
aliment. générale	664	935	127	1062
légum., fruits, œufs	523	36	675	711
condiments	330	6	390	396
céréales	131	197	91	288
poisson	94	5	120	125
volaille	30	3	39	42
pain	14	2	12	14
lait	29	13	33	46
eau, boissons	215	117	183	300
cigaret., tabac, cola	103	18	131	149
autres aliments	168	172	71	243
bornes fontaines	99	60	119	179
Total Alimentation	2301	1564	1991	3555
2. Habillement, bijoux				
prêt-à-porter	42	58	5	63
friperie	82	156	26	182
tissus	24	23	19	42
chaussures	48	88	8	96
bijoux	31	49	10	59
montres, lunettes	25	1	31	32
autres habillement	44	63	21	84
Total habillem., bijoux	296	438	120	558
3. Energie				
bois, charbon	134	82	99	181
détaill. essen. prétr.	139	232	2	234
station essence	19	45		45
autres energie	8	21		21
Total Energie	300	380	101	481
4. Articles de ménage				
émailles, plastiques	22	24	14	38
poterie	9	1	14	15
calebasses	11	2	20	22
brosses, balaies	12	1	17	18
nattes, vannerie	6	3	4	7
sac, cordes	30	56		56
récipients usés	13	33		33
articl. ferraille	5	9		9
quinquaillerie	11	26		26
autres ménage	59	54	36	90
Total articles ménage	178	209	105	314
5 Matériaux construct.				
ciment	10	19		19
fer, tôles	11	30		30
bois	17	37	5	42
autres matér; const.	6	12		12
Total Construct.	44	98	5	103
6. Entretien corporel				
produits beauté	42	69	35	104
pharmacie	15	21	18	39
produits pharmacop.	12	8	5	13
autres entretien corp.	29	12	30	42
Total entretien corpor.	98	110	88	198
7. Véhicules, pièces				

NOMBRE D'EMPLOI - Ville de Ségou

Industrie – artisanat - BTP - commerce - services privés

Activité	entreprises	emplois		
		hommes	femmes	total
moto/vélo	51	110	4	114
pièces détachées	83	185		185
autres véhicules	12	25		25
Total véhicules, pièces	146	320	4	324
8. Divers				
librairie, fournitures	16	41		41
antiquaire, objets art	2	4		4
vidéothèque	22	34	1	35
autres divers	148	131	76	207
Total Divers	188	210	77	287
TOTAL COMMERCE	**3551**	3329	2491	5820

SERVICES				
avocat, huissier, notaire	10	20	14	34
assurance	4			?
cabine téléphonique	59	43	93	136
service bureautique	4	12	4	16
bur. études, topo	7	19	4	23
ONG et assimié	18	38	26	64
consultat. médicale	3	4	10	14
Centre Santé commun.	3	3	6	9
vétérinaire	3	3		3
jardin d'enfants	6	6	27	33
écoles fondam. priv	5	70	10	80
écoles profess. pr.	3			?
Eveché Ségou	1	36	5	41
auto-école	1	3		3
GIE enlèv. ordures	15	62	6	68
banque	4	29	5	34
caisse populaire	2	19	28	47
agence immobilière	2	2	1	3
agence voyage	1	2	1	3
agence transit	2	4	2	6
hôtel	7	63	21	84
bar/restaurant	42	75	78	153
centre conférence	2	6	8	14
employés maison	6000	1000	5000	6000
location chaises	9	22	2	24
transporteurs	133	150		150
charretiers	653	653		653
radio privé	4	26	10	36
cinéma	3	9		9
centre sportif	2	4		4
autres services	27	104	38	144
TOTAL PRIVE	**7035**	**2487**	**5399**	**7886**

Annexe 13 : Structures de santé de la ville de Ségou

Structures	Médecins			Pharmacien			Technicien (IDE, TDC)			Infirmier 1er cycle			Auxiliaire			Sage femme	Total
	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T		
HNF	10	1	11	1	0	1	12	14	26	4	14	18	7	20	27	13	96
Famory Doumbia	0	3	3	0	0	0	5	3	8	2	2	4	3	6	9	3	27
CSCOM Sécoura	1	0	1	0	1	1	0	1	1	0	1	1	0	2	2	0	6
Maternité Sébougou	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	3	3	0	4
Maternité Pélengana	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	3	4	1	6
CDC Médine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9	9	1	10
Cabinet M. Tall	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	4	4	2	8
Clinique I. Kouyate	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	3
INPS	1	0	1	0	0	0	4	3	7	3	3	6	6	15	21	2	37
Dispensaire Garnison	0	0	0	0	0	0	3	0	3	2	0	2	3	4	7	0	12
Cabinet Tamboura	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	0	2	2	0	2	0	5
Total	12	5	17	1	1	2	25	22	47	13	24	37	22	67	89	22	214

H = Hommes ; F = Femmes ; T = Total

Les professionnels de la santé des Directions Régionales de la Santé et des Affaires Sociales ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-dessus.
Actuellement, la Commune de Ségou compte 205 professionnels de la santé et la ville de Ségou (Commune plus Pélengana et Sébougou) 214.
Pour ce qui est des ratios, il existe dans la ville de Ségou :

- 1 Médecin pour 6.000 habitants
- 1 Pharmacien pour 4.100 habitants
- 1 Technicien de Santé pour 2.200 habitants
- 1 Sage-femme pour 4.700 habitants
- 1 Infirmier 1er cycle pour 2.800 habitants
- 1 Auxiliaire pour 1.150 habitants

Annexe 13 (Suite)

Le tableau ci-dessous donne la situation des professionnels de santé en 1998 par catégorie de la Région de Ségou.

Structures	Médecin Pharmacien	Technicien	Sage-femme	Infirmier 1er cycle	Auxiliaire	Total
DRSP-DRAS	8	11	2	1	0	22
HNF	12	26	13	18	27	96
HM	7	9	0	13	12	41
HS	3	8	2	4	10	27
Ségou Cercle	42	48	19	38	85	232
Reste Région	24	76	18	60	225	403
Total	96	178	54	134	359	821

Légende

DRSP = Direction Régionale de la Santé Publique
DRAS = Direction Régionale des Affaires Sociales
HNF = Hôpital Nianankoro Fomba
HM = Hôpital de Markala
HS = Hôpital de San
IDE = Infirmier Diplômé d'Etat
TDC = Technicien de Développement Communautaire

Le tableau ci-après donne le nombre d'habitants par professionnel de la Santé

Localité	Médecin Pharmacien	Technicien IDE TDC	Sage-femme	Infirmier 1er cycle	Auxiliaire
Commune	4 800	2 000	4 000	2 500	1 000
Ségou Cercle	12 000	10 000	26 000	13 000	6 000
Région	17 500	9 500	31 000	12 500	4 700

Annexe 14 : Capital Public Urbain

Objet	Montant F CFA	Année
EDM		
- Réseau électricité	1.222.613.139	1997
- Electricité, extension	749.500.000	1998
- Réseau eau	1.538.708.565	1997
- Immob. non techniques (bureaux)	1.404.005.590	1997
Office du Niger :		
- Bâtiments administratifs	759.266.414	1997 Audit
- Ferme Soninkoura	32.822.310	1997
DR Impôts	160 000 000	1999
DR Budget + Contrôle Financier	90 000 000	Estimation de 1999
DR Commerce et Concurrence	50 000 000	‘’
DR Douane	125 000 000	‘’
INPS	100 000 000	‘’
DRPS	75 000 000	‘’
Bâtiments Administratifs	500 000 000	‘’
SOTELMA	150 000 000	1997

Annexe 15 : Budget de la ville de Ségou

	1996	1997	1998	1999 prévision
A/ RECETTES ORDINAIRES				
Recettes fiscales générales	78 447 767	100 947 100	90 681 287	158 731 000
Revenu des Services économiques	21 997 885	21 863 365	28 918 510	73 512 000
Revenu des Servies comm. et promot. social	8 168 666	7 773 617	10 476 488	18 080 000
Transferts et recettes non fonctionnelles	5 922 392	1 958 094	53 318	3 250 000
TOTAL A	**114 536 710**	**132 542 176**	**130 129 603**	**253 573 000**
B/ RECETTES EXTRAORDINAIRES				
Aliénation des biens du Domaine	258 438 495	69 357 950	139 593 385	250 000 000
Emprunt d'équipement	00	00	00	00
Subventions	00	00	00	00
Transferts et recettes non ventilables	00	00	00	10 000 000
TOTAL B	**258 438 495**	**69 357 950**	**139 593 385**	**260 000 000**
Total Général	**372 975 205**	**201 900 126**	**269 722 988**	**513 573 000**

Dépenses de la Commune de Ségou en 1996 – 1997 et 1998

	1996	1997	1998	1999 Prévision
A/ DEPENSES ORDINAIRES				
Services généraux	61 935 970	71 328 998	74 554 136	104 372 000
Services économiques	35 421 476	45 955 704	48 320 348	62 050 000
Servies communautaires. et promot. Social	27 000 627	25 414 251	32 773 328	41 859 000
Transferts et recettes non fonctionnelles	23 690 502	11 339 940	15 067 935	45 292 000
TOTAL A	**148 048 275**	**154 038 893**	**170 715 747**	**253 573 000**
B/ DEPENSES EXTRAORDINAIRES				
Investissements immobiliers	42 228 75	3 319 280	19 596 043	33 000 000
Investissements mobiliers	2 754 782	2 384 250	35 012 577	42 000 000
Gros aménagements	31 792 316	31 556 000	174 836 628	170 000 000
Transferts et opérations financières	00	40 573 742	11 290 000	15 000 000
TOTAL B	**76 775 873**	**77 833 272**	**240 735 248**	**260 000 000**
TOTAL GENERAL	**224 824 148**	**231 872 165**	**411 450 995**	**513 573 000**

Récapitulatif des recettes et des dépenses en 1996 – 1997 et 1998

	1996	1997	1998	1999 Prévision
RECETTES				
Recettes ordinaires	114 536 710	132 542 176	13 129 603	253 573 000
Recettes extraordinaires	258 438 495	69 357 950	139 523 385	260 000 000
TOTAL RECETTES	**372 975 205**	**201 900 126**	**269 722 988**	**513 573 000**
DEPENSES				
Dépenses ordinaires	148 048 275	154 038 893	170 715 747	253 573 000
Dépenses extraordinaires	76 775 873	77 833 272	240 735 248	260 000 000
TOTAL DEPENSES	**224 824 148**	**231 872 165**	**411 450 995**	**513 573 000**

Annexe 16 : Capital public

Objet	Calcul	Montant F CFA
Hôpital	11.250 m² surface bâtie à 75.000 F/m²	850 Millions
Centre Famory	2.100 m² surface bâtie à 50.000 F/m²	105 Millions
CSCom	Ségou Coura 40 Millions Medine 20 Millions Pelengana 15 Millions Darsalam 40 Millions	115 Millions
Total Santé		**1.070 Millions**
Salles de classe	357 salles à 4 Millions	1.428 Millions
Bloc scientifique		95 Millions
Directions, latrines, bibliothèques	Ensemble	100 Millions
Total Education		**1.623 Millions**
Total Equipements marchands	Marchés, gare routière, abattoir	500 Millions
Stade Municipal		100 Millions
Terrains de sport	5 terrains à 5 Millions	25 Millions
Centre Culturel T.D.		80 Millions
Bibliothèque municipale		5 Millions
Salle de cinéma		60 Millions
Eglises	Cathédrale 60 Millions 2 petites à 20 Millions	100 Millions
Mosquées	Grande Mosquée 50 Millions Env. 30 autres à 15 Millions	500 Millions
Total Equipements sportifs et culturels		870 Millions
Routes revêtues	16 Km revêtue à 225 Millions F/km	3.600 Millions
Routes latéritiques	29 Km à 8 Millions f/Km	232 Millions
Total Voirie		3.832 Millions
Caniveaux	Ensemble	200 Millions
Réseaux EDM	Eau et électricité	4.735 Millions
ESITEX		800 Millions
Bâtiments Administratifs	Ensemble	4.000 Millions
TOTAL		17.630 Millions

Annexe 17 : Abréviations concepts et définitions

- Le Produit Intérieur Brut (PIB) est l'ensemble des richesses supplémentaires créées dans un pays au cours d'une période donnée ;
- PIB à prix constants ou PIB réel : produit intérieur brut d'une année évalué au prix d'une année de référence ;
- Déflateur du PIB : Indice des prix du PIB , il est égal au rapport du PIB en valeur de l'année **t** au PIB de l'année t évalué au prix de l'année **t-1** :
- Taux d'investissement global : c'est la valeur des investissements (public et privé) par rapport à celle du PIB ;
- Recettes budgétaires : ressources fiscales et non fiscales ;
- Recettes fiscales : les ressources provenant de la fiscalité intérieures et extérieures ;
- Dépenses courantes: dépenses inscrites au budget autre que celles d'investissement ;
- Déficit courant (hors dons) : les dons ne sont pas inclus dans les recettes courantes ;
- Déficit courant : Recettes courantes – dépenses courantes ;
- Déficit primaire :
- Dépenses de développement : composées essentiellement d'investissement ;
- Déficit budgétaire (base engagement) : situation sur la base des droits constatés ;
- Déficit budgétaire (base caisse) : qui tient compte de la variation des arriérés (base décaissements effectifs) ;
- FBCF : Formation Brute de Capital Fixe :représente la valeur des biens durables acquis par les producteurs pour être utilisés pendant au moins un an dans leur processus de production. Cet agrégat correspond à l'investissement productif ;
- Taux de la FBCF : taux d'investissement : FBCF/PIB
- Masse salariale : rémunération des salariés = salaires + traitements ;
- Balance commerciale :solde du commerce extérieur : c'est le solde des exportations et des importations de marchandises : exportations – importations ;
- Balance des services : solde des services (services facteurs qui sont les rémunérations des facteurs de production et les services non-facteurs ou services invisibles comme frais d'assurance) entre le pays et le reste du monde ;
- Balance courante : solde courant de la balance des paiements incluant la balance commerciale, la balance des services et des transferts (les transferts sans contre partie enregistrent la contrepartie des flux réels et financiers pour lesquels aucun actif ou service n'a été obtenu ou fourni en échange) ;
- Balance de paiements : retrace l'ensemble des flux d'actifs réels, financiers et monétaires entre résidents et les non résidents au cours d'une période déterminée. Elle regroupe la balance commerciale, la balance des services, des transferts et des opérations en capital ;
- Secteur primaire : Agriculture, élevage, pêche, forêts, sylviculture etc.…
- Secteur secondaire : industrie, mines, bâtiment etc..
- Secteur tertiaire : commerce, administrations, services ;
- Droits et taxes à l'importation :
- Importations : entrées de biens et services extérieurs qui viennent grossir la production nationale mais qui ne créent pas de revenu dans l'économie nationale ;
- Consommation finale : ensemble des biens et services consommés par les ménages et l'administration. Ces biens et services sont donc utilisés une fois et n'entrent pas dans la production d'autres biens ;
- Exportations : ensemble des biens et services produits sur le territoire national et vendus à des non résidents à l'extérieur. Elles constituent la demande extérieure.

Annexe 18 : Liste des documents consultés

1	Alexander e.a : Description et Analyse de la structure socio-économique et spatiale, Ségou, 1982
2	APROFA
3	ARPON III : La Restructuration de l'Office du Niger, 1997
4	Attilo Claudio : le Mali
5	Banque Mondiale : Projet Développement Urbain et Décentralisation, Rapport d'Evaluation, 1996
6	Banque Mondiale : Troisième Projet Urbain du Mali, Décentralisation et Infrastructures, Rapport Final, Volumes 1 et 2, 1996
7	Cellule Technique Appui Distr., Audit Organisationnel des Services
8	Cellule Technique du District : Monographie de la Ville de Ségou, 1996
9	Cellule Technique du District : Tableau de Bord des 19 Communes du Mali, 1996
10	Comité Régional de Développement : Stratégies de Développement, Région de Ségou, 1983
11	Comité Régional Développement Diagnostic Régional Ségou, 1983
12	CONACILSS : Note sur l'Agriculture Malienne, 1996
13	CR-ONG Ségou : Les ONG de la Région de Ségou, 1996
14	Délégation chargée de la Restructuration de l'Office du Niger, Analyse de la filière rizicole de la zone Office Niger et les perspectives à moyen et long terme, 1996
15	Direction Nationale de l'Hydraulique et de l'Energie : Schéma Directeur d'assainissement de la Ville de Ségou, Tome 1, 1983
16	Direction Nationale de l'Urbanisme et de la Construction : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville de Ségou et environs, 1986
17	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : Enquête Budget de consommation, vol. 2, 1994
18	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : Enquête Malienne sur les Migrations et l'Urbanisation (EMMU), 1992-1993, Rapport National Descriptif, 1996
19	Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique : Recensement Général de la Population et de l'Habitat 1987, Tomes 2, 6 et principaux résultats de l'analyse, 1991
20	DNSI : Recensement Général de la Population, Vol.3 : Répertoire des Villages, 1976
21	DNSI, 1991 Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1987 Tome 0 : Résultats bruts Tome 1 : Etat de la Population Tome 2 : Mouvement de la Population Tome 3 : Activité Economique Tome 6 : Perspectives de la population résidente du Mali de 1987 à 2022 Principaux résultats de l'Analyse
22	DNUC : Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme SDAU Ségou, 1986
23	DRA Ségou : Rapport Fin de Campagne 1989-1990 Rapport Fin de Campagne 1991-1992 Rapport sur la situation Campagne Agricole 1991-1992 Rapport Annuel Campagne 1992-1993 Rapport Fin de Campagne 1995-1996
24	DRAMR : Bilan de la Campagne Agricole 1997/98, 1998
25	IER/Instit. Royal des Tropiques : Profil d'Environnement Mali-Sud, 1993
26	La Revue du Développement N°01 : Enfin ! le Mali se dote d'une politique nationale de protection de l'environnement, 1998
27	MDR : Cellule Planification et Statistique Recueil des Statistiques du Secteur Rural Malien - Version provisoire : 1997 - Version définitive : 1998

28	MDR/MME/Cellule Combustibles Ligneux : Schéma Directeur d'Approvisionnement en Bois Energie de Ségou, 1998
29	MDRE : Recueil des Statistiques du Secteur Rural Malien, 1998
30	MHU/URBADEX : Plan d'Aménagement du Centre Ville de Ségou, 1998
31	Mission de Décentralisation : Avant Projet du Shéma d'Aménagement et de Développement de la Région de Ségou, 1996
32	Mission de Décentralisation : Avant-Projet du Schéma d'Aménagement et de Développement de la Région de Ségou, AP-SRAD, 1996
33	Notice du Cercle de Ségou : Projet Inventaire des Ressources Ligneuses et Occupation Agricole des Terres du Mali, 1987
34	Office Niger, Zone Niono : Situation évolutive des emblavures par site de culture, 1999
35	Primature/MDD/Dirasset : Avant-Projet de Schémas Régionaux d'Aménagement et de Développement – Rapport Final, Fiches de Synthèse, 1998
36	Samba Lamine TRAORE : Markala, une connaissance ouvrière
37	Samba Lamine TRAORE : Ségou au fil des années, texte dactylographié
38	SLARER de Niono : Mouvement Intérieur du Bétail, 1999